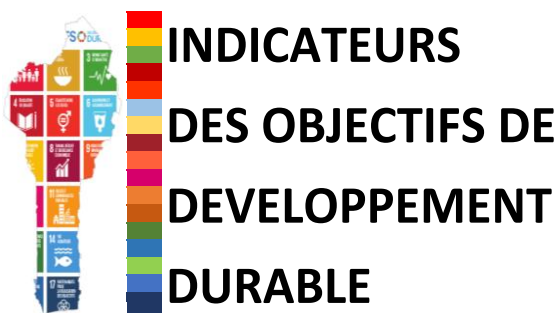




MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI DES ODD



RAPPORT 2018

Septembre 2018

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU BENIN, EDITION 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
METHODOLOGIE GENERALE.....	2
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	4
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.....	9
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	16
Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	42
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	60
Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	69
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	77
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	81
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	91
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	106
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	109
Etablir des modes de consommation et de production durables.....	113
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	117
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.....	119
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	121
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	125
CONCLUSION	146
ANNEXE	A

SIGLES ET ABREVIATIONS

DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEC	Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MDN	Ministère de la Défense National
ME	Ministère de l'Energie
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples/Multiple Indicators Clusters Survey
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MS	Ministère de la Santé
MTCS	Ministère du Tourisme de la Culture et des Sports
MTFP	Ministère du Travail, de la Fonction Publique
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MTN	Maladies Tropicales Négligées

ODD	Objectifs de Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brute
PNLMT	Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles
PNLMNT	Programme Nationale de Lutte contre les Maladies non Transmissibles
PNT	Programme National contre la Tuberculose
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RP	Registre des Préfectures
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
TPI	Tribunal de Première Instance

LISTE DES TABLEAUX

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG).....	4
Indicateur 1.2.2 : Proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté.....	4
Indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.....	10
Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.....	11
Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition aigüe (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) ..	13
Indicateur 2.3.1 : Volume de production par unité de travail	14
Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle	16
Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	17
Indicateur 3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	17
Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	19
Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale.....	19
Indicateur 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète.....	21
Indicateur 3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	22
Indicateur 3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes	23
Indicateur 3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant.....	24
Indicateur 3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH.....	25
Indicateur 3.3.5 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	26
Indicateur 3.3.6 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.....	27
Indicateur 3.3.7 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	28
Indicateur 3.3.9 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique.....	29
Indicateur 3.3.10 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	30
Indicateur 3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis	30
Indicateur 3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases.....	32
Indicateur 3.3.13 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	33
Indicateur 3.4.2: Létalité liée aux maladies cardiovasculaires.....	34

Indicateur 3.4.3 : Létalité liée au cancer	35
Indicateur 3.4.4 : Létalité liée au diabète	36
Indicateur 3.4.5 : Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	37
Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	40
Indicateur 4.1.5 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français	44
Indicateur 4.1.6 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques.....	45
Indicateur 4.1.7 : Taux net de scolarisation dans le primaire.....	46
Indicateur 4.1.8 : Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire.....	47
Indicateur 4.1.9 : Taux brut de scolarisation dans le primaire	49
Indicateur 4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire.....	50
Indicateur 4.1.11 : Taux net de scolarisation dans le secondaire	51
Indicateur 4.5.1 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	54
Indicateur 4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire.....	55
Indicateur 4.5.3 : Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire	56
Indicateur 4-5-4 : Indice de parité (Rural /Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire.....	57
Indicateur 4.5.5 : Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants.....	58
Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.....	60
Indicateur 5.1.2 : Indice de la Condition de la Femme	61
Indicateur 5.1.5 : Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge	64
Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national ..	65
Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres	66
Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales	67
Indicateur 6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	70
Indicateur 6.1.3: Taux de desserte en eau potable en milieu rural	70
Indicateur 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	72

Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	75
Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité	77
Indicateur 7.1.2: Taux d'électrification	78
Indicateur 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	81
Indicateur 8.2.2: Ressources propres de la commune par habitant	82
Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage	85
Indicateur 8.5.3: Taux de sous-emploi visible	86
Indicateur 8.9.5: Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	89
Indicateur 9.1.2 : Indice d'état du réseau routier	91
Indicateur 9.1.3: Trafic fret ferroviaire	92
Indicateur 9.1.4 : Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	93
Indicateur 9.1.5 : Trafic fret aérien	94
Indicateur 9.1.6: Transport marchandises au port	95
Indicateur 9.1.8 : Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	97
Indicateur 9.1.9: Temps moyen de séjour des navires au port	98
Indicateur 9.1.13 : Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	100
Indicateur 9.1.14 : Taux de couverture du territoire en internet très haut débit	101
Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	102
Indicateur 9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant	102
Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement	128
Indicateur 16.3.3 : Distance moyenne au TPI	129
Indicateur 16.3.4 : Ratio magistrat/habitant	130

LISTE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Indicateur *3.3.11 : Prévalence des Schistosomiasés dans les communes endémiques	31
Encadré n°2 : Indicateur *3.3.12 Prévalence des Géo helminthiases dans les communes endémiques	33
Encadré n° 3 : Indicateur *3.3.13 Prévalence du Trachome Folliculaires dans les communes endémiques	34
Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	39

Encadré n°4 : Indicateur *4.4.3 : Proportion d'étudiants en formation technique (ingénierie, industrie de transformation et de construction).....	53
Encadré n°5 : Indicateur *6.2.1. Proportion de ménages utilisant des toilettes modernes ou partagées.....	73

PREFACE

En septembre 2015, les pays membres des Nations Unies ont adopté un nouvel agenda de développement à l'horizon 2030. Au cœur de cet agenda se trouve un ensemble intégré et indivisible de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles tenant compte des trois dimensions du développement durable à savoir : social, économique et environnemental. Ces objectifs construits à partir des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont applicables à tous les pays du monde entier et cherchent à compléter les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre des OMD. En outre, pour donner plus de crédibilité à cet agenda 2030, les Nations Unies ont associés à ces ODD un ensemble de 240 indicateurs.

Ainsi, il est question de fixer pour les cibles prioritaires des ODD retenues au Bénin, des valeurs cibles à partir des valeurs de référence pour ces indicateurs et d'être capable de mesurer les valeurs desdits indicateurs dans le temps afin d'apprécier les progrès induits par les actions menées. Tout ceci requiert donc la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et de rapportage rendant régulièrement compte des niveaux atteints des indicateurs.

Le présent rapport, élaboré par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) du Ministère du Plan et du Développement avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, rend compte de l'évolution des niveaux des indicateurs des cibles prioritaires des ODD du Bénin disponibles vers leurs valeurs cibles à l'horizon 2030. En effet, il est indispensable de disposer d'une série des valeurs des indicateurs des cibles prioritaires des ODD pour dégager les tendances actuelles en vue de prendre des décisions relatives aux ajustements nécessaires pour se retrouver sur le sentier d'atteinte des ODD. C'est l'un des buts visés par cette première édition du rapport sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD qui sera publié tous les deux ans.

Nous invitons par conséquent tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre des ODD à s'en servir non seulement pour s'imprégner de la situation réelle des cibles prioritaires des ODD au Bénin, mais aussi pour apprécier l'envergure des défis à relever.

Nous remercions, pour leur implication dans ce rapport, le Comité de pilotage qui a donné les orientations stratégiques ainsi que tous les membres du Comité technique qui ont réalisé ce travail technique de bonne qualité. Nos remerciements s'adressent aussi à tous ceux et toutes celles qui ont apporté leur contribution à cette revue des indicateurs.

M. Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

M. Claudes Kamenga,

Représentant de l'UNICEF au Bénin

AVANT-PROPOS

Depuis l'adoption l'agenda 2030, le Bénin a entrepris le processus de contextualisation, de priorisation et de domestication ayant permis de prioriser 49 cibles parmi les 105 cibles ODD hormis les cibles dites de moyens de mise en œuvre y compris de l'ODD 17 auxquelles sont associées 168 indicateurs contextualisés. La majorité des données sur ces indicateurs proviennent de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en l'occurrence les données d'enquête et une part non négligeable revient aux données administratives collectées par les services statistiques des Directions de la Programmation et de la Prospective des Ministères qu'il s'agisse des données à caractère social, économique et environnemental. Ce processus a abouti à la publication du manuel de définition et du calcul des indicateurs ODD qui a été disséminé en février 2018.

Le présent rapport sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD s'inscrit dans la logique de pouvoir disposer d'une série de données sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD afin de connaître les tendances actuelles qui permettront de prendre des décisions relatives aux ajustements à effectuer pour se retrouver sur le sentier d'atteinte des ODD mais aussi de les mettre à la disposition du public.

Comme résultat des discussions avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et les ministères sectoriels, l'ensemble des indicateurs considérés dans le présent rapport a légèrement évolué. En effet, d'autres indicateurs ont été proposés pour remplacer des indicateurs que le système statistique actuel ne permet pas de calculer et la méthodologie de calcul de certains indicateurs a été modifiée.

Cette première édition du rapport sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD contient des tableaux montrant les informations sur les tendances résultant des différentes valeurs enregistrées par les indicateurs sur les périodes au cours desquelles les données sont disponibles. Cela illustre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD mais aussi ceux accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que ces ODD visent à compléter.

M. Alastaire ALINSATO

Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

INTRODUCTION

1. En adoptant l'Agenda 2030 en septembre 2015, la communauté internationale a clairement affirmé son ferme engagement d'améliorer les perspectives des générations présentes et futures dans le monde entier. Dans le but de faire du Développement Durable non plus un idéal, mais une réalité tangible, le Bénin a non seulement retenu un ensemble 49 cibles prioritaires ODD hormis les cibles ODD dites de mise en œuvre, mais il a aussi procédé à un alignement de son cadre de planification nationale avec lesdits ODD. Pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD, il a été retenu après domestication un ensemble de 168 indicateurs associés à ces 49 cibles prioritaires à partir desquels la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) essaye de mesurer et d'évaluer, tous les deux ans, la performance des actions menées en faveur des ODD.
2. Les résultats publiés dans cette première édition du document sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD permettent non seulement de rapporter les niveaux atteints par les indicateurs aux cibles prévues pour 2030, mais aussi d'apprécier globalement sur la période pour laquelle les informations sont disponibles, les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin.
3. L'élaboration du présent document s'est faite de façon participative et a fait intervenir l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et les Directions de la Programmation et de la Prospective des ministères à travers leur Cellule de Suivi-Evaluation et Service Statistique.
4. Le présent document s'articule autour de quatre parties à savoir : le social, la prospérité, l'environnement et la gouvernance. Chacune de ces parties est organisée en chapitres qui abordent chacun un ODD relevant du pilier des ODD correspondant.

METHODOLOGIE GENERALE

5. Trois grandes étapes ont été suivies pour rendre disponible le présent rapport telles que :
i) la collecte des informations ; ii) l'analyse des informations collectées et iii) l'élaboration du rapport.

6. La première étape relative à la collecte des informations a été faite en deux phases à savoir la phase de la revue documentaire et celle de la collecte de données sur les niveaux des indicateurs auprès des sources productrices de données. La phase de la revue documentaire a consisté à la consultation de tous les documents existant sur les indicateurs des cibles prioritaires ODD. On distingue notamment le manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD et le rapport sur la présentation de la situation de référence et de l'identification des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin. ensuite, il a été question de collecter les données sur les niveaux des indicateurs à partir d'un canevas de renseignement des niveaux des indicateurs ODD conçu par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD en collaboration avec l'INSAE. Les informations demandées concernent : (i) la précision du niveau de production des indicateurs ODD, (ii) le renseignement du niveau des indicateurs ODD pour les années 2016 et 2017 et les propositions de reformulation des indicateurs non disponibles actuellement.

7. Par la suite, les différentes informations collectées ont été analysées et synthétisées. Ces deux premières phases de collecte et d'analyse de données ont été effectuées durant la première quinzaine de mois de septembre. Ce qui a permis de rédiger le présent rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD qui a fait l'objet de validation au cours d'un atelier national qui s'est tenu le 26 septembre 2018.

8. Dans les sections qui suivent, chacun des indicateurs ODD d'une cible prioritaire est illustré individuellement ou accompagné d'un indicateur étroitement lié. Les niveaux des indicateurs sont visualisés par un graphique et l'indicateur est décrit par un texte divisé en trois points. Il y a une brève définition de l'indicateur ainsi que sa valeur cible à l'horizon 2030 dans le premier point. Au niveau du deuxième point, le mode de calcul de l'indicateur est rappelé. Le troisième point fournit des informations sur les progrès enregistrés au niveau

de l'indicateur. Pour ce qui concerne les nouveaux indicateurs reformulés ou proposés, ils ont fait l'objet d'encadré juste après les indicateurs qu'ils devraient remplacer.

9. Par ailleurs, afin de mieux apprécier le niveau des indicateurs des cibles prioritaires ODD, il a été question d'attribuer à chaque indicateur, si possible, l'un des quatre symboles météorologiques ci-après qui donnent une première impression de leur évolution. La manière dont les symboles sont affectés à un indicateur particulier dépend de la formulation de sa valeur cible.
10. Dans la plupart des cas, un indicateur est censé atteindre une valeur cible absolue ou relative pour une année cible (par exemple, l'indicateur 1.2.1 relatif au taux de pauvreté). Dans le cas d'une telle formulation cible, la variation annuelle moyenne sur les cinq dernières années est calculée au moyen des six derniers points de données.
11. Cette valeur est supposée pour le développement annuel futur jusqu'à l'année cible. Sur la base de cette évolution, une valeur cible hypothétique est calculée et comparée à la valeur cible prédéfinie de l'indicateur. Sur la base de la différence résultante entre ces deux valeurs, les indicateurs se voient attribuer l'un des symboles suivants:



Si le développement se poursuit, l'écart par rapport à la valeur cible sera inférieur à 5% de la différence entre la valeur cible et la valeur actuelle ;



Si la tendance se maintient, l'indicateur manquera vraisemblablement d'au moins 5% et au plus 20% de la différence entre la valeur cible et la valeur actuelle ;



L'indicateur évolue dans la bonne direction, mais si la tendance continue, la valeur cible sera manquée de plus de 20% d'ici l'année cible ;



L'indicateur ne se développe pas dans la bonne direction et, par conséquent, l'écart avec la valeur cible se creuse.

12. Si les données ne sont pas disponibles pour chaque année, les six derniers moments pour lesquels des données fiables sont disponibles sont utilisés pour calculer la variation moyenne. Dans le cas de moins de quatre points appropriés et disponibles dans le temps, il n'y aura pas de calcul.

1 PAS DE PAUVRETE



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG1)

Indicateur 1.2.2 : Proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté

1.2.1

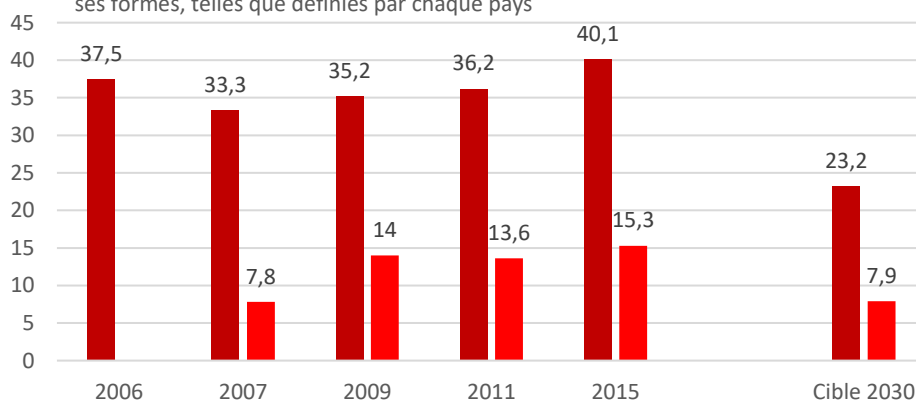


1.2.2



■ 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté

■ 1.2.2 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays



Source: Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition des indicateurs de la cible

13. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale qui (ou de ménage) qui n'arrive pas

¹ Le seuil de pauvreté national basé sur le coût des besoins essentiels, peut être considéré comme correspondant aux dépenses minimales requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non. Il est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires. $SPG = SPA \cdot (1+p)$ ou SPA est le seuil alimentaire et p désigne le ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane.



à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté (SPG). Après contextualisation, la valeur cible de cet indicateur à l'horizon 2030 pour le Bénin est de 23,2%.

14. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale qui (ou de ménage) vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et non monétaire. La valeur cible de cet indicateur à l'horizon 2030 est de 7,9%.

Mode calcul de l'indicateur

15. L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) calcule la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête. La comparaison de la consommation par tête d'un ménage au seuil de pauvreté national permet d'obtenir le statut de « pauvre » ou « non pauvre » du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes.

16. En ce qui concerne la proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté, l'INSAE le calcule en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages et des conditions d'existence des ménages. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages qui cumulent les différentes formes de pauvreté au nombre total de personnes.

Progrès des indicateurs

17. Entre 2006 et 2015, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté a augmenté de 2,6 points passant de 37,5% à 40,1%. En effet, par rapport à l'année 2006, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté a baissé pour s'établir à 33,3%, enregistrant ainsi son niveau le plus bas sur la période

1 PAS DE PAUVRETE

2006-2015. Le niveau de cet indicateur s'est progressivement aggravé en passant de 35,2% en 2009 à 36,2% en 2011 pour s'établir à 40,1% en 2015.

18. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté s'est établie en 2015 à 15,3%. Ce taux, après avoir augmenté de 7,8% en 2007 à 14% en 2009, a baissé en 2011 en passant à 13,6% avant d'atteindre un pic de 15,3% en 2009.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Indicateur 1.3.1 : *Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale*

Définition de l'indicateur de la cible

19. Un individu bénéficie du socle ou système de protection sociale s'il a bénéficié au moins une fois au cours d'une période de référence d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou services sociaux d'appui aux groupes vulnérables.

20. La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale correspond au pourcentage de la population qui bénéficie du socle dans la population totale.

Mode calcul de l'indicateur

21. L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui ont bénéficié du socle de protection sociale.

Progrès de l'indicateur

22. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Indicateur 1.4.1 : *Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base*

Définition de l'indicateur de la cible

23. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui ont accès aux services sociaux de base. L'accès aux services sociaux de base fait référence à l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

Mode calcul de l'indicateur

24. L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui ont accès au service de base.

Progrès de l'indicateur

25. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 1.4.2 : *Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre*

Définition de l'indicateur de la cible

26. C'est le pourcentage de la population qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

1 PAS DE PAUVRETE

Mode calcul de l'indicateur

27. L'indicateur se calcule en rapportant l'effectif de la population adulte totale, la population de 18 ans et plus qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs.

Progrès de l'indicateur

28. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 1.4.3 : *Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers)*

Définition de l'indicateur de la cible

29. C'est le rapport en pourcentage de terre qui dispose de titres fonciers (titres fonciers).

Mode calcul de l'indicateur

30. L'indicateur se calcule en rapportant le nombre de terres qui dispose de titres fonciers au nombre total de terre.

Progrès de l'indicateur

31. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 4,39%.

Synthèse des indicateurs non renseignés de l'ODD 1

32. Au total, sur l'ensemble des six (06) indicateurs associés aux trois (03) cibles prioritaires de l'ODD 1, quatre (04) indicateurs ne disposent d'aucune information sur toute la période. Les deux indicateurs pour lesquels les données sont disponibles sont ceux de la cible 1.2. La structure en charge du renseignement de ces indicateurs est l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). En ce qui concerne les deux autres cibles 1.3 et 1.4, aucun de leurs indicateurs n'est renseigné.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateur 2.1.1 : *Prévalence de la sous-alimentation*

Définition de l'indicateur de la cible

33. La prévalence de la sous-alimentation désigne la proportion des personnes dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active.

Mode calcul de l'indicateur

34. La prévalence de la sous-alimentation est obtenue en divisant l'effectif de la population dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active par l'effectif de toute la population, le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

35. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 2.1.2 : *Incidence de pauvreté alimentaire*

Définition de l'indicateur de la cible

36. L'incidence de pauvreté alimentaire correspond au pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire (SPA).

Mode calcul de l'indicateur

37. L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation,

2 FAIM « ZERO »

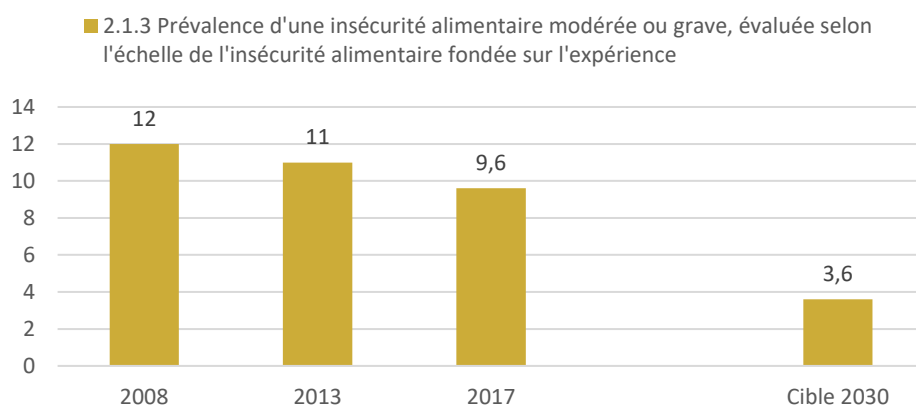
qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

38. La comparaison de la consommation par tête d'un ménage au seuil de pauvreté alimentaire permet d'obtenir le statut de pauvreté alimentaire du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes.

Progrès de l'indicateur

39. En 2015, le pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire s'élève à 22,7%.

Indicateur 2.1.3 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

40. La prévalence de l'insécurité alimentaire est le pourcentage de ménage qui a : une consommation alimentaire déficiente ou qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles ou une consommation alimentaire très déficiente ou qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire ou pire.



Mode calcul de l'indicateur

41. La prévalence de l'insécurité alimentaire au cours d'une période donnée, est le rapport entre le nombre total de ménages en insécurité alimentaire modérée et sévère et le nombre total de ménages qu'on multiplie par 100.

Progrès de l'indicateur

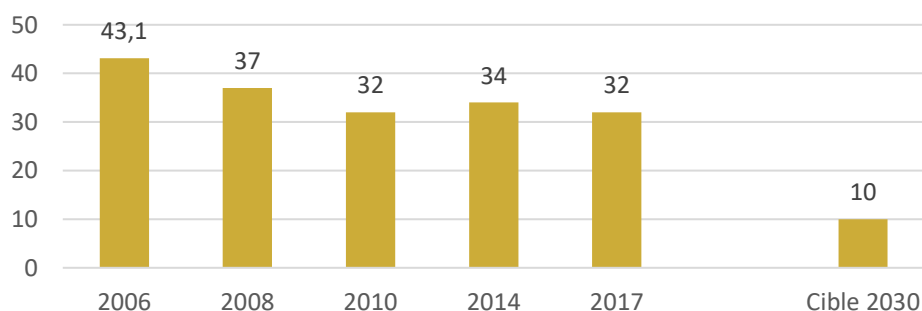
42. Entre 2008 et 2013, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience a enregistré une baisse de 1 point en passant de 12% en 2008 à 11% en 2013. Elle s'est ensuite établie à 9,6% en 2017 soit une réduction de 1,4 point en quatre ans.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans



■ 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

43. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans est la proportion des enfants dont la taille-pour-âge est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence, donc considérés comme petits pour leur âge et classés comme accusant un retard de croissance modéré ou grave. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque d'une alimentation adéquate pendant une longue période et/ou d'une maladie récurrente ou chronique (MICS Bénin, 2014).

Mode calcul de l'indicateur

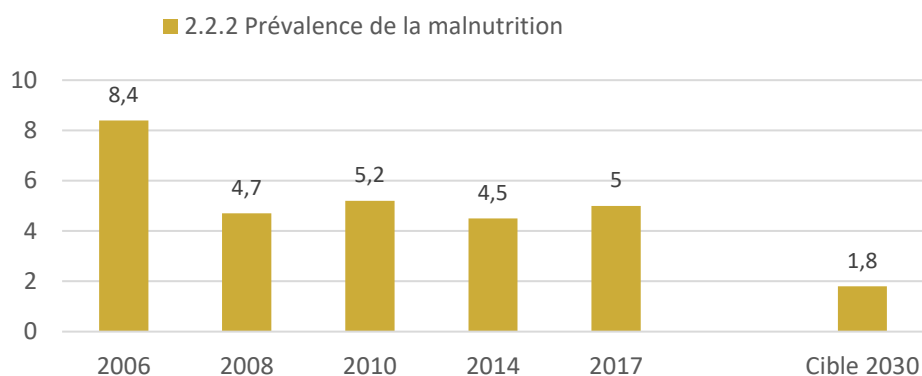
44. Les poids et les tailles de tous les enfants de moins de 5 ans ont été mesurés à l'aide de matériel anthropométrique et la médiane calculée à partir des résultats obtenus.

Progrès de l'indicateur

45. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans a s'est globalement améliorée sur la période 2006-2017. En effet, elle a connu une baisse progressive en passant de 43,1% en 2006 à 37% en 2008, avant de s'établir à 32% en 2010. Ensuite, elle a augmenté en 2014, en passant à 34% avant de baisser pour s'établir 32% en 2017. Si cette tendance se maintenait, l'objectif que le Bénin s'est fixé par rapport à cet indicateur ne serait pas atteint.



Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition aigüe (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation))



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

46. La prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) est la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence (modérément ou gravement émaciés) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (sévèrement émaciés).

Mode de calcul

47. Les poids et les tailles de tous les enfants de moins de 5 ans ont été mesurés à l'aide de matériel anthropométrique et la médiane calculée à partir des résultats obtenus.

Progrès de l'indicateur

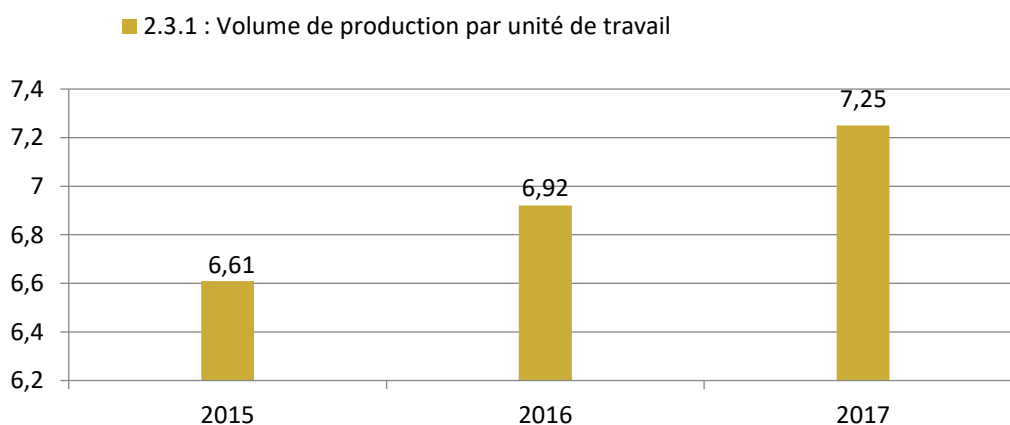
48. Entre 2006 et 2017, la Prévalence de la malnutrition aigüe (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)) a baissé de 3,4 points en passant de 8,4% en 2006 à 5% en 2017. En effet, de 8,4% en 2006, elle a baissé à 4,7% en 2008 et a augmenté par suite, en

2 FAIM « ZERO »

s'établissant à 5,2% en 2010. Elle a baissé à nouveau en 2014 et puis a connu une légère hausse pour s'établir à 5% en 2017.

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Indicateur 2.3.1 : Volume de production par unité de travail



Source: Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MAEP, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

49. C'est la quantité globale produite par unité de travail (salariées, permanents ou saisonniers et non-salariées).

Mode de calcul

50. L'indicateur est obtenu en rapportant l'effectif des travailleurs à la quantité totale de la production.

Progrès de l'indicateur

51. De 2015 à 2017, une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin. En effet, ce volume par unité de travail est passé de 6,61 en 2015 à 6,92 en 2016 et puis à 7,25 en 2017.



Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires

Définition de l'indicateur de la cible

52. C'est la moyenne du revenu des petits producteurs alimentaires.

Mode de calcul

53. L'indicateur se calcule en faisant la somme des revenus des petits producteurs alimentaire que l'on divise par le nombre de petits producteurs alimentaires.

Progrès de l'indicateur

54. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Synthèse des indicateurs non renseignés de l'ODD 2

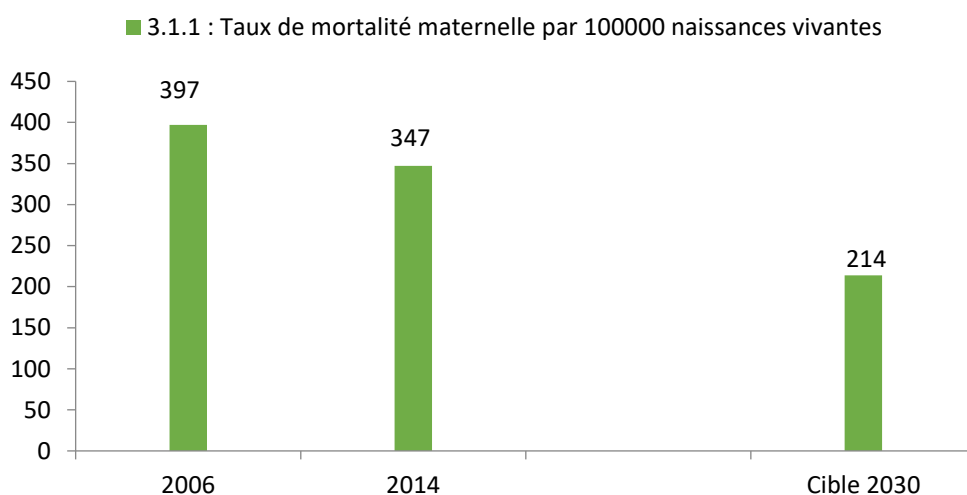
55. Sur l'ensemble des sept (07) indicateurs associés aux trois (03) cibles prioritaires de l'ODD 2, deux (02) indicateurs ne disposent d'aucune information sur toute la période. Toutes les cibles de cet ODD ont au moins un de leurs indicateurs disposant de données pour au moins une année. Les cibles 2.1 et 2.3 sont celles qui ont chacun un de leurs indicateurs ne disposant d'aucune information. La production de ces indicateurs dépend respectivement de l'INSAE et de la Direction de la Statistique Agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

56. Le taux de mortalité maternelle est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, quelles que soient la durée et l'implantation de la grossesse, pour 100 000 naissances vivantes, pour une période donnée.

Mode de calcul

57. Le taux de mortalité maternelle peut être calculé en divisant les décès maternels enregistrés (ou estimés), en une période donnée, par le nombre total de naissances vivantes enregistrées (ou estimé) pendant la même période et en multipliant le résultat pour 100 000.



Progrès de l'indicateur

58. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 50 points en passant de 397 par 100000 naissances vivantes en 2006 à 347 par 100000 naissances vivantes en 2014. Cette réduction du taux de mortalité maternelle en huit (08) ans soit 6,25 points par an est inférieure à celle qui est nécessaire pour l'atteinte de l'objectif 2030 (214 par 100000 naissances vivantes) pour cet indicateur qui doit être d'au moins 10 points par an.

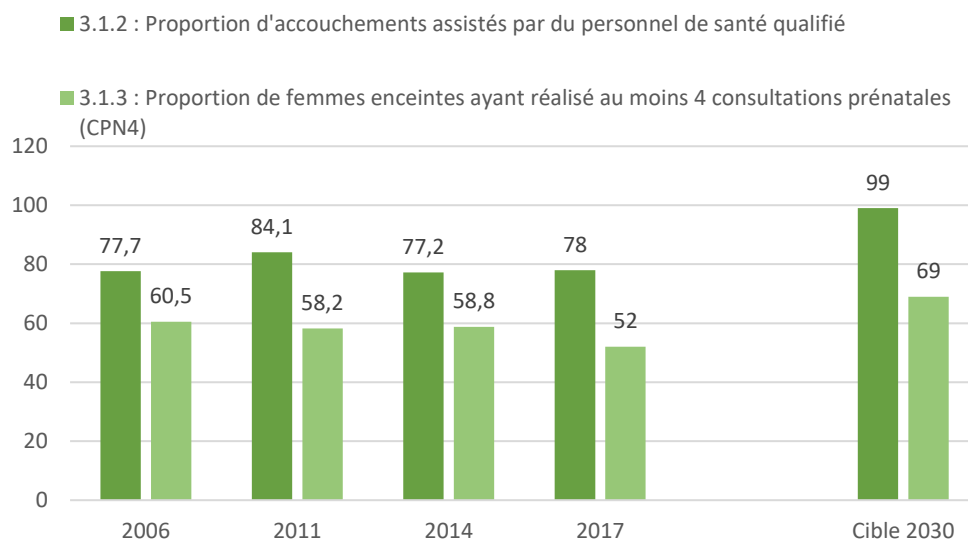
Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Indicateur 3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)

3.1.2)



3.1.3)



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition des indicateurs de la cible

59. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière ou sage-femme) en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés. Le personnel de santé qualifié inclut les personnes formées selon les normes universelles et

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

disposant du matériel et des médicaments appropriés. Les accoucheuses traditionnelles et les aides-soignantes ne doivent pas être incluses dans cette catégorie de personnel de santé, même si elles ont suivi un bref cours de formation.

60. La couverture des quatre consultations prénatales est le rapport du nombre de femmes enceintes qui ont bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales selon les normes sur le nombre de grossesses attendues multiplié par 100. Selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il est recommandé au moins quatre visites prénatales, dont une au premier trimestre, une au deuxième trimestre et deux au troisième trimestre.

Mode de calcul

61. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'obtient en rapportant l'effectif des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié d'une période donnée, à l'effectif total des naissances de la même période qu'on multiplie par 100.

62. Pour le calcul du second indicateur, on rapporte l'effectif de femmes enceintes qui ont fait au moins quatre consultations prénatales selon les normes d'une période donnée, à l'effectif total des grossesses attendues multiplié par 100.

Progrès des indicateurs

63. Entre 2006 et 2014, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement baissé passant de 77,7% en 2006 à 77,2% en 2014. Il faut noter qu'en 2011, ce taux a subi une augmentation de 6,4 points passant de 77,7% (2006) à 84,1% (2011) avant de rechuter à 77,2% en 2014. Par ailleurs, pour atteindre en 2030 un taux de 99%, le pays doit trouver des stratégies adéquates afin d'amener les 22% des femmes enceintes restantes à recourir à l'assistance du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement.

64. La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) a faiblement baissé sur la période sous revue. En effet, cette proportion est passée de 60,5% en 2006 à 58,8% en 2014 contre 58,2% en 2011. En effet entre 2006 et 2011, ce taux a subi une baisse de 2, 3 points avant de remonter de 0,6 point en 2014. La très faible



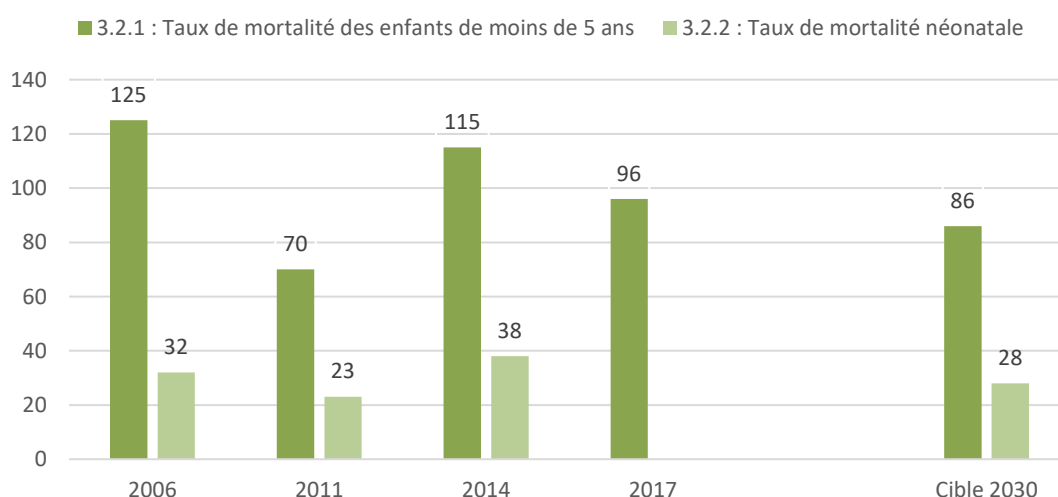
augmentation constatée entre 2011 et 2014 (0,6 point) est loin du minimum nécessaire à réaliser au niveau national pour espérer atteindre l'objectif fixé (69%) pour cet indicateur en 2030 soit 1,36 points par an.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

3.2.1)



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, EDS/MICS/INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition des indicateurs de la cible

65. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux pour 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant pris à la naissance décède avant d'atteindre l'âge spécifique (5 ans) au cours de la période de référence. L'objectif en 2030 pour cet indicateur est de 86 pour 1000 naissances vivantes

66. Le taux de mortalité néonatale exprime la probabilité pour 1 000 enfants pris à la naissance au cours d'une période donnée, de décéder avant d'atteindre l'âge spécifique de

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

28 jours. L'objectif à atteindre pour cet indicateur est 28 pour 1000 naissances vivantes à l'horizon 2030.

Mode de calcul

67. Les taux de mortalité en fonction de l'âge sont calculés à partir des données relatives aux naissances et aux décès tirées des enquêtes démographiques et de santé ou du recensement général de la population et de l'habitation. Le mode de calcul consiste à rapporter l'effectif des décès des enfants de 0-59 mois enregistrés au cours d'une période donnée, à l'effectif des enfants de 0-59 mois recensés au cours de la même période. Qu'on multiplie ensuite par 1000 pour avoir le taux de mortalité infanto-juvénile.

68. L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours pendant une année donnée rapporté à l'effectif des naissances de la même période exprimé pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours survenus la même année est divisé par le nombre de naissances de la même année et le résultat est multiplié par 1 000.

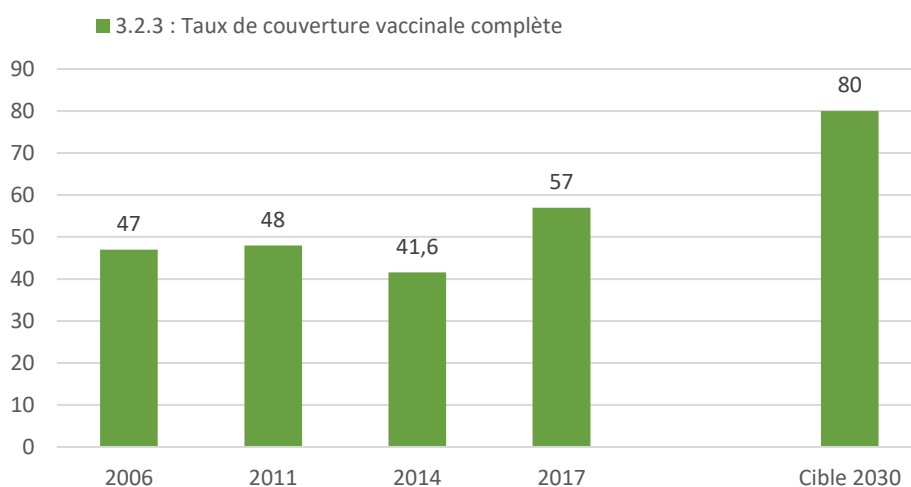
Progrès de l'indicateur

69. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 10 points entre 2006 et 2014 passant ainsi de 125 à 115 sur 1000 naissances vivantes. Ce taux a subi une baisse considérable de 55 points de 2006 (125 pour 1000) à 2011 (70 pour 1000) avant de remonter de 45 points en 2014.

70. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfant pris à la naissance, il s'est aggravé sur la période 2006-2014 en passant de 32‰ en 2006 à 38‰ en 2014. Ce taux s'est pourtant amélioré en 2011 en passant à 23 pour 1000 enfants pris à la naissance soit une baisse ou amélioration de 9 points par rapport à 2006. En comparant le niveau de l'indicateur en 2014 à sa valeur cible en 2030 (28‰), il faudrait que le Bénin réitère et maintienne sa performance de la période 2006-2011 pour espérer être au rendez-vous en 2030.



Indicateur 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

71. Le taux de couverture vaccinale d'enfants complètement vaccinés exprime le nombre d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV avant leur premier anniversaire par rapport au nombre d'enfants de 12 à 23 mois.

Mode de calcul

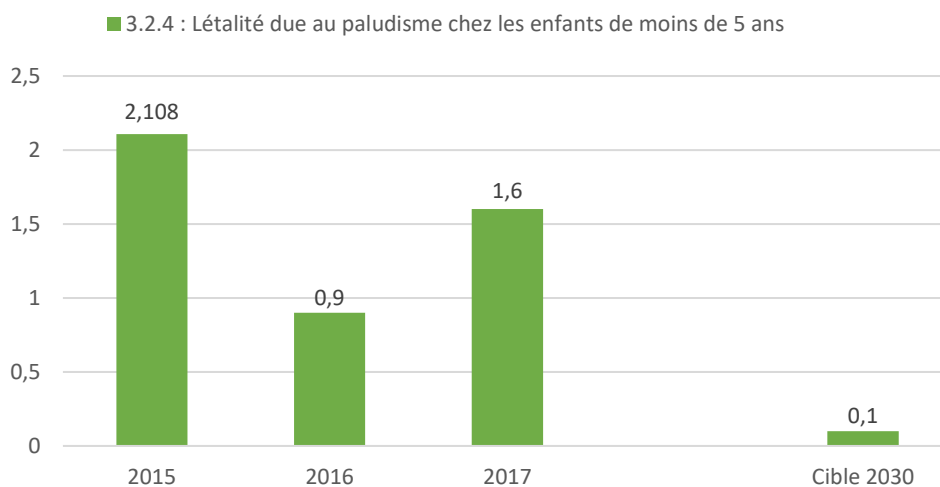
72. L'indicateur est égal au nombre d'enfants cibles complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV rapporté au nombre d'enfants de 12 à 23 mois multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

73. Globalement, de 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a régressé de 5,4 points passant de 47% à 41,6%. Il faut noter que ce taux a augmenté de 1% de 2006 à 2011 atteignant ainsi sa valeur cible en 2030 soit 48% avant de baisser de 6,4 points en 2014. Le Bénin devra redoubler d'efforts pour inverser la tendance observée de 2011 à 2014 et être au rendez-vous en 2030 pour cet indicateur.

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Indicateur 3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

74. C'est le nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires par rapport au nombre total de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires parmi les enfants de moins de 5 ans.

Mode de calcul

75. L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dus au paludisme dans les formations sanitaires rapporté au nombre total de cas de paludisme enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires multiplié par 1000.

Progrès de l'indicateur

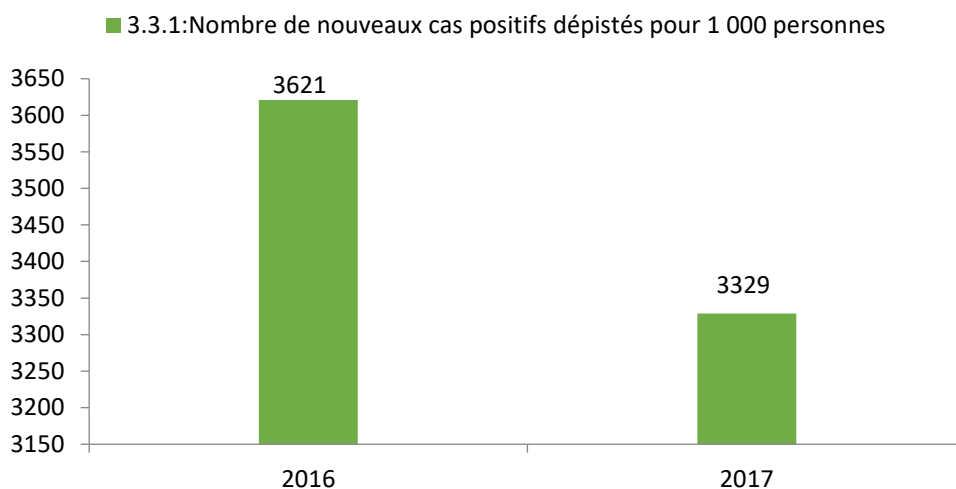
76. Le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 0,508 point entre 2015 et 2017 passant respectivement de 2,108‰ à 1,6 ‰. Toutefois, ce taux a régressé de 2015 à 2016 pour s'établir à 0,9‰ avant de remonter à 1,6‰ en 2017.

77. Pour pouvoir espérer venir au niveau de 0,1‰ en 2030 pour ce taux, le pays doit faire des efforts pour sa réduction de 1,5 point soit environ 0,115 chaque année.



Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Indicateur 3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PSL/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

78. Le nombre de nouveaux cas à VIH pour 1 000 personnes correspond au nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH au cours d'une année pour 1 000 habitants.

Mode de calcul

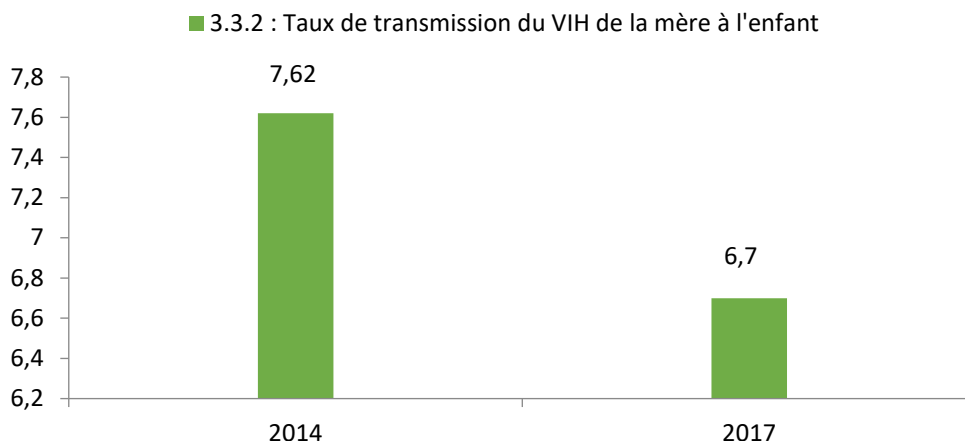
79. Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH pour 1 000 personnes se calcule comme suit : Nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH dans la population, rapporté au nombre total de personnes dépistées, le tout multiplié par 1 000.

Progrès de l'indicateur

80. Entre 2016 et 2017, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a baissé de 292 pour 1000 personnes dépistées.

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Indicateur 3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PSLs/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

81. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est le nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives divisé par le nombre total d'enfants nés de mères séropositives multiplié par 100.

Mode de calcul

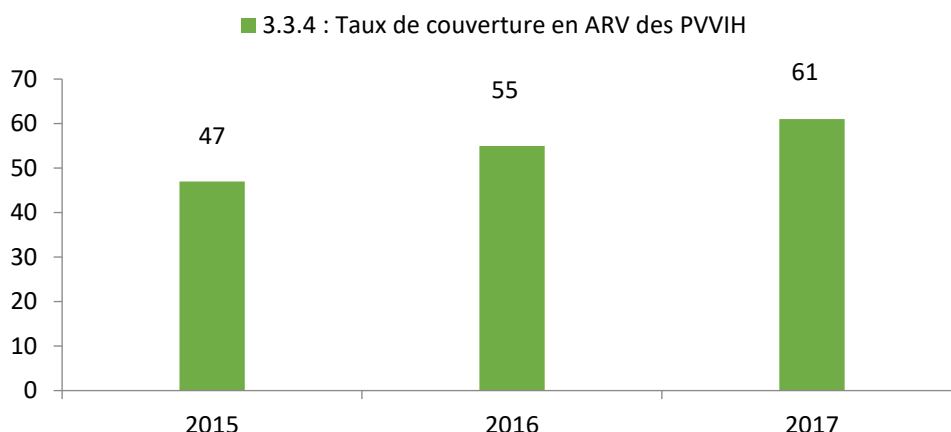
82. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant se calcule comme suit : Nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives rapporté au nombre total d'enfants nés de mères séropositives le tout multiplié par 100 pour une période donnée.

Progrès de l'indicateur

83. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 1,22 point entre 2014 et 2017 soit environ une baisse moyenne de 0,30 point chaque année.



Indicateur 3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PSL/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

84. Le taux de couverture en ARV des PVVIH est la proportion de personnes vivant avec le VIH qui ont accès aux ARV pour leur traitement.

Mode de calcul de l'indicateur

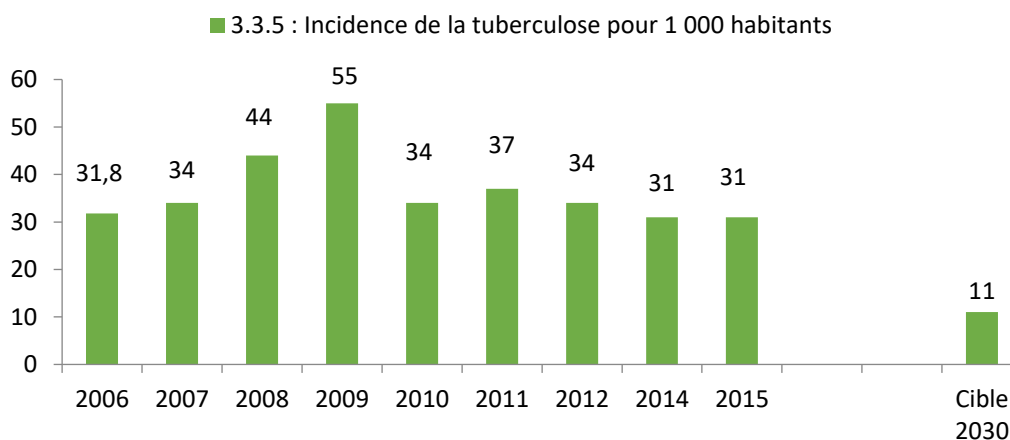
85. Le taux de couverture en ARV des PVVIH se calcule comme suit : Nombre PVVIH ayant accès aux ARV pour leur traitement rapporté au nombre total de PVVIH devant être mis sous traitement ARV le tout multiplié par 100 pour une période donnée.

Progrès de l'indicateur

86. Le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 14 points entre 2015 et 2017 passant ainsi de 47% à 61%.

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Indicateur 3.3.5 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PNT/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

87. L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, toutes les formes de tuberculose.

Mode de calcul

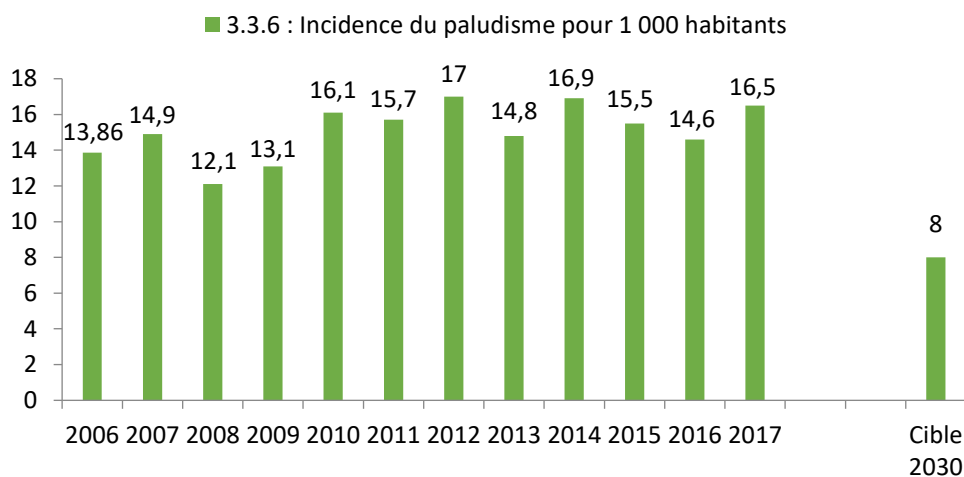
88. Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de la tuberculose, multiplié par 100000 et la population totale.

Progrès de l'indicateur

89. Entre 2006 et 2015, l'Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a baissé de 0,8 point passant ainsi de 31,08% à 31% pour 1000 habitants. En effet entre 2006 et 2009, ce taux a subi une augmentation moyenne de 7,73 points avant d'atteindre un pic de 55% pour 1000 habitants en 2009. En 2010, l'incidence de la tuberculose a baissé considérablement de 21 points par rapport au taux obtenu en 2009. De plus, en 2011 ce taux a remonté mais cette fois-ci de 03 points avant de se stabiliser à 31% en 2014 et 2015. Enfin pour pouvoir atteindre un taux de 11% pour 1000 habitants en 2030, il faut une baisse de 20 points soit environ de 1,33 point chaque année.



Indicateur 3.3.6 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

90. L'incidence de l'hépatite B est le nombre estimé de nouveaux cas de l'hépatite B pendant une année pour 100 000 habitants.

Mode de calcul

91. Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de l'hépatite B, multiplié par 100 000 et la population totale.

Progrès de l'indicateur

92. L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants a augmentée de 1,64 point entre 2006 et 2015 passant de 13,86% à 15,5%. Entre 2006 et 2007, ce taux a subi une légère augmentation de 1,04 point avant de baisser de 2,8% en 2008. Ce taux reste instable entre 2009 et 20015 et subi une baisse en moyenne de 0,40 point chaque année. Il faut signaler qu'en 2016 ce taux a baissé de 0,9 point allant à 14,6% avant de remonter à 16,5% en 2017.

93. Par ailleurs, pour atteindre un taux de 8% pour 1000 habitants en 2030, il faut donc une baisse de 8,5 points soit environ en moyenne une baisse de 0,653 points chaque année.

Indicateur 3.3.7 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

Définition de l'indicateur de la cible

94. L'incidence de l'hépatite B est le nombre estimé de nouveaux cas de l'hépatite B pendant une année pour 100 000 habitants.

Mode de calcul

95. Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de l'hépatite B, multiplié par 100 000 et la population totale.

Progrès de l'indicateur

96. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de l'incidence de l'hépatite B pour 1 000 habitants, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 23,4%.

97. Par ailleurs, pour pouvoir espérer venir à un niveau de 15,2% en 2030, le pays doit mettre des politiques en œuvre pour diminuer l'incidence de l'hépatite B pour 1000 habitants de 8,2 points soit environ 0,546 point chaque année.

Indicateur 3.3.8 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

Définition de l'indicateur de la cible

98. Le nombre de personnes négligées pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires correspond au nombre de personnes atteintes de maladies tropicales négligées dans la population totale.

Mode de calcul

99. L'indicateur se calcule en dénombrant le nombre total de personnes atteintes de Maladies Tropicales Négligées (MTN) dans la population.



Progrès de l'indicateur

100. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 3.3.9 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique

Définition de l'indicateur de la cible

101. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre la filariose lymphatique sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de filariose lymphatique dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

102. L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

Progrès de l'indicateur

103. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 22,91%.

104. Par ailleurs, pour pouvoir espérer venir à un niveau de 14,89% en 2030, le pays doit mettre des politiques en œuvre pour diminuer la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique de 8,02% soit environ 0,5364 % chaque année.

Indicateur 3.3.10 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose

Définition de l'indicateur de la cible

105. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre l'onchocercose sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de l'onchocercose dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

106. L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

Progrès de l'indicateur

107. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 47,23%.

108. Par ailleurs pour atteindre un niveau de 30,7% en 2030 le pays doit mettre des politiques en œuvre pour diminuer la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose de 16,53% soit environ de 1,102% chaque année.

Indicateur 3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés

Définition de l'indicateur de la cible

109. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les schistosomiasés sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des schistosomiasés dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.



Mode de calcul

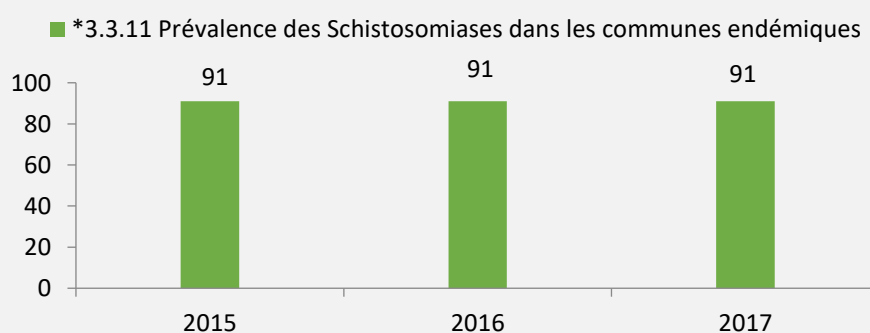
110. L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

Progrès de l'indicateur

111. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis, la seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 6,18%.

112. Par ailleurs, pour atteindre un niveau de 4,02% en 2030, le pays doit mettre des politiques en œuvre pour diminuer la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis de 2,16% soit environ de 0,144% chaque année.

Encadré n°1 : Indicateur *3.3.11² : Prévalence des Schistosomiasis dans les communes endémiques



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PNLMT/MS, DGCS-ODD, 2018

113. Entre 2015 et 2017, la prévalence des Schistosomiasis dans les communes endémiques est restée constante à un niveau de 91%.

² Nouvel indicateur proposé

Indicateur 3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases

Définition de l'indicateur de la cible

114. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les géo helminthiases sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des géo helminthiases dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul de l'indicateur

115. L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

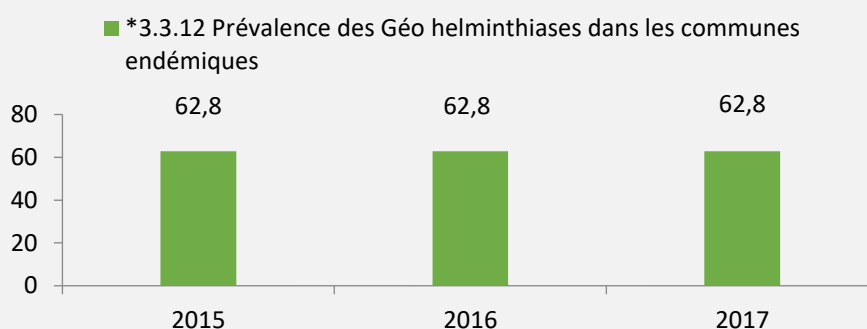
Progrès de l'indicateur

116. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases, la seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 7,75%.

117. Par ailleurs pour atteindre un niveau de 5,04% en 2030, la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases doit pouvoir baisser de 2,71% soit environ de 0,180% chaque année.



Encadré n°2 : Indicateur *3.3.12³ Prévalence des Géo helminthiases dans les communes endémiques



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PNLMT/MS, DGCS-ODD, 2018

118. La prévalence des Géo helminthiases dans les communes endémiques est restée inchangées à un niveau de 62,8% entre 2015 et 2017.

Indicateur 3.3.13 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome

Définition de l'indicateur de la cible

119. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre le trachome sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes du trachome dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

Mode de calcul

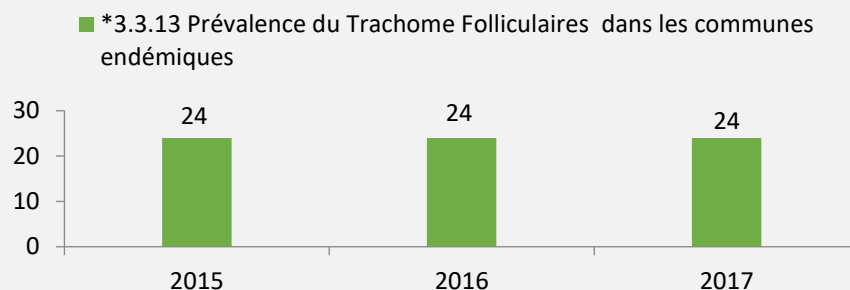
120. L'indicateur se calcule en divisant le nombre de personnes vivant dans les zones endémiques du trachome et les personnes exposées par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100.

Progrès de l'indicateur

121. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

³ Nouvel indicateur proposé

Encadré n° 3 : Indicateur *3.3.13⁴ Prévalence du Trachome Folliculaires dans les communes endémiques

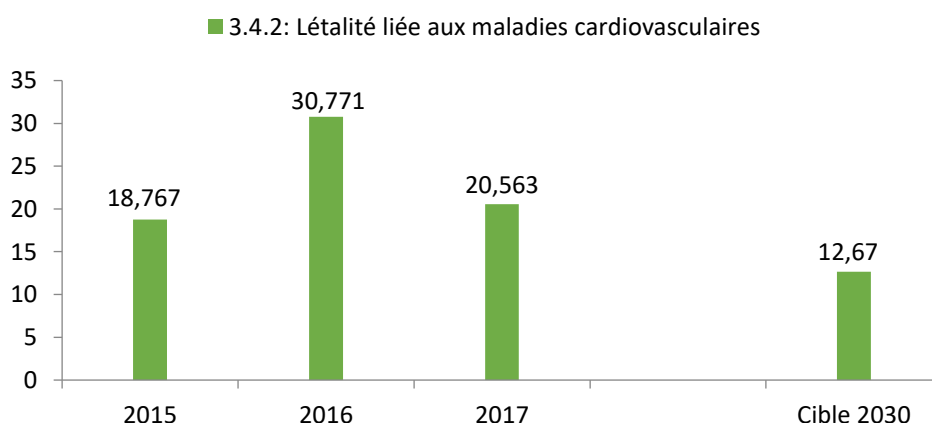


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, PNLMT/MS, DGCS-ODD, 2018

122. La prévalence du Trachome Folliculaires dans les communes endémiques entre 2015 et 2017 est restée un niveau constant de 24%.

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Indicateur 3.4.2: Létalité liée aux maladies cardiovasculaires



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MS, DGCS-ODD, 2018

⁴ Nouvel indicateur proposé



Définition de l'indicateur de la cible

123. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le nombre de décès causés par les maladies cardiovasculaires parmi les cas de maladies cardiovasculaires identifiés au cours de l'année dans les formations sanitaires.

Mode de calcul de l'indicateur

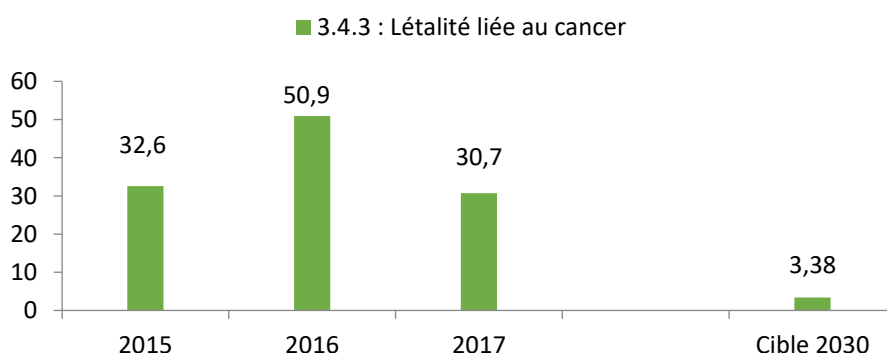
124. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le rapport entre le nombre de décès dû aux maladies cardiovasculaires pendant l'année et le nombre total de cas de maladies cardiovasculaires dans l'année parmi les cas reçus dans les formations sanitaires, le tout multiplié par 10000.

Progrès de l'indicateur

125. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires, a augmenté de 1,796 point entre 2015 et 2017 passants de 18,767% à 20,563%. En 2016, ce taux a subi une augmentation de 12,004 points avant de baisser 10,208 points en 2017.

126. Par ailleurs pour atteindre un niveau de 12,67% en 2030, le taux de létalité liée aux maladies cardiovasculaires doit baisser de 7,893% soit de 0,607 point chaque année.

Indicateur 3.4.3 : Létalité liée au cancer



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/PNLMNT/MS, DGCS-ODD, 2018

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Définition de l'indicateur de la cible

127. La létalité liée au cancer est le nombre de décès causés par le cancer parmi les cas de maladies dues au cancer identifié au cours de l'année dans les formations sanitaires.

Mode de calcul

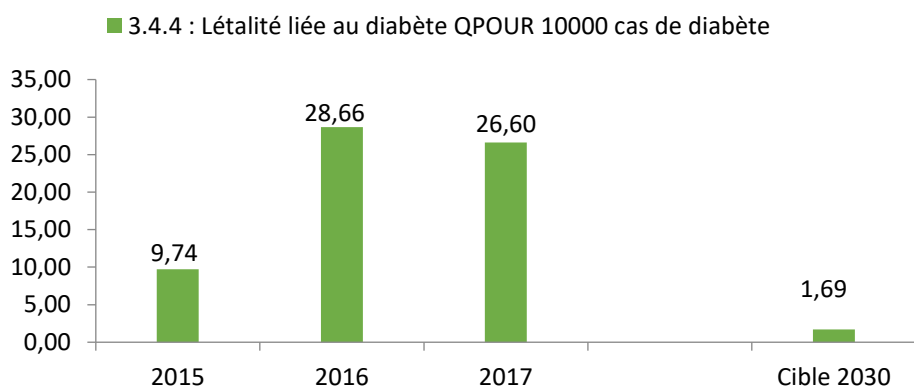
128. La létalité liée au cancer est le rapport entre le nombre de décès dû au cancer pendant l'année et le nombre total de cas de cancer dans l'année, le tout multiplié par 10000 dans les formations sanitaires.

Progrès de l'indicateur

129. La létalité liée au cancer a baissé de 1,9 point entre 2015 et 2017 en passant de 32,6% à 30,7%. En 2016, ce taux a augmenté de 18,3 points par rapport à celui obtenu en 2015 avant de baisser de 20,2 points en 2017.

130. Par ailleurs, il faut noter que pour atteindre la cible 3,38% décès pour 10000 cas de cancer dans l'année dans la formation sanitaire en 2030, le taux doit baisser encore de 27,32 points soit une baisse moyenne de 2,10 points chaque année.

Indicateur 3.4.4 : Létalité liée au diabète



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

131. La létalité liée au diabète est le nombre de décès causés par le diabète au cours de l'année dans les formations sanitaires.



Mode de calcul

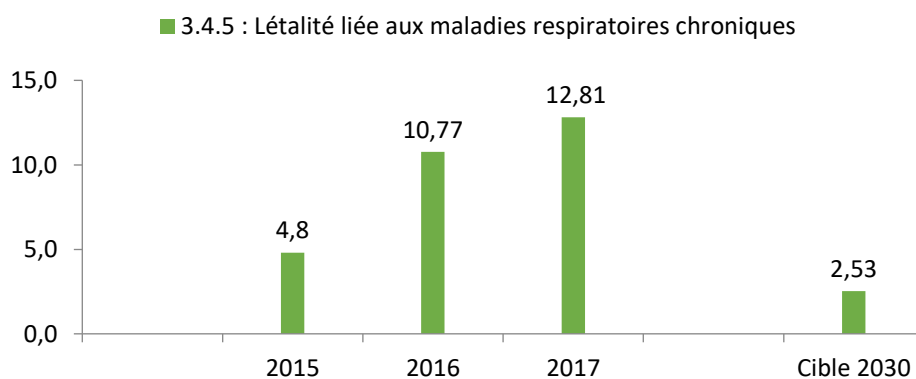
132. La létalité liée au diabète est le rapport entre le nombre de décès dû au diabète pendant l'année et le nombre total de cas de diabète dans l'année dans les formations sanitaires, le tout multiplié par 10000.

Progrès de l'indicateur

133. La létalité liée au diabète entre 2015 et 2017 a augmenté de 16,86 points passant ainsi de 9,74% à 26,60%. En 2016, ce taux a également augmenté de 18,92 points par rapport en 2015 avant de baisser de 2,06 point en 2017.

134. Par ailleurs, pour atteindre réellement la valeur cible en 2030, le taux obtenu en 2017 doit baisser de 24,91 points pour 10000 cas de diabète soit environ une baisse moyenne 1,91 point chaque année.

Indicateur 3.4.5 : Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

135. La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le nombre de décès causés par les maladies respiratoires chroniques parmi les cas de maladies respiratoires chroniques identifiés dans les formations sanitaires au cours de l'année.

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Mode de calcul

136. La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le rapport entre le nombre de décès dus aux maladies respiratoires chroniques parmi les cas reçus dans les formations sanitaires pendant l'année et le nombre total de cas de maladies respiratoires chroniques dans l'année, le tout multiplié par 10000.

Progrès de l'indicateur

137. la létalité liée, aux maladies respiratoires chroniques entre 2015 et 2017 la augmenté de 8,01 points passant ainsi de 4,8% à 12,81.

138. Pour atteindre réellement ce taux en 2030, on doit constater une baisse de 10,28 points pour 10000 cas de maladies respiratoires chroniques soit environ une baisse moyenne de 0,79 point chaque année.

Indicateur 3.4.6: Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine

Définition de l'indicateur de la cible

139. La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine désigne la frange de la population qui se livre au moins une fois par semaine, à des activités physiques codifiées, à caractère ludique, compétitif et pour lesquelles il existe une institution qui régule la pratique et tout ce qui a trait à cette activité. Une activité physique est tout ce que l'homme peut faire pour mettre son corps en mouvement.

Mode de calcul

140. La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine est le rapport entre le nombre de personnes se livrant régulièrement à un exercice physique et la population totale en âge de pratiquer le sport, le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

141. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Indicateur 3.4.7 : Taux de mortalité par suicide

Définition de l'indicateur de la cible

142. C'est la fréquence d'apparition des décès par suicide au sein de la population.

Mode de calcul

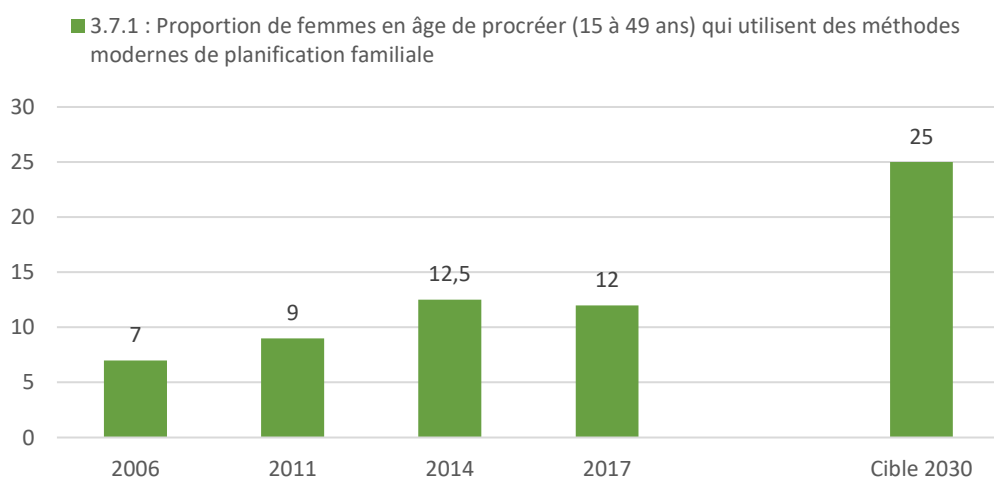
143. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport du nombre de décès par suicide au cours d'une période par la population totale au cours de l'année t.

Progrès de l'indicateur

144. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, EDS/MICS/INSAE, DGCS-ODD, 2018

3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Définition de l'indicateur de la cible

145. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est le pourcentage de femmes en âge de procréer qui pratiquent une forme quelconque de contraception moderne.

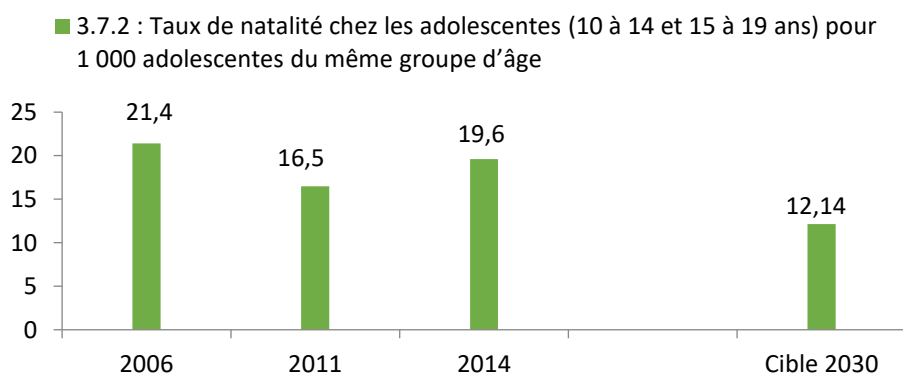
Mode de calcul

146. Le nombre de femmes de 15 à 49 ans qui utilisent une méthode de contraception moderne quelconque au cours d'une période donnée, est rapporté au nombre total de femmes en union du même groupe d'âge qui ont été enquêtées qu'on multiplie par 100.

Progrès de l'indicateur

147. Entre 2006 et 2014, la Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale augmente chaque année en moyenne de 1,83 point passant ainsi de 7% en 2006 à 12,5% en 2014. Par ailleurs pour atteindre un taux de 27,94% en 2030, le pays doit mettre des politiques en œuvres pour augmenter le taux de 2014 de 15,44 points soit environ de 0,96 chaque année.

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, EDS/MICS/INSAE, DGCS-ODD, 2018



Définition de l'indicateur de la cible

148. Le taux de natalité chez les adolescentes est défini comme le nombre de naissances vivantes attribuées aux adolescentes (10 - 19 ans) exprimé pour 1000 adolescentes prises à un moment donné.

Mode de calcul

149. Le nombre de naissances vivantes attribuées à des adolescentes est rapporté au nombre total d'adolescentes recensée au cours d'une période donnée, qu'on multiplie ensuite par 1 000.

Progrès de l'indicateur

150. Entre 2006 et 2014, le taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge a baissé de 1,8 point passant ainsi de 21,04% 2006 à 19,6% en 2014. En 2011 ce taux a subi une baisse de 4,9 points par rapport à l'année 2006 avant de passer 19,6% en 2014 soit en moyenne une baisse annuelle de 0,22 point.

151. Par ailleurs, pour atteindre en 2030 une cible de 12,14%, il faut que le taux obtenu en 2014 baisse encore de 7,46 points soit environ en moyenne de 0,46 points chaque année.

Synthèse des indicateurs non renseignés de l'ODD 3

152. Sur l'ensemble des vingt-sept (27) indicateurs associés aux cinq (05) cibles prioritaires de l'ODD 3, quatre (04) indicateurs ne disposent d'aucune information sur toute la période. Toutes les cibles de cet ODD ont au moins un de leurs indicateurs disposant de données pour au moins une année. Les cibles 3.3 et 3.4 sont celles qui ont chacun deux de leurs indicateurs ne disposant d'aucune information. Les structures concernées par la production des données sur ces indicateurs sont la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) et le Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles (PNLMT) du Ministère de la Santé et la DPP du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports (MTCS).



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture⁵

Définition de l'indicateur de la cible

153. Le pourcentage d'enfants scolarisés au CP qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation

Mode calcul de l'indicateur

154. C'est le rapport du nombre d'enfants au cours préparatoire a qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale en lecture i au cours d'une évaluation au nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Progrès de l'indicateur

155. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.1.2 : Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques⁶

Définition de l'indicateur de la cible

156. Le pourcentage d'enfants scolarisés en cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation .

⁵ La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.

⁶ La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.



Mode calcul de l'indicateur

157. C'est le rapport du nombre d'enfants au cours préparatoire a qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale en mathématiques *ii* au cours d'une évaluation au nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Progrès de l'indicateur

158. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.1.3 : *Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture*

Définition de l'indicateur de la cible

159. Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation.

Mode calcul de l'indicateur

160. C'est le rapport du nombre d'enfants en fin de cycle primaire qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale en lecture *i* au cours d'une évaluation au nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Progrès de l'indicateur

161. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.1.4 : *Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques*

Définition de l'indicateur de la cible

162. Le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation.

4 EDUCATION DE QUALITE

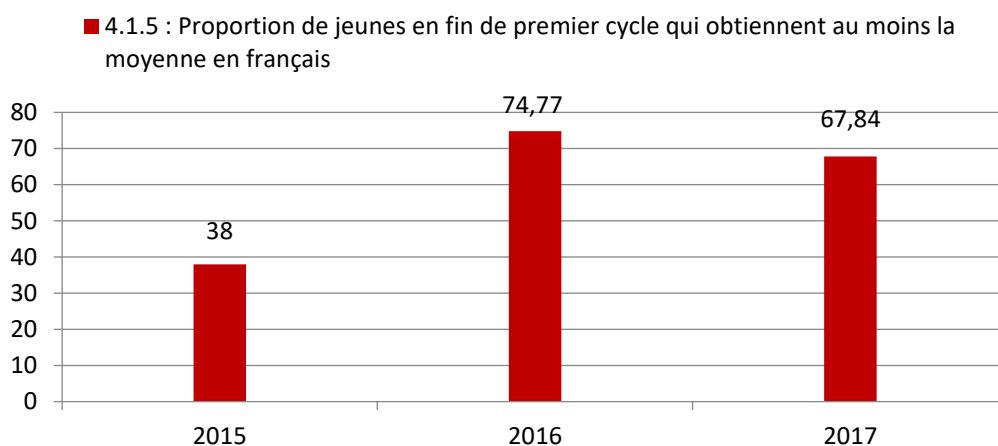
Mode calcul de l'indicateur

163. C'est le rapport du nombre d'enfants au cours préparatoire a qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale en mathématiques ii au cours d'une évaluation au nombre d'enfants au cours préparatoire a ayant pris part à l'évaluation.

Progrès de l'indicateur

164. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.1.5 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESFTP, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

165. Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont atteint au moins la note minimale en français au cours d'une évaluation.

Mode calcul de l'indicateur

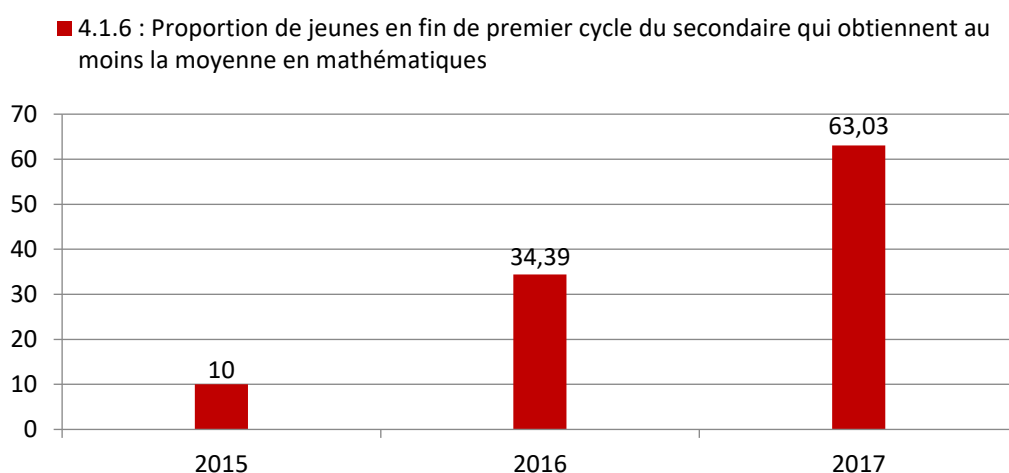
166. C'est le rapport du nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en français i au cours d'une évaluation au nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c ayant pris part à l'évaluation.



Progrès de l'indicateur

167. La proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français a augmenté de 29,84 points entre 2015 et 2017, en passant de 38% à 67,84%. Avant de s'établir à ce niveau en 2017, elle était égale en 2016, à 74,77%, qui est sa plus forte valeur sur la période.

Indicateur 4.1.6 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESFTP, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

168. Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont obtenu au moins la note moyenne en mathématiques au cours d'une évaluation.

Mode calcul de l'indicateur

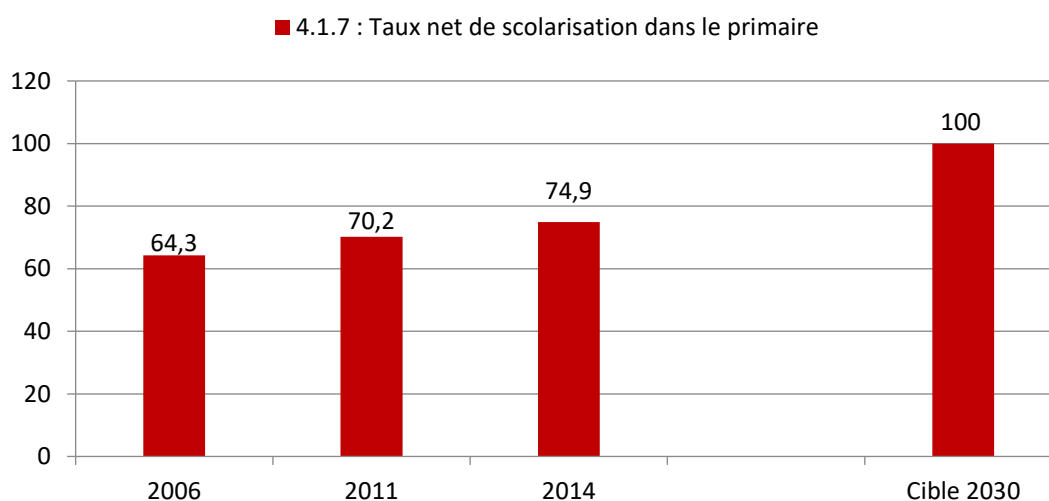
169. C'est le rapport du nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c qui a atteint au moins la norme d'aptitude minimale α en mathématiques ii au cours d'une évaluation au nombre de jeunes en fin de premier cycle du secondaire c ayant pris part à l'évaluation.

4 EDUCATION DE QUALITE

Progrès de l'indicateur

170. La proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques a augmenté progressivement de 53,03 points entre 2015 et 2017. En effet, elle était égale à 10% en 2015, et est passée ensuite à 34,39% en 2016 avant de connaître son pic de 63,03% en 2017.

Indicateur 4.1.7 : Taux net de scolarisation dans le primaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

171. Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau primaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode calcul de l'indicateur

172. Le calcul est effectué en divisant le nombre d'enfants de 6-11 ans inscrits dans le primaire à la population officiellement scolarisable et en multipliant le résultat par 100.



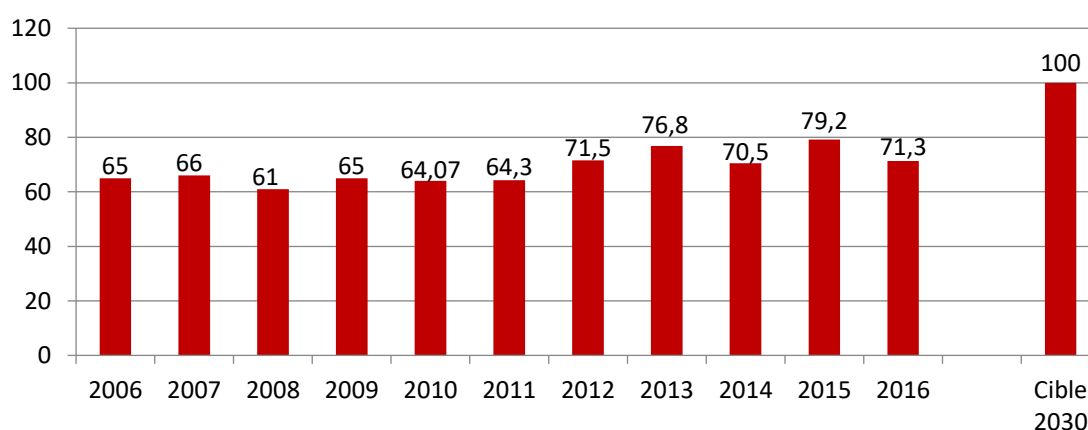
Progrès de l'indicateur

173. Entre 2006 et 2014, le taux net de scolarisation dans le primaire a progressivement augmenté de 10,6 points. En 2006, il était égal à 64,3%, et s'est établi à 74,9% en 2014, en passant par le niveau de 70,2% en 2011. Pour que le Bénin atteigne la cible de 100% en 2030, il faut que le taux augmente en moyenne entre 2014 et 2030 de 1,57 point chaque année.

Indicateur 4.1.8 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire



■ 4.1.8 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE. DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

174. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est le pourcentage d'une cohorte d'écoliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année donnée et qui parviennent jusqu'à la sixième année.

Mode calcul de l'indicateur

175. L'indicateur est généralement établi à partir des données relatives aux effectifs scolarisés et aux redoublements par classe pendant deux années consécutives, par une procédure appelée méthode de la cohorte reconstruite. Précisément, cette méthode repose sur trois hypothèses : les élèves qui abandonnent leurs études ne retournent jamais à l'école ; les taux de passage à la classe supérieure, de redoublement et d'abandon des études demeurent constants pendant toute la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à l'école; et les mêmes taux valent pour tous les élèves inscrits dans une classe donnée, qu'ils aient ou non redoublé précédemment une classe.

176. Le calcul est effectué en divisant le nombre total d'élèves d'une cohorte scolaire accédant successivement aux différentes classes du niveau considéré d'enseignement par le nombre d'élèves de la cohorte scolaire (dans ce cas il s'agit des élèves inscrits à l'origine dans la première classe de l'enseignement primaire) et en multipliant le résultat par 100.

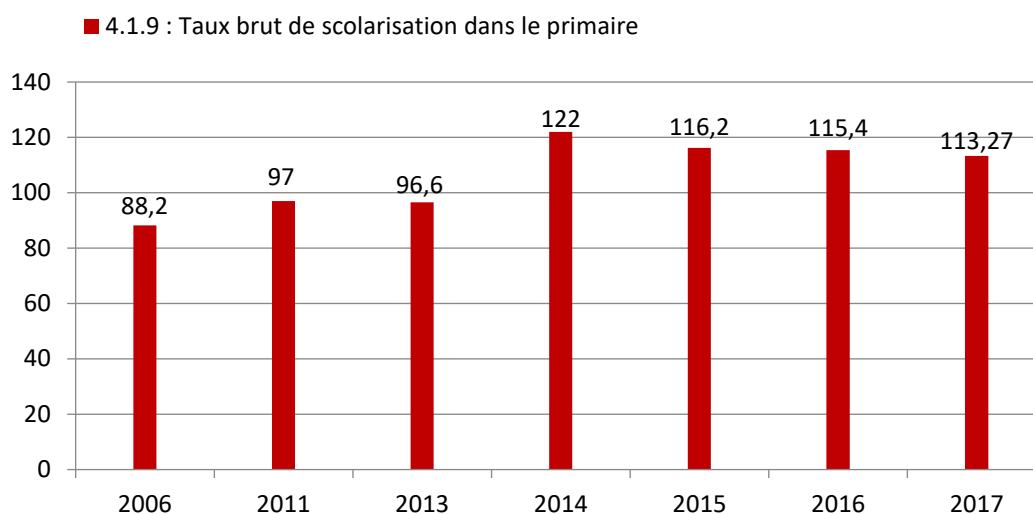
177. Sous les hypothèses de la méthode de la cohorte reconstruite, l'indicateur peut se calculer en multipliant les taux de promotion des années d'études successives de deux années scolaires consécutives. Lorsqu'on l'évalue à partir des données d'enquête auprès des ménages, c'est cette seconde formule qui est utilisée.

Progrès de l'indicateur

178. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire a entre 2006 et 2015 augmenté de 14,2 points en passant de 65% à 79,2%. En effet, de 65% en 2006, elle augmente à 66% en 2007 avant de passer à son niveau le plus faible de 61% en 2008. Ensuite, elle monte à 65% en 2009, chute à nouveau à 64,07% en 2010 et remonte légèrement à 64,3% en 2011. Elle poursuit cette montée en passant à 71,5% en 2012, et à 76,8% en 2013. Elle baisse à nouveau à 70,5% en 2014 avant de connaître son pic de 79,2% en 2015. Pour que le Bénin atteigne la cible de 100% en 2030, il faut que la proportion augmente entre 2015 et 2030 de 1,39 point chaque année.



Indicateur 4.1.9 : Taux brut de scolarisation dans le primaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

179. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

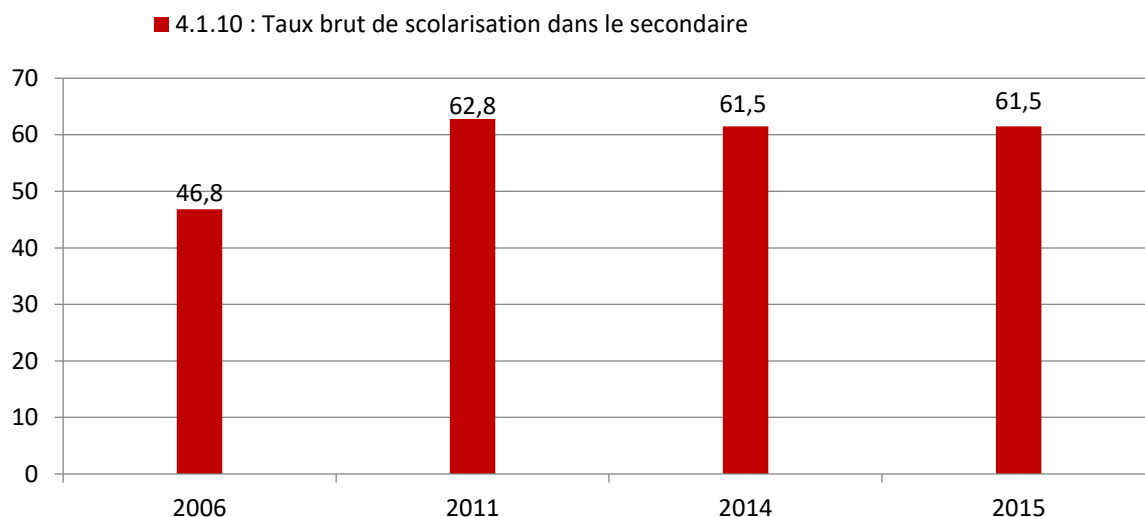
Mode calcul de l'indicateur

180. Le calcul est effectué en divisant le nombre d'enfants inscrits dans le primaire quel que soit l'âge à la population officiellement scolarisable au primaire et en multipliant le résultat par 100.

Progrès de l'indicateur

181. Entre 2006 et 2017, le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 25,07 points en passant de 88,2% (sa plus faible valeur sur la période) à 113,27%. Après 2006, il a augmenté à 97% en 2011 et a légèrement chuté à 96,6% en 2013. Il a à nouveau remonté à 122% en 2014, connaissant ainsi son pic, avant de baisser progressivement jusqu'à 113,27% en 2017, en atteignant les niveaux de 116,2% et 115,4% en 2015 et 2016.

Indicateur 4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

182. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode calcul de l'indicateur

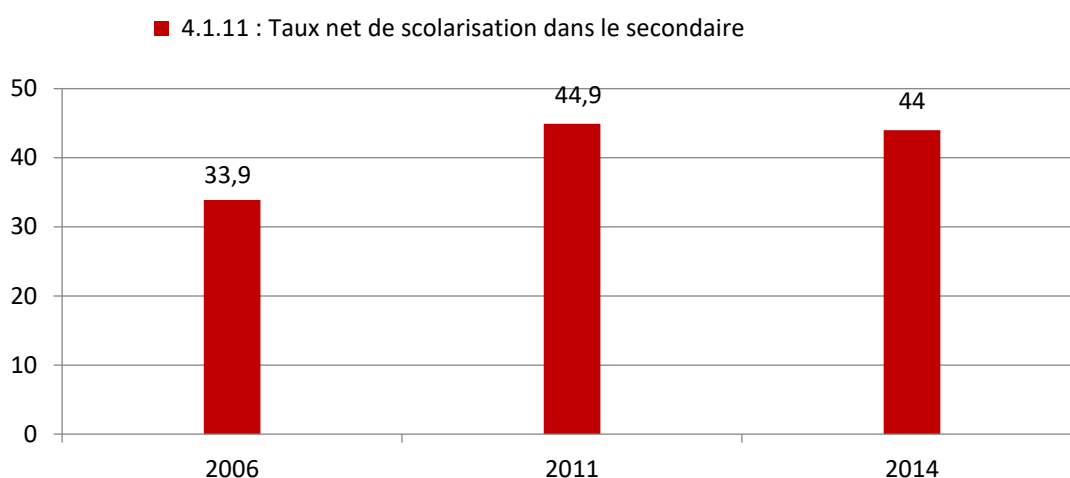
183. Le calcul est effectué en divisant le nombre d'enfants inscrits dans le secondaire quel que soit l'âge à la population officiellement scolarisable au secondaire et en multipliant le résultat par 100.

Progrès de l'indicateur

184. Entre 2006 et 2015, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a augmenté de 14,7 points en passant de 46,8% à 61,5%. Après 2006, son niveau s'élève à 62,8% en 2011, baisse ensuite à 61,5% en 2014, et s'y maintient en 2015.



Indicateur 4.1.11 : Taux net de scolarisation dans le secondaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESFTP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

185. Le taux net de scolarisation (TNS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Mode calcul de l'indicateur

186. Le calcul est effectué en divisant le nombre d'enfants d'âge légal inscrits dans le secondaire à la population officiellement scolarisable au secondaire et en multipliant le résultat par 100.

Progrès de l'indicateur

187. Entre 2006 et 2014, le taux net de scolarisation dans le secondaire a augmenté de 10,1 points. Il passe de 33,9% en 2006 à 44,9% (son pic) en 2011, et baisse à 44% en 2014.

4 EDUCATION DE QUALITE

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Indicateur 4.4.2 : *Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC*

Définition de l'indicateur de la cible

188. La proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC est le pourcentage d'apprenants ayant reçu une formation en TIC dans les établissements d'ESTFP

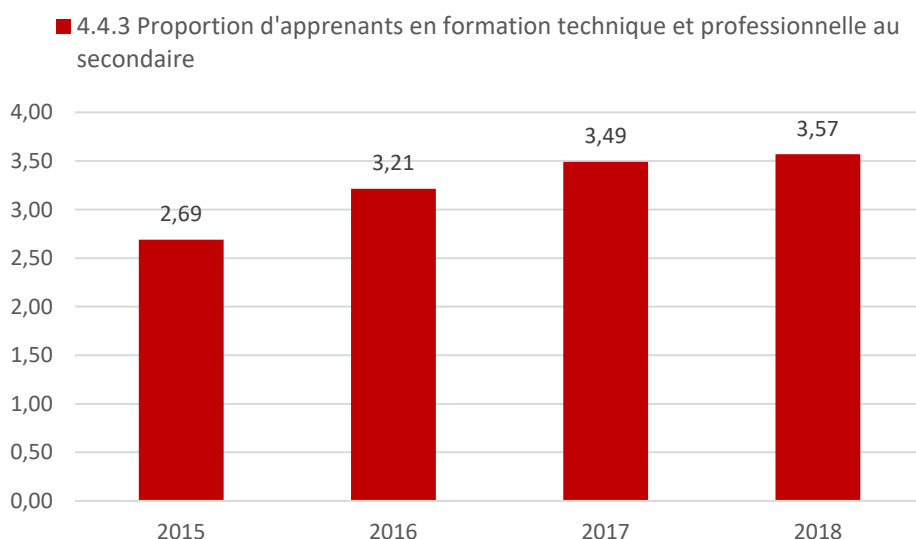
Mode calcul de l'indicateur

189. C'est le nombre d'apprenants ayant reçu une formation TIC dans les établissements d'ESTFP rapporté à l'effectif des apprenants.

Progrès de l'indicateur

190. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 4.4.3 : *Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle*



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018



Définition de l'indicateur de la cible

191. La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle est le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'apprenants au secondaire (1^{er} et 2nd cycle).

Mode calcul de l'indicateur

192. L'indicateur se calcule en rapportant à l'effectif total d'apprenants, le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle.

Progrès de l'indicateur

193. Entre 2015 et 2018, la Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle au secondaire a augmenté de 0,88 point progressivement. En 2015, il était égal à 2,69% et s'est établi à 3,57% en 2018, en passant par les niveaux de 3,21% et 3,49% respectivement en 2016 et en 2017.

Encadré n°4 : Indicateur *4.4.3 : Proportion d'étudiants en formation technique (ingénierie, industrie de transformation et de construction)

Progrès de l'indicateur

194. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion d'étudiants en formation technique (ingénierie, industrie de transformation et de construction). La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 60,2%.

Indicateur 4.4.4 : *Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle*

Définition de l'indicateur de la cible

195. La proportion d'étudiants en formation professionnelle est le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'étudiants.

4 EDUCATION DE QUALITE

Mode calcul de l'indicateur

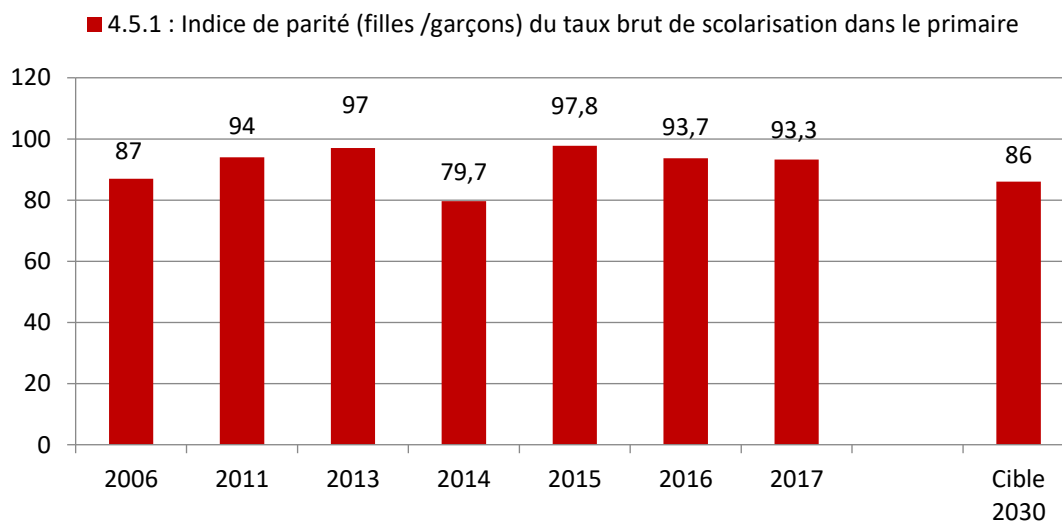
196. L'indicateur se calcule en rapportant à l'effectif total des étudiants, le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle.

Progrès de l'indicateur

197. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Indicateur 4.5.1 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

198. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire.



Mode calcul de l'indicateur

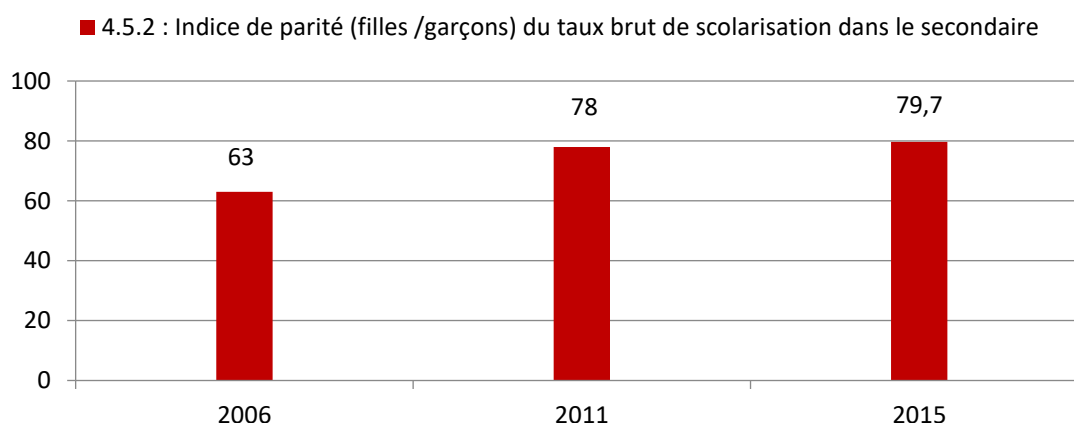
199. Le calcul est effectué en divisant le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire au taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire.

Progrès de l'indicateur

200. Entre 2006 et 2017, l'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 6,3 points en passant de 87% à 93,3%. Après 2006, le niveau de l'indice s'est élevé à 94% en 2011, puis à 97% en 2013 avant de connaître sa plus faible valeur de 79,7% en 2014. Il monte à nouveau en 2015 à 97,8%, connaissant ainsi son pic, et chute progressivement en 2016 et en 2017 en atteignant respectivement 93,7% et 93,3%.

201. Avec ce niveau de 93,3% en 2017, relativement supérieur à la cible de 86%, il ressort que le Bénin est en bonne voie. Toutefois, il faut signaler qu'il ne faut pas s'en réjouir tôt, vu que le niveau de l'indice a commencé par se dégrader depuis 2015.

Indicateur 4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESTF, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

202. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire.

4 EDUCATION DE QUALITE

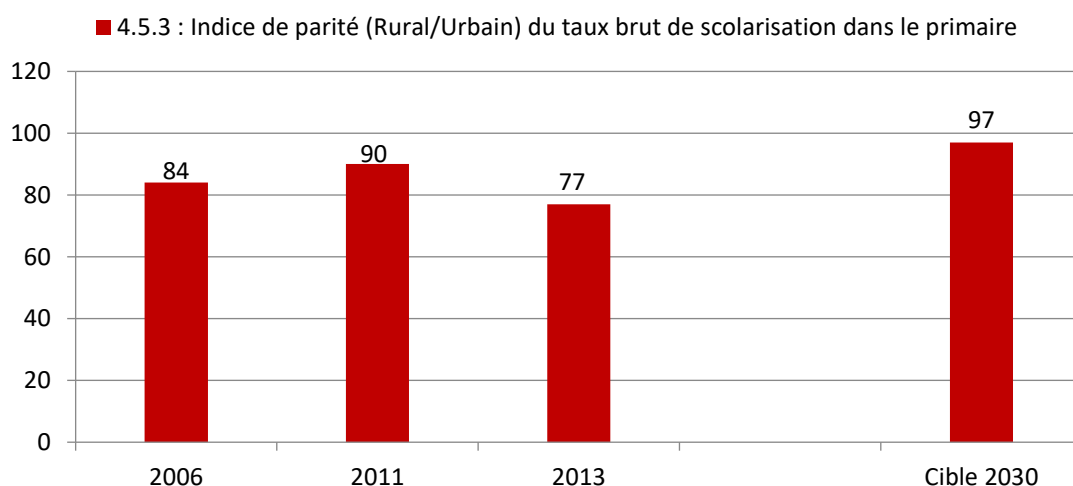
Mode calcul de l'indicateur

203. Le calcul est effectué en divisant le taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire au taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire.

Progrès de l'indicateur

204. Entre 2006 et 2015, l'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a augmenté de 16,7 points progressivement. En 2006, il était égal à 63% et s'est établi à 79,7% en 2015, en passant par le niveau de 78% en 2011.

Indicateur 4.5.3 : Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEMP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

205. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire.

Mode calcul de l'indicateur

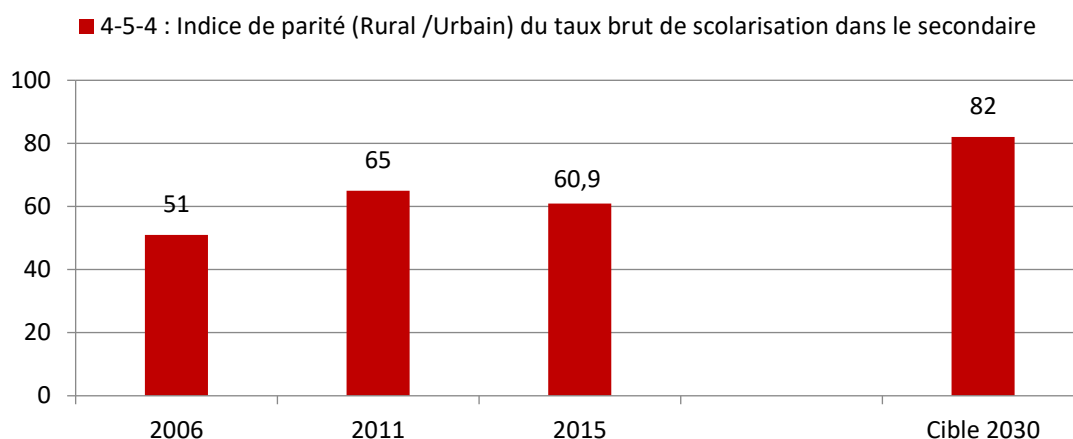
206. Le calcul est effectué en divisant le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire au taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire.



Progrès de l'indicateur

207. Entre 2006 et 2013, l'indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire a baissé de 7 points. En 2006, il était égal à 84% et s'est établi en 2013 à 77% après avoir connu son pic de 90% en 2011. Pour que le Bénin atteigne l'objectif de 97% en 2030, il faut que l'indice augmente en moyenne entre 2013 et 2030, de 1,18 point chaque année.

Indicateur 4-5-4 : Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESTFP, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

208. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire.

Mode calcul de l'indicateur

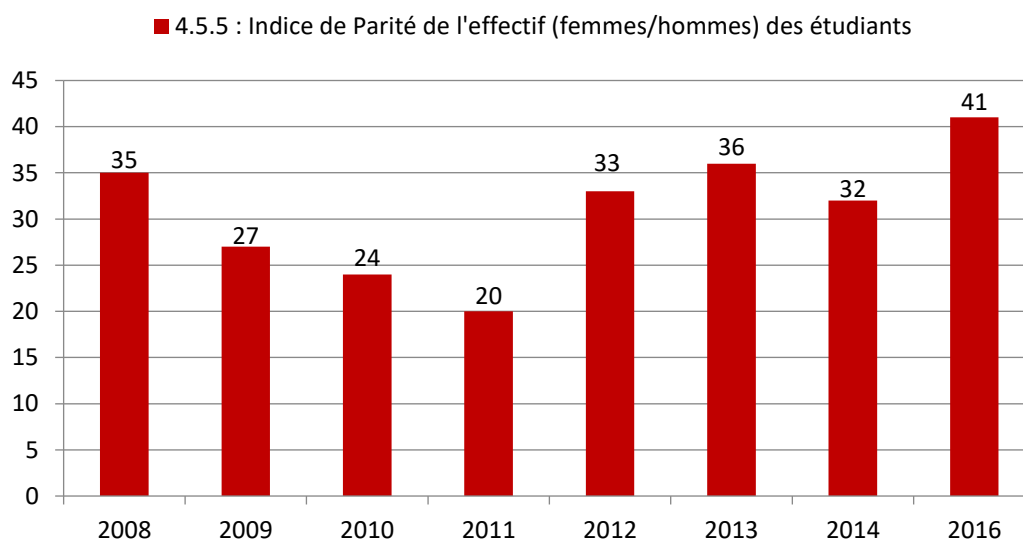
209. Le calcul est effectué en divisant le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire au taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire.

4 EDUCATION DE QUALITE

Progrès de l'indicateur

210. Entre 2006 et 2015, l'indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a augmenté de 9,9 points. En 2006 il était égal à 51%, et s'est établi à 60,9% en 2015, après avoir connu son pic de 65% en 2011. Pour que le Bénin atteigne l'objectif de 82% en 2030, il faut que l'indice augmente en moyenne entre 2015 et 2030, de 1,41 point chaque année.

Indicateur 4.5.5 : Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MESRS, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

211. C'est le rapport entre l'effectif des étudiants filles/femmes et des étudiants garçons/hommes.

Mode calcul de l'indicateur

212. Le calcul est effectué en divisant l'effectif des étudiants filles/femmes à celui des étudiants garçons/hommes.



Progrès de l'indicateur

213. Entre 2008 et 2016, l'indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants a augmenté de 6 points en passant de 35% à 41%. En effet, il a d'abord connu une baisse progressive après 2008 en passant à 27% en 2009, ensuite à 24% en 2010, et à sa plus faible valeur de 20% en 2011. Il monte après à 33% en 2012 puis à 36% en 2013. Il baisse par suite à 32% en 2014 avant de connaître son pic de 41% en 2016.

Synthèse des indicateurs non renseignés de l'ODD 4

214. Sur l'ensemble des dix-neuf (19) indicateurs associés aux trois (03) cibles prioritaires de l'ODD 4, deux (02) indicateurs ne disposent d'aucune information sur toute la période. Ces deux indicateurs sont tous associés à la cible 4.4 de cet ODD. Les structures concernées par la production des données sur ces indicateurs sont les Directions de la Programmation et de la Prospective des Ministères en charge des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

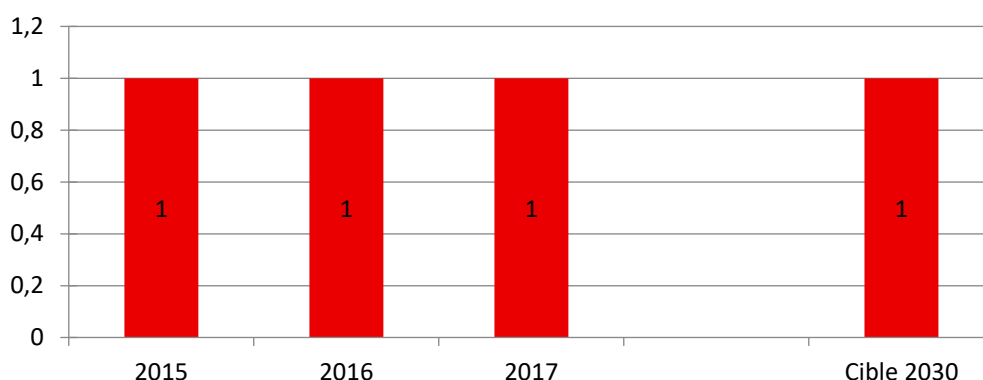


Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

■ 5.1.1 (1) Présence, (0) absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe



Source: Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

215. C'est la présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Mode calcul de l'indicateur

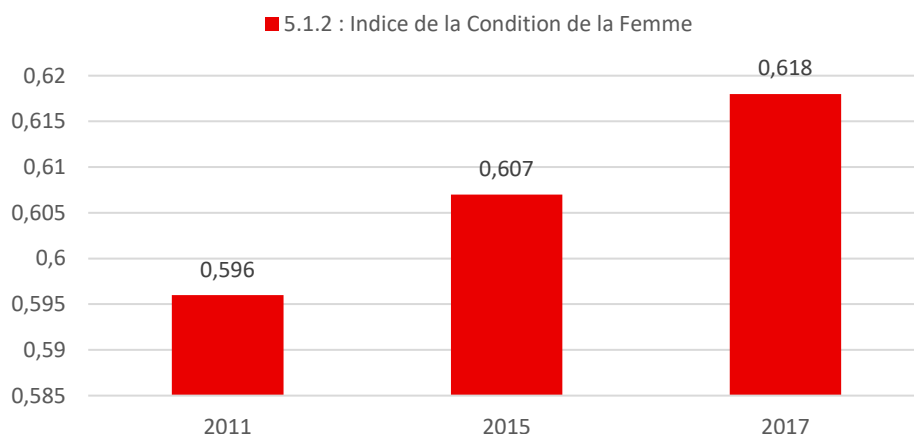
216. Cet indicateur se calcule par comptage. Si le nombre est supérieur à zéro il y a existence et si ce nombre est égal à zéro, il y a absence de cadre juridique.



Progrès des indicateurs

217. Il existe un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe, au cours des années 2015, 2016, 2017.

Indicateur 5.1.2 : Indice de la Condition de la Femme



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

218. Pour mesurer de façon globale l'évolution de la réduction des inégalités de genre au Bénin, l'indice de référence retenu est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin (IDISB)⁷. L'IDISB est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA), calculé pour le compte du Bénin.

219. C'est un indice composite qui comporte deux parties :

- a. ***l'Indice de la Condition de la Femme (ICF)*** : il mesure les inégalités relatives au genre à l'aide d'indicateurs quantitatifs aisément disponibles qui concernent l'éducation, la santé, les revenus, l'emploi du temps, l'accès aux ressources, la représentation politique formelle et informelle, l'emploi;
- b. ***le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme au Bénin (TBPFB)*** : il mesure les progrès réalisés en matière d'avancement et d'habilitation des femmes.

⁷ Pour plus d'informations sur l'IDISB se référer au rapport de l'IDISB, 2015

Mode de calcul

220. La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'IDISB est celle proposée par la CEA. Pour chaque indicateur de l'ICF, on compare le nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes. L'écart obtenu indique le chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité, à l'exception de certains indicateurs ayant des connotations négatives sur la santé. Le TBPFB utilise un système de notation simple qui tient compte des progrès accomplis pour toutes les cases où cela est possible avec un système de notation fondé sur trois valeurs, 0-1-2.

Progrès de l'indicateur

221. L'Indice de la Condition de la Femme a augmenté de 0,011 point de 2011 à 2017 en passant de 0,596 à 0,607 et puis à 0,618.

Indicateur 5.1.3 : *proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale*

Définition de l'indicateur de la cible

222. La Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale.

Mode de calcul

223. Elle est obtenue en divisant le nombre de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale par le nombre total de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans.

Progrès de l'indicateur

224. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2014 qui est de 9,2%.



Indicateur 5.1.4 : *proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans*

Définition de l'indicateur de la cible

225. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans représente la part de la population des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou rentrées en union avant l'âge de 18 ans.

Mode de calcul

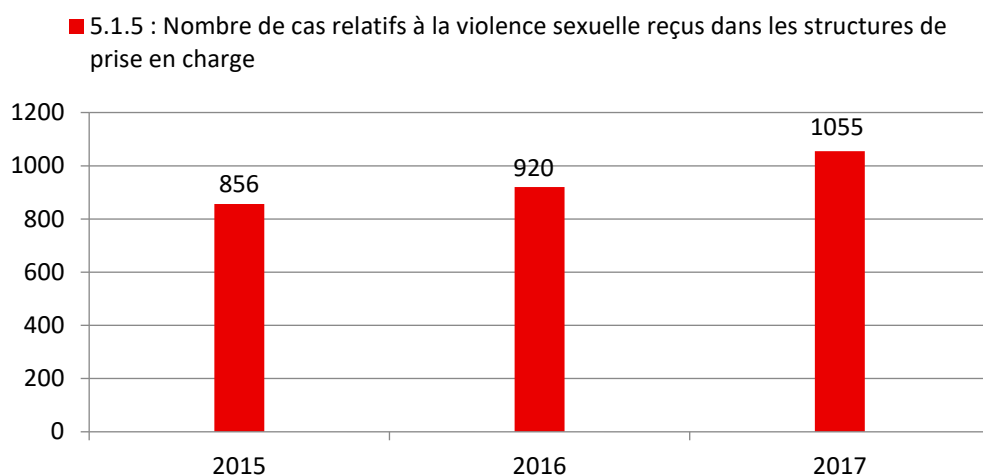
226. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans est obtenue en divisant le nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans par le nombre total de femmes âgées de 20 à 24 ans.

Progrès de l'indicateur

227. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2017 qui est de 30,6%.

5 EGALITE ENTRE LES SEXES

Indicateur 5.1.5 : Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

228. C'est le nombre de cas de violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge (CPS, les centres intégrés de prise en charge, ...).

Mode de calcul

229. On procède par dénombrement des cas enregistrés.

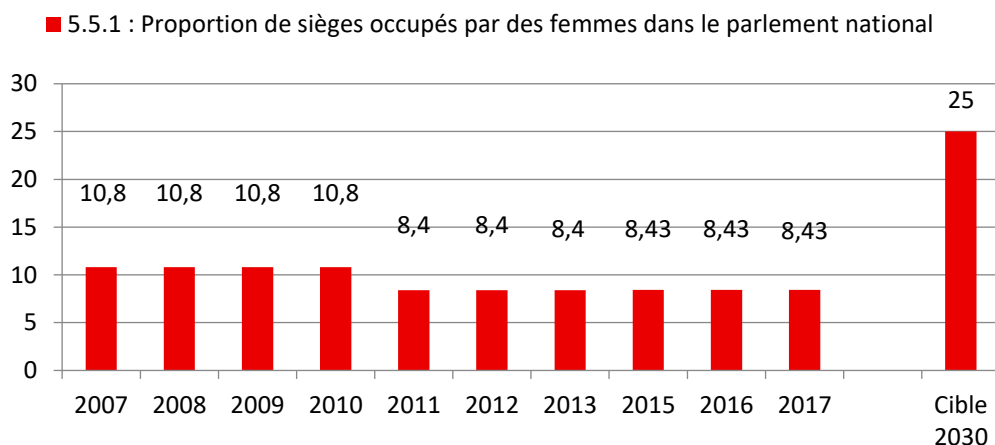
Progrès de l'indicateur

230. Entre 2015 et 2017, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charges a augmenté de 199. En effet, il a augmenté progressivement de 856 en 2015 à 920 en 2016 avant de s'établir à 1055 en 2017.



Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

231. La proportion des députés femmes est le nombre de femmes députés rapporté au nombre total de députés.

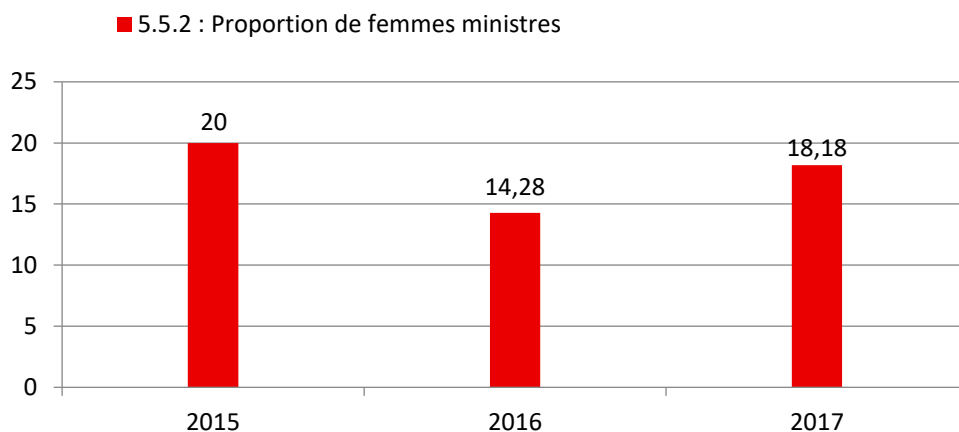
Mode de calcul

232. L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total d'élus, le nombre de femmes élues et en multipliant le résultat par 100.

Progrès de l'indicateur

233. De 2007 à 2017, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national a baissé de 2,37 points, en passant de 10,8% à 8,43%. En effet, elle est restée égale à 10,8% au cours des années 2007, 2008, 2009 et 2010 avant de chuter à 8,4% en 2011. Ce niveau est resté constant jusqu'en 2013, avant de remonter légèrement à 8,43% au cours des années 2015, 2016 et 2017. Pour atteindre l'objectif de 14,97% en 2030, il faut que la proportion augmente de 0,5 point en moyenne chaque année.

Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

234. La proportion de femmes ministres est le nombre de femmes occupant des postes ministériels au sein du Gouvernement.

Mode de calcul

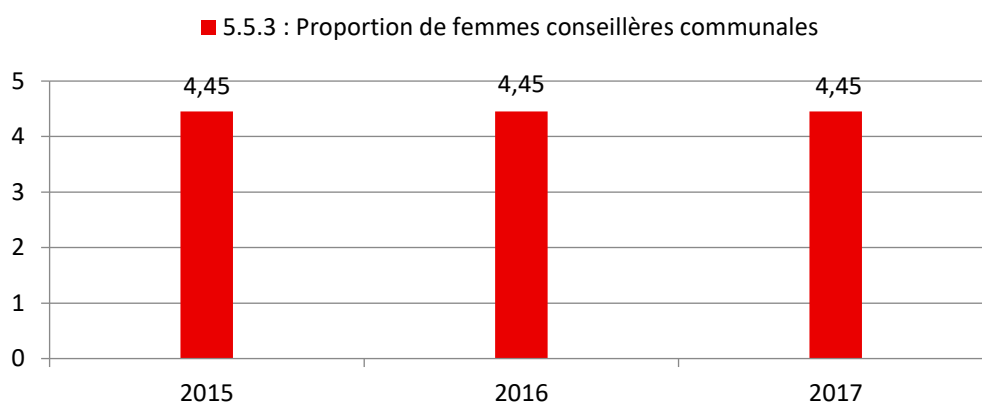
235. Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes ministres et le nombre total de postes ministériels, le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

236. Entre 2015 et 2017, la proportion de femmes ministres a baissé de 1,82 point, en passant de 20% en 2015 à 14,28% en 2016 avant de s'établir à 18,18% en 2017.



Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MASM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

237. La proportion de femmes conseillères communales est le nombre de femmes occupant des postes de conseillers communaux sur le nombre total des conseillers communaux.

Mode de calcul

238. Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes conseillères communales et le nombre total de conseillers communaux, le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

239. En 2015, en 2016, comme en 2017, la proportion de femmes conseillères municipales est restée constamment égale à 4,45%.

Indicateur 5.5.4 : Proportion de femmes occupant des postes de direction

Définition de l'indicateur de la cible

240. La proportion de femmes occupant des postes de direction est le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le nombre total de postes de direction.

Mode de calcul

241. Elle se calcule par le rapport entre le nombre de femmes directrices et le nombre total de postes de direction, le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

242. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de femmes occupant des postes de direction, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 11,4%.

Indicateur 5.5.5 : *Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes*

Définition de l'indicateur de la cible

243. Cet indicateur mesure la portion du temps que les femmes consacrent à des soins et travaux domestiques (cuisine, corvée d'eau) non rémunérés par jour.

Mode de calcul

244. Le pourcentage de temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes est calculé en divisant le temps moyen journalier consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés par les femmes par 24 (nombre total d'heures par jour) ; le tout multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

245. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution du pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 15,41%.

Synthèse des indicateurs non renseignés de l'ODD 5

246. L'ensemble des dix (10) indicateurs associés aux deux (02) cibles prioritaires de l'ODD 5 disposent d'informations au moins pour une année sur la période 2000-2017.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Indicateur 6.1.1 : *Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité*

Définition de l'indicateur de la cible

247. C'est le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Mode de calcul

248. Cet indicateur est le résultat du produit du quotient de l'effectif de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité et l'effectif total de la population par 100.

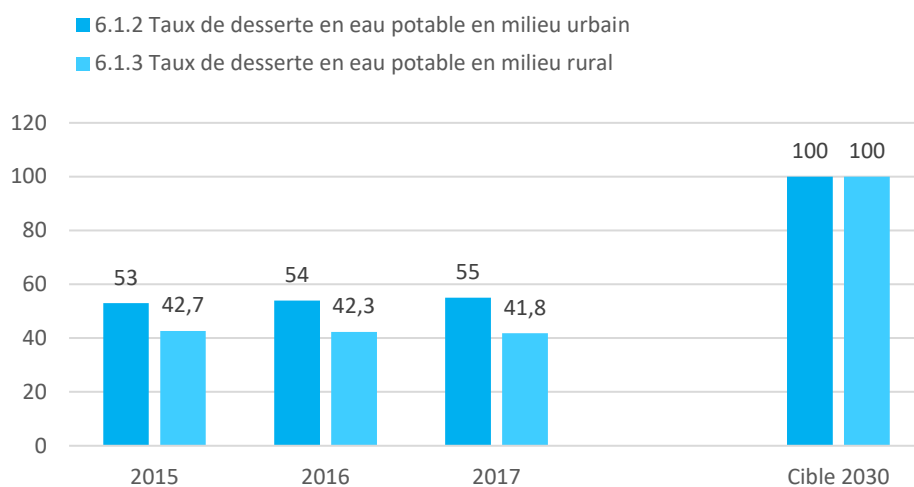
Progrès de l'indicateur

249. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Indicateur 6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain

Indicateur 6.1.3: Taux de desserte en eau potable en milieu rural



Source: Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MEM, DGCS-ODD, 2018

Définition des indicateurs de la cible

250. Le taux de desserte est le rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

251. **En milieu urbain**, on suppose qu'un abonné dessert deux (02) ménages de six (06) personnes.

252. **En milieu rural**, la norme de desserte était un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants. Cette considération présentait plusieurs insuffisances :

- une surestimation des populations desservies dans les localités de moins de 250 habitants desservies (souvent 50 personnes, voire moins). Du coup, on arrivait à des taux de desserte par commune de plus de 100%, même s'il reste encore beaucoup de localités dans la commune parfois de taille importante, qui n'ont aucun point d'eau ;
- l'estimation par cette approche entraînait l'inclusion d'une bonne partie de la population urbaine dans la population rurale ;



- le niveau administratif n'est pas pris en compte dans le calcul de la population desservie (on ne sent pas les inégalités dans la desserte au niveau communal, arrondissement, village ou localité). Autrement dit le traitement ne se fait pas au cas par cas ;
- la prise en compte des ouvrages en situation particulière (points d'eau se trouvant dans les écoles et centres de santé) introduisait des biais dans le calcul du taux de desserte en milieu rural puisqu'ils ne desservent que des structures précises.

253. Pour corriger cet état de chose, une nouvelle méthode de calcul est adoptée. D'après cette nouvelle méthode, le taux de desserte en eau potable en milieu rural s'obtient rapportant à la population de la division, la population desservie de la division. Ceci appelle les observations ci-après :

- la base de calcul du taux de desserte est désormais la localité ;
- les points d'eau en situation particulière ne contribuent pas à la desserte ;
- les points d'eau à considérer dans le calcul du taux de desserte sont le FPM, PM, BF et les branchements de la SONEB ;
- la population cible de la DG-EAU est la population de la zone rurale du Bénin selon l'INSAE ;
- les points d'eau d'une localité ne desservent que la population de cette localité.

Mode de calcul

254. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain se calcule sur la base de l'hypothèse faite plus haut en rapportant à la population totale, le produit du nombre d'abonnés par la taille moyenne des ménages en milieu urbain et par le coefficient 2.

255. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il est le rapport entre la population desservie d'une localité, village, commune, département ou du Bénin et la population totale. En effet, la méthode de calcul de la population desservie de ces différentes zones n'est pas pareille. Selon qu'on soit dans une localité, un village ou une commune ou un département le calcul est respectif aux réalités de chaque espace.

Progrès des indicateurs

256. Globalement, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a connu une lente progression d'un point par an en passant de 53% en 2015 à 54% en 2016 et puis à 55% en 2017.
257. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance inverse et a très peu varié sur la même période. Ce taux est donc passé de 42,7% en 2015 à 42,3% en 2016 avant d'atteindre 41,8% en 2017.
258. Même si en milieu urbain, le taux de desserte est légèrement au-dessus de la moyenne, ces deux taux sont très loin de leur valeur cible à l'horizon 2030 soit environ le double de leurs niveaux actuels.

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Définition de l'indicateur de la cible

259. C'est le pourcentage de la population qui utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.



Mode de calcul

260. Selon Direction Générale de l'Eau – Société Nationale des Eaux du Bénin, la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon est le rapport entre l'effectif de la population qui utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité et l'effectif total de la population. Et elle est mesurée annuellement.

Progrès de l'indicateur

261. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Encadré n°5 : Indicateur *6.2.1. Proportion de ménages utilisant des toilettes modernes ou partagées

Progrès de l'indicateur

262. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de ménages utilisant des toilettes modernes ou partagées. La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2015, qui est de 51,1%.

Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Indicateur 6.4.1 : *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*

Définition de l'indicateur de la cible

263. La variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau peut être définie comme la différence sur une période donnée de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. L'efficacité de la productivité de l'eau quant à elle, peut être définie comme une mesure

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

de l'efficacité du processus physiologique de production de biomasse et de formation de rendement des cultures, liée à leur consommation réelle en eau. Ainsi, un consensus semble se dégager en faveur de la considération de l'efficacité d'application de l'eau (Ea) comme le rapport de l'évapotranspiration réelle à l'eau appliquée à la parcelle et de la productivité de l'eau comme le rapport du rendement à l'évapotranspiration réelle.

Mode de calcul

264. Le mode de calcul est celui de l'efficacité d'utilisation de l'eau car l'efficacité d'utilisation de l'eau (EUE) est un paramètre clé pour déterminer l'efficacité avec laquelle le secteur agricole utilise l'eau. Pour donc obtenir cet indicateur on fait le rapport de la production en kg par l'eau appliquée ou eau disponible (généralement considéré comme l'eau d'irrigation majorée des eaux de pluie. L'eau appliquée dans cette logique correspond à la quantité d'eau brute disponible à la parcelle ou au champ. De cette eau, une portion indéterminée équivalant à l'évapotranspiration réelle de la culture (ETR) est utilisée pour la production de biomasse par la plante).

265. Cette notion prend en compte la nécessité de maximiser la production par unité d'eau disponible dans un contexte de demande alimentaire croissante et de ressources en eau limitées (Molden et al. 2010).

Progrès de l'indicateur

266. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 6.4.2: Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

Définition de l'indicateur de la cible

267. On parle de pénurie d'eau ou stress hydrique quand la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Le stress hydrique se définit donc comme une insuffisance d'eau de qualité satisfaisante, pour pouvoir répondre aux besoins humains et



environnementaux. De plus concernant cet indicateur, aucune source de données n'est disponible et on ne peut déterminer sa périodicité de mesure.

Mode de calcul

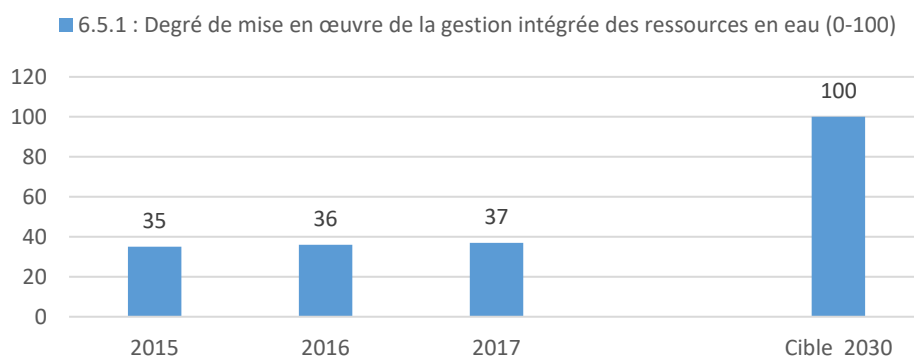
268. Aucun mode de calcul n'est actuellement disponible.

Progrès de l'indicateur

269. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DGE/MEM, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

270. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la GIRE.

Mode de calcul

271. On ne peut en réalité poser une formule standard pour obtenir cet indicateur.

Progrès de l'indicateur

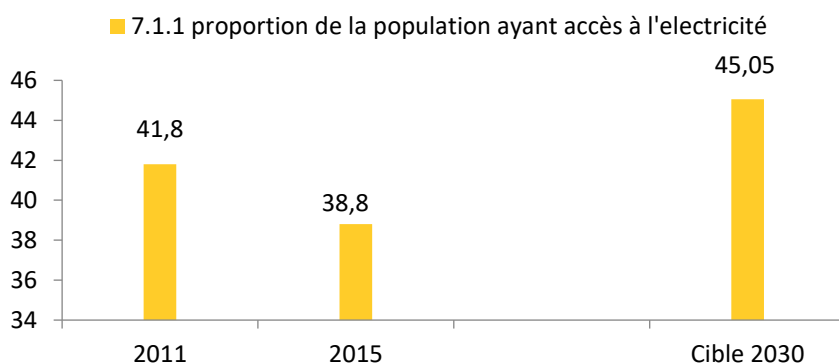
272. Globalement, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 et puis à 37% en 2017. Le niveau actuel de cet indicateur est encore très loin de la cible visée en 2030 qui est de 100%.



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

273. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, Groupe électrogène et l'énergie solaire.

Mode de calcul de l'indicateur

274. L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent de l'électricité. Lorsqu'il s'agit des enquêtes auprès des ménages, on suppose que tous les membres du ménage ont accès ou non. Ce qui milite pour la pondération des données de ménage par le nombre de personnes vivant dans les ménages.

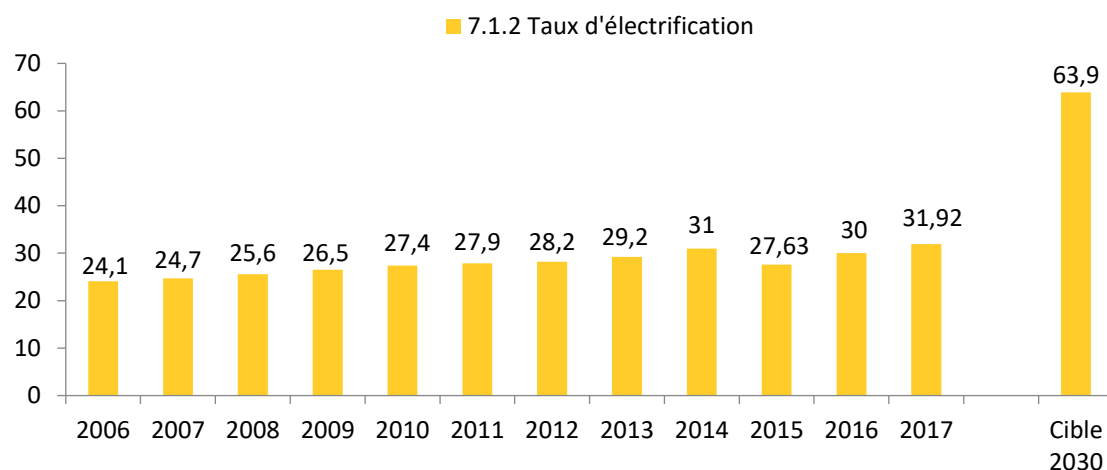
Progrès de L'indicateur

275. La proportion de la population ayant accès à l'électricité a baissé de 3 points entre 2011 et 2015 passants de 41,8% à 38,8%. En effet pour atteindre l'objectif de 45,05 en

7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE

2030, il faut que la proportion de la population ayant accès à l'électricité augmente de 0,41 point chaque année.

Indicateur 7.1.2: Taux d'électrification



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/ME, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

276. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

Mode de calcul de cet indicateur

277. La Direction Générale de l'Energie (DGE) calcule cet indicateur en rapportant à la population totale, la population raccordée au réseau conventionnel d'électricité. La population raccordée est obtenue à partir du nombre d'abonnés raccordés au réseau Basse Tension de la SBEE et de la taille moyenne des ménages communiquée par l'INSAE. Le taux d'électrification se calcule aussi bien au plan national qu'en milieu rural et urbain.

Progrès de l'indicateur

278. Entre 2006 et 2017, le taux d'électrification a augmenté progressivement de 7,82 points passant ainsi de 24,1% à 31,92%. Il faut noter qu'en 2015 et en 2016 ce taux a



subi respectivement une baisse de 3,37 et de 1 point comparativement à celui obtenu en 2014 avant d'atteindre le pic en 2017.

279. Par ailleurs, pour pouvoir espérer venir à un niveau de 63,9% en 2030 le pays doit augmenter son taux d'électrification de 31,98 points soit 2,46 points chaque année.

Indicateur 7.1.3: *Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson*

Définition de l'indicateur de la cible

280. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est le pourcentage de la population qui utilise des technologies propres pour la cuisson.

Mode de calcul de l'indicateur

281. L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent des technologies propres pour la cuisson.

Progrès de l'indicateur

282. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 7.1.4 : *Proportion de la population utilisant principalement des carburants et propres pour l'éclairage*

Définition de l'indicateur de la cible

283. La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage est le pourcentage de la population qui utilise des carburants propres pour l'éclairage.

7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE

Mode de calcul de l'indicateur

284. L'indicateur se calcule en rapportant à la population totale le nombre de personnes qui utilisent des carburants propres pour l'éclairage.

Progrès de l'indicateur

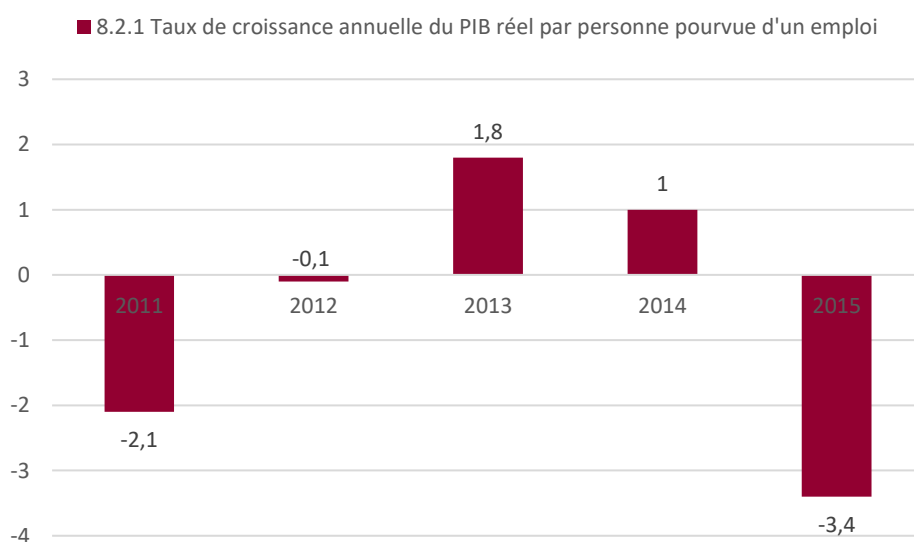
285. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

Indicateur 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur

286. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est le rapport entre la variation PIB réel par personne occupée entre deux dates et sa valeur à l'origine.

Mode de calcul de l'indicateur

287. L'indicateur n'est pas calculé habituellement par l'INSAE mais les données nécessaires à son calcul sont disponibles. Dans un premier temps le PIB réel par personne occupée est obtenu en rapportant le PIB à prix constants à l'effectif de la

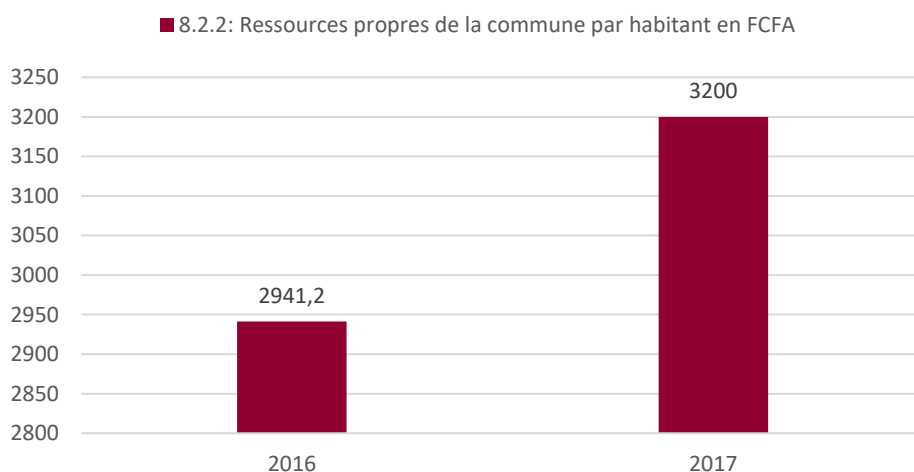
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

population occupée. Ce calcul est effectué pour chacune des dates entre lesquelles l'on veut déterminer l'accroissement.

Progrès de l'indicateur

288. Entre 2011 et 2015 le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi a baissé passant de -2,1% en 2011 à -3,4% en 2015. Ce taux avait connu une amélioration entre 2011 et 2013 passant de -2,1% en 2011 à -0,1% en 2012 et puis à 1,8% en 2013. Par suite, il a baissé de 2014 à 2015 passant de 1% à -3,4%.

Indicateur 8.2.2: Ressources propres de la commune par habitant



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MDGL, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

289. Les ressources propres sont les moyens purs de la commune par habitant qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible

290. L'indicateur se calcule chaque année en rapportant le montant des recettes propres de la commune à la population de cette commune.



Progrès de l'indicateur

291. Les ressources propres de la commune par habitant ont connu une hausse de 2016 à 2017 passant de 2941,2 FCFA à 3200 FCFA.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Indicateur 8.3.1 : *Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles*

Définition de l'indicateur de la cible

292. Le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles.

Mode de calcul de l'indicateur

293. Cet indicateur est calculé par le rapport du nombre d'emplois informels dans les secteurs non agricoles par le nombre d'emplois dans les secteurs non agricoles.

Progrès de l'indicateur

294. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 8.3.2: *Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier*

Définition de l'indicateur de la cible

295. C'est le pourcentage des jeunes de 15 – 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieure ou égale à 12 mois.

Mode de calcul de l'indicateur

8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

296. Cet indicateur se calcule en rapport à la population des 15 – 29 ans occupés, l'effectif des jeunes de 15 – 29 ans employeur et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieure ou égale à 12 mois.

Progrès de l'indicateur

297. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution du Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2014 qui est de 6,5%.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Indicateur 8.5.1 : *Rémunération horaire moyenne des salariés*

Définition de l'indicateur de la cible

298. Moyenne du coût de travail pendant une heure d'un travailleur salarié

Mode de calcul de l'indicateur

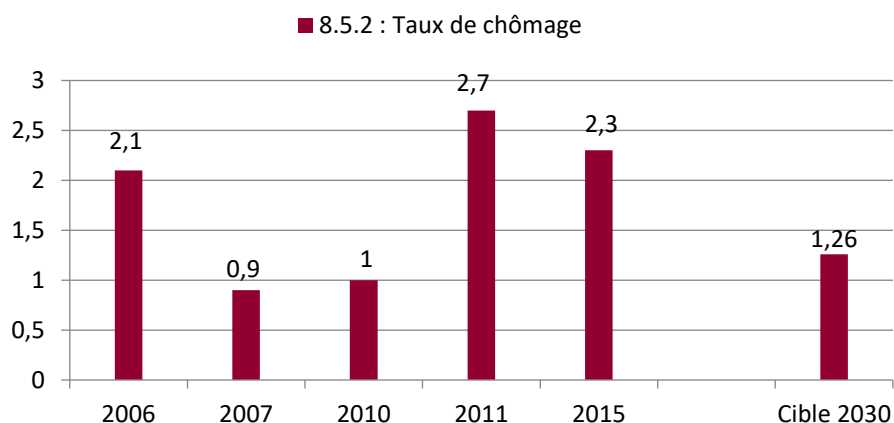
299. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport de la somme coût horaire de travail d'un salarié par le nombre de salarié.

Progrès de l'indicateur

300. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur



Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

301. Le pourcentage de la population active qui est dépourvu d'un emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler dans un délai de 15 jours

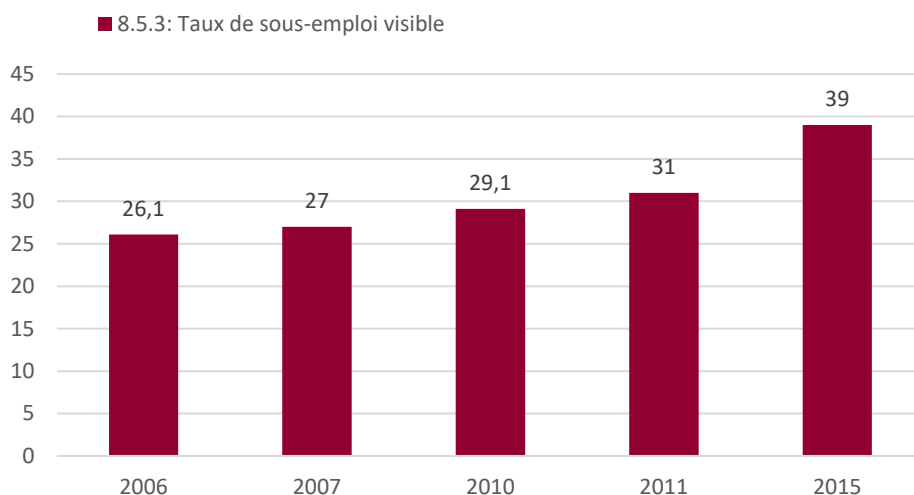
Mode de calcul de l'indicateur

302. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport du nombre de chômeurs par l'effectif de la population active.

Progrès de l'indicateur

303. Entre 2006 et 2015 le taux de chômage au Bénin a augmenté de 0,2 point passant de 2,1% en 2006 à 2,3% en 2015. Il est important de noter qu'en 2007, le taux de chômage a baissé considérablement passant à 0,9% avant de remonter à 2,7% en 2011.

Indicateur 8.5.3: Taux de sous-emploi visible



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur

304. Le taux de sous-emploi visible est le pourcentage de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler plus.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible

305. Cet indicateur se calcule en rapportant à la population active occupée, l'effectif de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler.

Progrès de l'indicateur

306. Le taux de sous-emploi visible au Bénin a subi une augmentation considérable jusqu'à 12,9 points entre 2006 et 2015 passant ainsi de 26,1% à 39%.



Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Indicateur 8.9.1 : PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total

Définition de l'indicateur de la cible

307. Le pourcentage de la valeur ajoutée créée par les unités de production dans le secteur du tourisme par rapport à la valeur ajoutée totale.

Mode de calcul

308. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport de la somme de la valeur ajoutée créée par les unités de production dans le secteur du tourisme et la valeur ajoutée totale.

Progrès de l'indicateur

309. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 8.9.2 : Taux de croissance PIB directement tiré du tourisme

Définition de l'indicateur de la cible

310. Le rapport entre la variation du PIB tiré directement du tourisme entre deux dates t et $t-1$ et sa valeur à la date $t-1$.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible

311. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport entre la variation du PIB tiré directement du tourisme entre deux dates t et $t-1$ et sa valeur à la date $t-1$.

Progrès de l'indicateur

312. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 8.9.3 : Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois

Définition de l'indicateur

313. Le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible

314. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport du nombre d'emploi du tourisme par l'emploi total crée dans ce secteur.

Progrès de l'indicateur

315. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 8.9.4: Taux de croissance des emplois

Définition de L'indicateur de la cible

316. Le rapport entre la variation du nombre d'emplois crée dans les secteurs du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Mode de calcul de l'indicateur

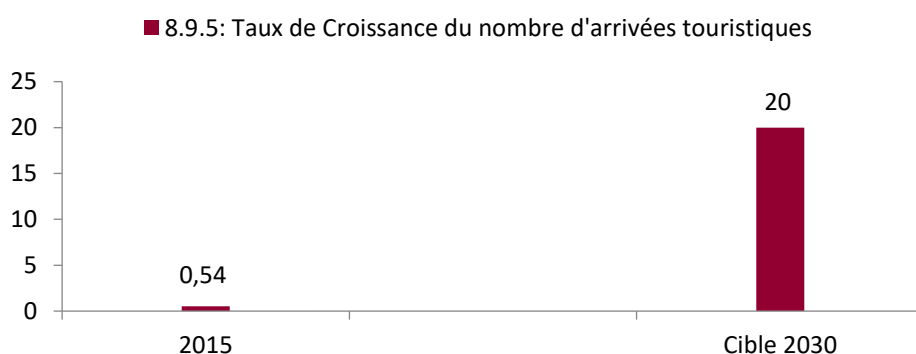
317. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport entre la variation du nombre d'emplois crée dans les secteurs du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Progrès de l'indicateur

318. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Indicateur 8.9.5: Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MTCS, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

319. Le taux de croissance du nombre d'arrivées touristiques est le rapport en pourcentage entre la variation du nombre d'arrivées touristiques entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible.

320. Cet indicateur est calculé en faisant le rapport entre la variation du nombre d'arrivées touristiques entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

Progrès de l'indicateur

321. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution du taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 0,54%.

Indicateur 8.9.6: Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat

Définition de l'indicateur de la cible

322. C'est la part du budget national consacré au secteur du tourisme.

Mode de calcul de l'indicateur

8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

323. C'est le rapport en pourcentage entre le montant du budget accordé au secteur tourisme et le montant du budget national.

Progrès de l'indicateur

324. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 0,13%.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

Définition de l'indicateur de la cible

325. C'est le pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

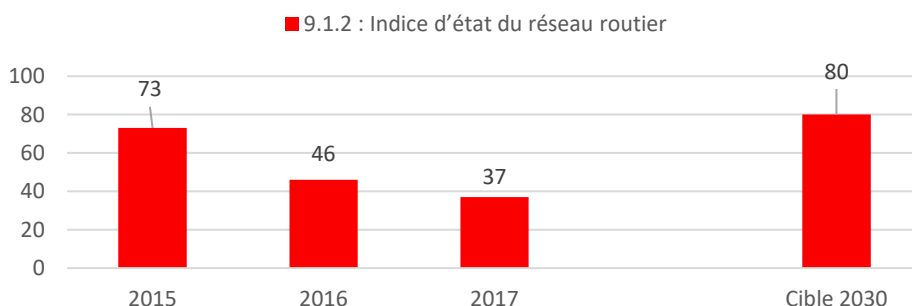
Mode de calcul

326. Cet indicateur se calcule en rapportant à la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année ou non, la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

Progrès de l'indicateur

327. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.1.2 : Indice d'état du réseau routier



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Définition de l'indicateur de la cible

328. C'est le pourcentage du linéaire du réseau routier classé ou non en bon et passable état par rapport au linéaire total du réseau routier.

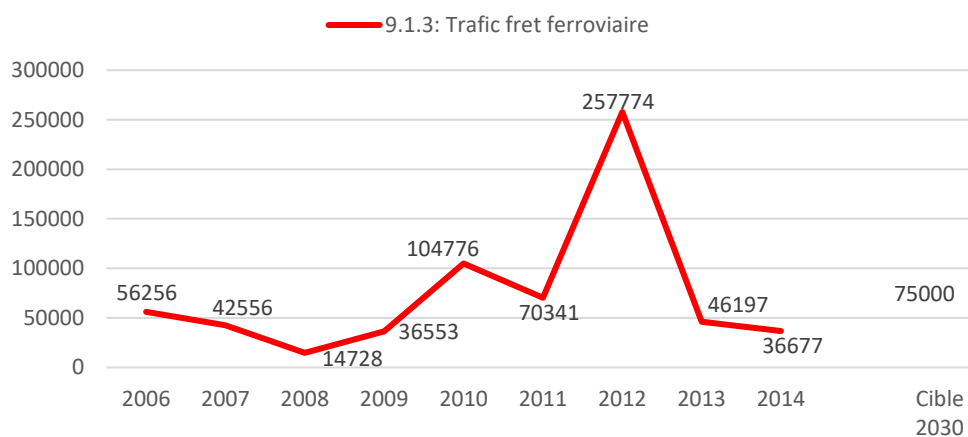
Mode de calcul

329. Cet indicateur se calcule en rapportant le linéaire du réseau routier praticable au linéaire total du réseau.

Progrès de l'indicateur

330. Globalement, on remarque une régression du niveau de cet indicateur entre 2015 et 2017 passant respectivement de 73% à 37%. Ceci ne va pas dans l'intérêt pour atteindre l'objectif voulu puisque la barre visée est de 80% en 2030.

Indicateur 9.1.3: Trafic fret ferroviaire



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

331. C'est le tonnage total de marchandises transportées par voies ferroviaires en une année.



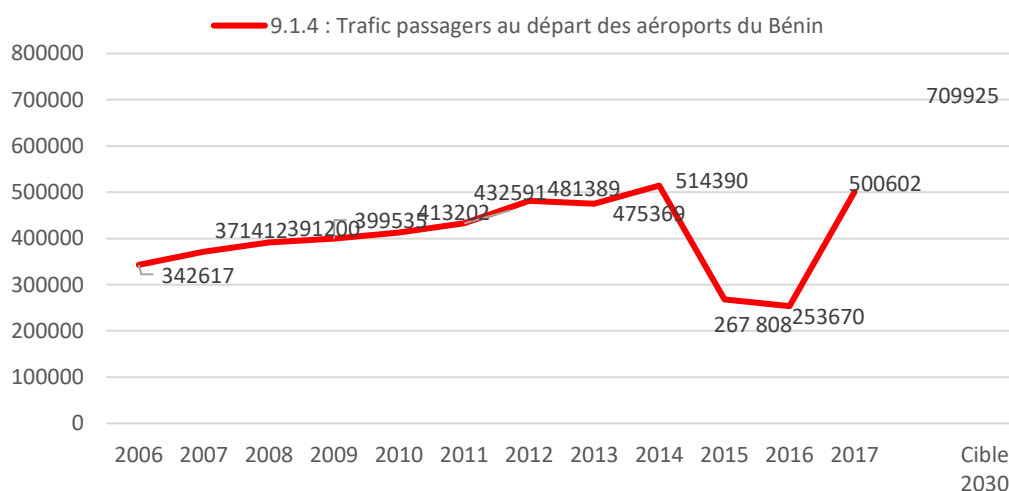
Mode de calcul

332. Cet indicateur se calcule en faisant le cumul des tonnages des marchandises transportés par voies ferroviaires en une année.

Progrès de l'indicateur

333. Le niveau de cet indicateur a connu une évolution erratique ayant une tendance baissière sur la période 2006 à 2014. En effet, le trafic de fret ferroviaire est passé de 56256 tonnes en 2006 à 36677 tonnes en 2014. Le niveau de cet indicateur a atteint deux pics en 2010 et 2012 respectivement de 104.776 tonnes et de 257.774 tonnes. Le niveau le plus bas du trafic de fret ferroviaire est observé en 2008 égal à 14728 tonnes. L'atteinte de la cible 2030 de cet indicateur revient déployer les moyens adéquats réaliser plus de deux fois le niveau du trafic en 2014.

Indicateur 9.1.4 : Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

334. Ce sont les passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

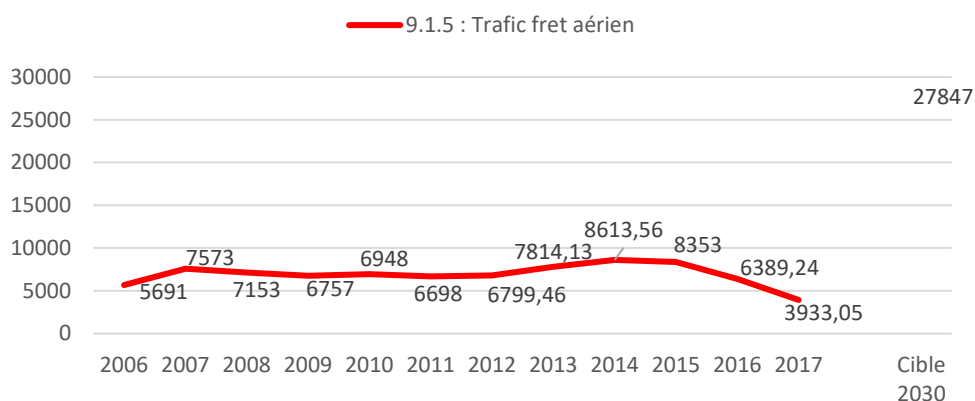
Mode de calcul

335. Il s'agit du cumul du nombre de passagers embarqués au départ des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant lesdits aéroports.

Progrès de l'indicateur

336. Le niveau de l'indicateur est passé de 342617 passagers en 2006 à 500602 passagers en 2017 pour un niveau espéré en 2030 de 709925 passagers. Notons que le nombre de passagers embarqués au départ des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant lesdits aéroports est plus élevé en 2014 soit 514390 passagers. Les deux valeurs les plus faibles s'observent au cours des années 2015 et 2016 avec respectivement 267.808 et 253670 passagers.

Indicateur 9.1.5 : Trafic fret aérien



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

337. C'est la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

Mode de calcul

338. C'est le cumul du tonnage de marchandises transportées au départ et à l'arrivée des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant ledit aéroport mensuellement puis par annuellement

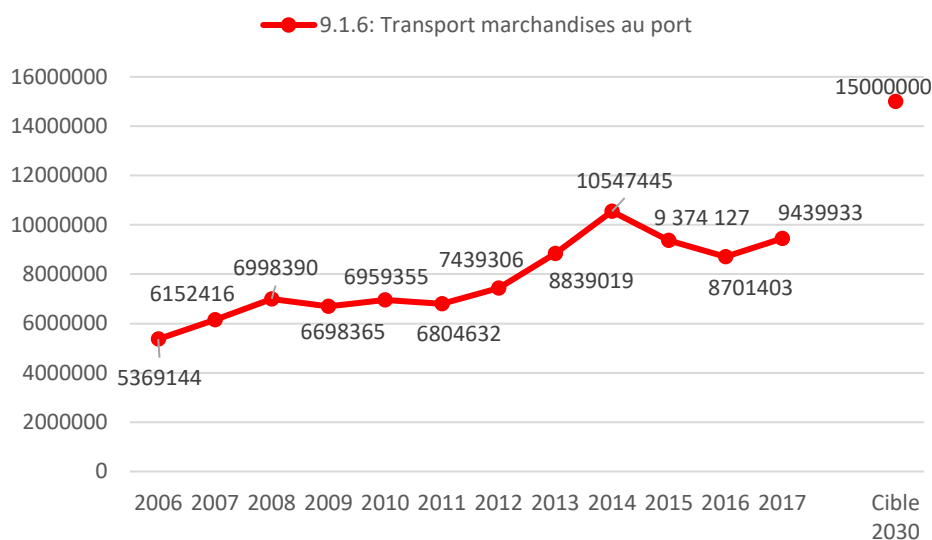


Progrès de l'indicateur

339. Globalement, la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée a baissé de 2006 à 2017 en passant respectivement de 5691 tonnes à 3933,05 tonnes. Il convient de noter que sur toute la période considérée, la valeur de l'indicateur est plus élevée que celle observée en 2006 excepté pour la dernière année 2017.

340. Le tonnage le plus élevé de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est enregistré en 2014 égal à 8613,56 tonnes. En comparant ces niveaux de réalisation avec la valeur cible en 2030, on retient que le Bénin doit réaliser au moins neuf (09) fois sa performance actuelle.

Indicateur 9.1.6: Transport marchandises au port



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

341. C'est la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Mode de calcul

342. C'est le cumul des quantités de marchandises importées et exportées en une année au port de Cotonou.

Progrès de l'indicateur

343. La quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une progression passant de 5.369.144 tonnes en 2006 à 9.439.933 tonnes en 2017 pour un niveau espéré en 2030 de 15.000.000 tonnes. Notons que le nombre de passagers embarqués au départ des aéroports du Bénin par toutes les compagnies desservant lesdits aéroports est plus élevé en 2014 soit 10.547.445 tonnes. Des efforts devant tripler la performance actuelle sont attendus pour espérer être au rendez-vous en 2030 pour cet indicateur.

Indicateur 9.1.7: *Trafic passagers sur les cours et plans d'eau*

Définition de l'indicateur de la cible

344. Le nombre total de passagers transportés par voies d'eau dans l'année.

Mode de calcul

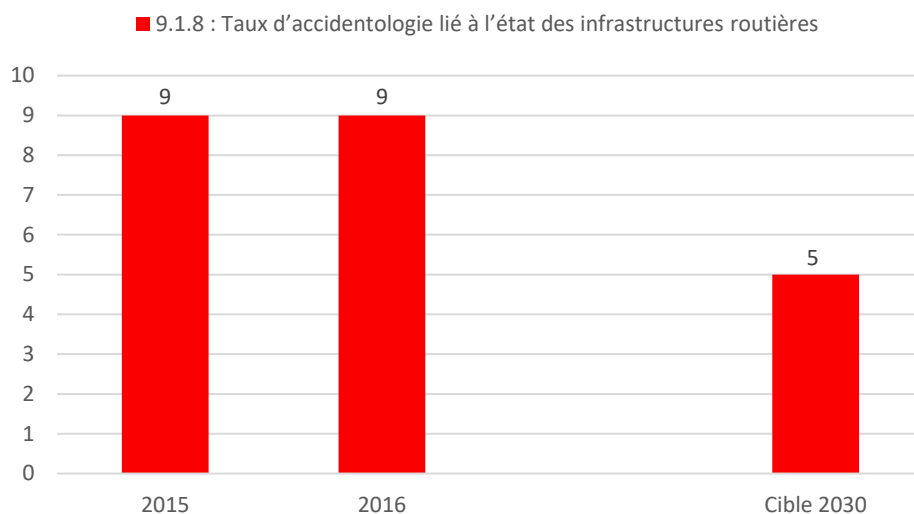
345. C'est le cumul des nombres de passagers dans l'année.

Progrès de l'indicateur

346. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Indicateur 9.1.8 : Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

347. Il s'agit du pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières.

Mode de calcul

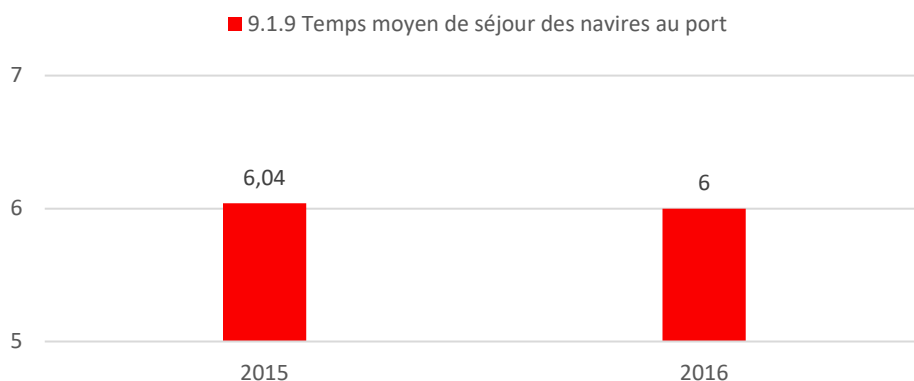
348. Cet indicateur se calcule en rapportant le nombre d'accidents dû au mauvais état du réseau routier au nombre total d'accidents au cours de l'année

Progrès de l'indicateur

349. Depuis 2015, le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières s'est établi à 9%. Face à l'objectif 2030 qui est de réduire ce pourcentage à 5%, le Bénin devra redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'amélioration du niveau de cet indicateur.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Indicateur 9.1.9: Temps moyen de séjour des navires au port



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

350. C'est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port.

Mode de calcul

351. C'est le cumul du temps moyen en rade et du temps moyen de séjour à quai.

Progrès de l'indicateur

352. Depuis 2015, le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières s'est établi à 6 jours même si des efforts non négligeables ont été consentis en 2016.

Indicateur 9.1.10: Taux d'accès à la TNT des foyers béninois

Définition de l'indicateur de la cible

353. Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée.

Mode de calcul

354. Il s'agit du rapport du nombre de ménages qui ont accès à la TNT sur le nombre total de ménages.



Progrès de l'indicateur

355. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.1.11: *Taux de pénétration de la RNT*

Définition de l'indicateur de la cible

356. Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée.

Mode de calcul

357. Il s'agit du rapport du nombre de ménages qui ont accès à la RNT sur le nombre total de ménages.

Progrès de l'indicateur

358. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.1.12 : *Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers*

Définition de l'indicateur de la cible

359. C'est le pourcentage des services internet haut débit offerts aux entreprises et aux particuliers pour la période concernée.

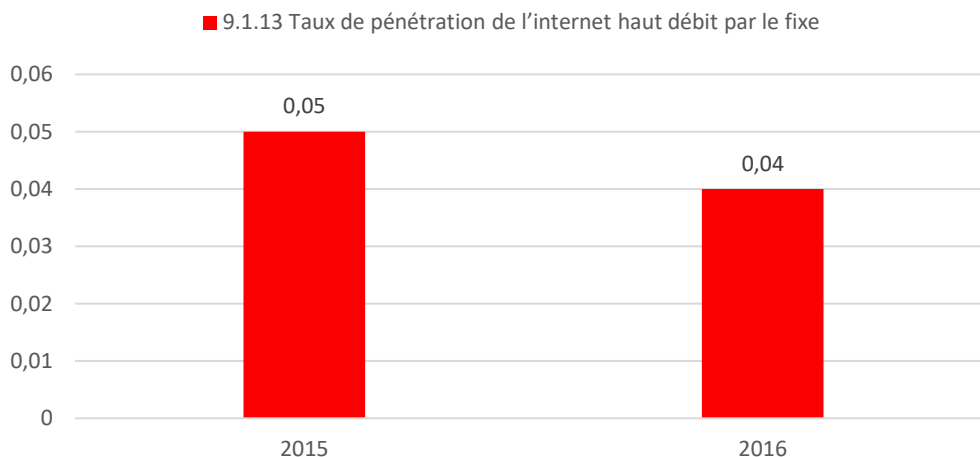
Mode de calcul

360. Il s'agit du rapport du nombre de services internet haut débit offerts par le nombre total de services disponibles multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

361. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.1.13 : Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MENC, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

362. C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I.9.1.13.b)

Mode de calcul

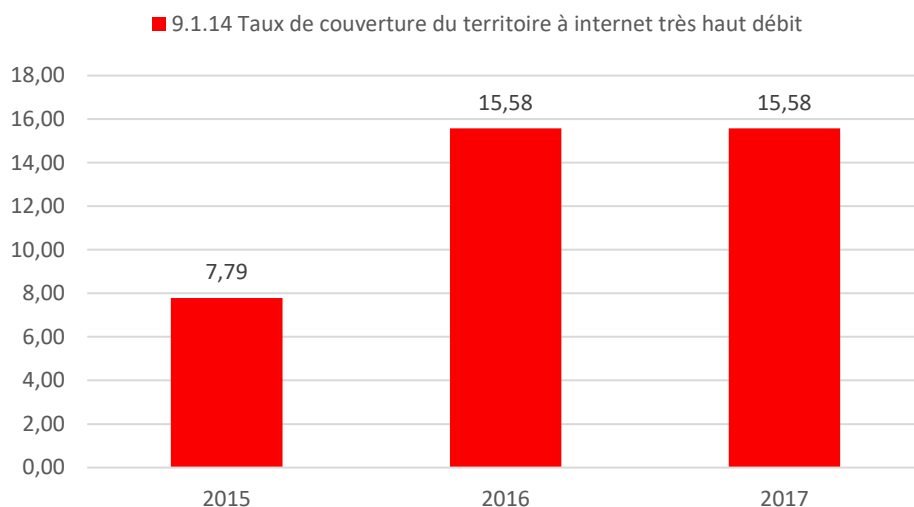
363. Dans le cas des ménages, cet indicateur est le nombre de ménages abonnés à l'internet haut débit par le fixe par rapport au nombre total de ménages multiplié par 100. En ce qui concerne les entreprises, il s'agit du nombre d'entreprises abonnés à l'internet haut débit par le fixe par rapport au nombre total d'entreprises multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

364. Sur le plan national, le taux de pénétration de de l'internet haut débit par le fixe est encore très faible soit 0,05% et 0,04% respectivement en 2015 et 2016.



Indicateur 9.1.14 : Taux de couverture du territoire en internet très haut débit



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MENC, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

365. C'est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé.

Mode de calcul

366. Il s'agit du rapport du nombre de communes desservies en internet très haut débit au nombre total de communes multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

367. Le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé a connu une progression passant de 7,79% en 2015 à 15,58% en 2017. Depuis 2016, le niveau de l'indicateur s'est établi à 15,58%.

Indicateur 9.1.15 : Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens

Définition de l'indicateur de la cible

368. C'est le pourcentage des services financiers en ligne utilisés par les citoyens.

Mode de calcul

369. Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de services financiers en ligne utilisés par les citoyens au nombre total de services financiers offerts en ligne multiplié par 100.

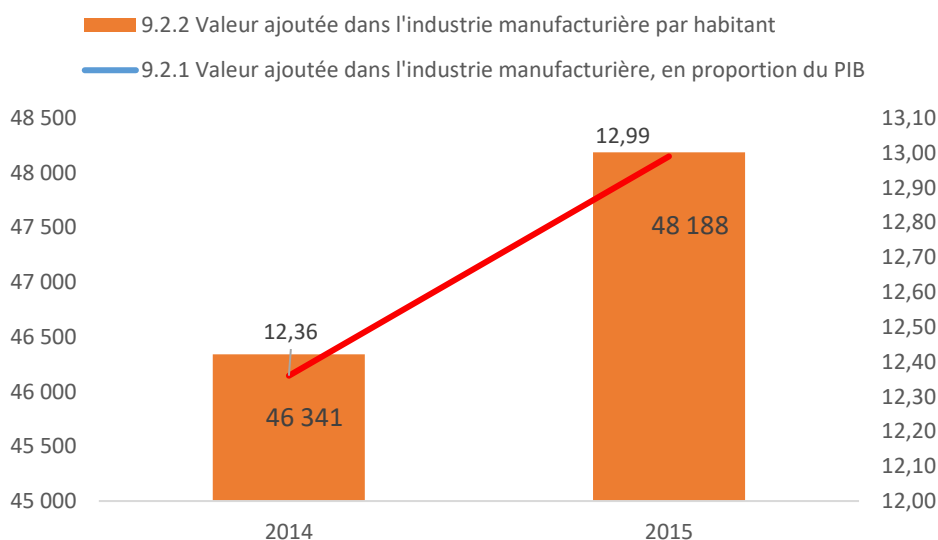
Progrès de l'indicateur

370. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB

Indicateur 9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

Définition des indicateurs de la cible

371. La valeur ajoutée dans l'industrie en proportion du PIB est la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB. Le second indicateur est la part de



la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

Mode de calcul

372. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB et par habitant s'obtient respectivement en rapport la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière au Produit Intérieur Brut (PIB) et la population totale.

Progrès des indicateurs

373. Les niveaux des deux indicateurs ont connu une progression de 2014 à 2015. Au moment où la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB évolue de 12,36% en 2014 à 12,99% en 2015, cette même valeur ajoutée par habitant a également augmenté de 46341 FCFA à 48188 FCFA.

Indicateur 9.2.3 : *Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total*

Définition de l'indicateur de la cible

374. L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total.

Mode de calcul

375. L'indicateur se calcule en rapportant au nombre d'emplois total, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière et multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

376. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement,

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche -développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Indicateur 9.5.1 : *Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB*

Définition de l'indicateur de la cible

377. La part que représentent les dépenses de recherche-développement dans le PIB.

Mode de calcul

378. L'indicateur se calcule en rapportant à la valeur du PIB, les dépenses de recherche-développement.

Progrès de l'indicateur

379. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 9.5.2 : *Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants*

Définition de l'indicateur de la cible

380. C'est le rapport entre le nombre de chercheurs et l'effectif de la population totale.

Mode de calcul

381. Il s'agit du rapportage du nombre de chercheurs par la population totale.

Progrès de l'indicateur

382. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.





Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres

Définition de l'indicateur de la cible

383. La variation relative des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre deux dates.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible.

384. Cet indicateur peut être calculé en faisant la variation relative des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre deux dates.

Progrès de l'indicateur

385. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 10.1.2 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population

Définition de l'indicateur de la cible

386. Le rapport de la variation entre les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population entre deux dates et la valeur à l'origine.



Mode de calcul

387. L'indicateur se calcule en faisant le rapport de la variation entre les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population de la date d'origine et de la date précédente et la valeur à l'origine.

Progrès de l'indicateur

388. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Indicateur 10.2.1: Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian.

Définition de l'indicateur de la cible

389. Le pourcentage de personnes vivant avec moins de moitié du revenu médian.

Mode de calcul

390. L'indicateur se calcule en faisant le rapport de la somme de la valeur du revenu de chaque individu inférieur à la valeur du revenu médian dans la population par le nombre de la population totale.

Progrès de l'indicateur

391. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

10 INEGALITES REDUITES

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Indicateur 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

Définition de l'indicateur de la cible

392. Le pourcentage de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

Mode de calcul de l'indicateur de la cible

393. Cet indicateur peut être évalué en faisant le rapport du nombre de personnes de 12ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou du harcèlement au cours des 12 mois précédents par l'effectif de la population de 12 ans au plus.

Progrès de l'indicateur

394. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1.1: *Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats*

Définition de l'indicateur de la cible

395. La proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique est le pourcentage de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Mode de calcul

396. Cet indicateur se calcule en rapportant au nombre total de ville, le nombre de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

Progrès de l'indicateur

397. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 11.1.2: *Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées.*

Définition de l'indicateur de la cible

398. La proportion de la population urbaine vivant dans les habitations inondées est le rapport exprimé en pourcentage de l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par les eaux et de la population urbaine totale.

11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

Mode de calcul

399. Il se calcule en rapportant à la population urbaine totale, l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par des eaux.

Progrès de l'indicateur

400. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Indicateur 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

Définition de l'indicateur de la cible

401. Le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

Mode de calcul

402. C'est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

Progrès de l'indicateur

403. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Définition de l'indicateur de la cible

404. La proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique est le pourcentage de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Mode de calcul

405. Cet indicateur se calcule en rapportant au nombre total de ville, le nombre de ville qui dispose d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

Progrès de l'indicateur

406. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Indicateur 11.5.2 : Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base

11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

Définition de l'indicateur de la cible

407. Pourcentage annuel de pertes économiques causées par les catastrophes par rapport au PIB national.

Mode de calcul

408. Il s'agit du rapport de la quantité de pertes économiques estimées suite aux catastrophes par le PIB, multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

409. Les pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base est de 0,041 en 2010. L'information n'est pas disponible sur la période 2011 à 2017.



Etablir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Indicateur 12.2.1 : *Consommation intérieure de matière*

Définition de l'indicateur de la cible

410. C'est la quantité de matières entrant dans l'économie.

Mode de calcul

411. C'est la somme, en tonne, de l'extraction intérieure de matières brutes et des importations de matières brutes et de produits finis à laquelle est déduite l'exportation de ces mêmes matières et produits.

Progrès de l'indicateur

412. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 12.2.1 : *Consommation intérieure de matière par habitant*

Définition de l'indicateur de la cible

413. C'est la quantité de matières entrant dans l'économie par habitant.

Mode de calcul

414. C'est la somme, en tonne, de l'extraction intérieure de matières brutes et des importations de matières brutes et de produits finis à laquelle est déduite l'exportation de ces mêmes matières et produits rapportée à la population totale.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Progrès de l'indicateur

415. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.5 : La production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Indicateur 12.5.1 : *Taux de recyclage national*

Définition de l'indicateur de la cible

416. C'est le rapport en pourcentage de la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée et de la quantité totale produite.

Mode de calcul

417. L'indicateur se calcule en rapportant à la quantité totale de déchets solides produite, la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée.

Progrès de l'indicateur

418. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Indicateur 12.7.1 : *Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics*

Définition de l'indicateur de la cible

419. C'est l'effectif des pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics



Mode de calcul

420. Il s'agit du nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

Progrès de l'indicateur

421. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Indicateur 12.8.1 : *Nombre d'étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine de l'environnement*

Définition de l'indicateur de la cible

422. C'est le nombre d'étudiants inscrits en dernière année d'une formation dans le domaine de l'environnement au cours de l'année.

Mode de calcul

423. C'est le comptage des étudiants inscrits en dernière année d'une formation dans le domaine de l'environnement.

Progrès de l'indicateur

424. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Indicateur 12.8.2 : *Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (Plantation d'arbre, école vert)*

Définition de l'indicateur de la cible

425. C'est le nombre d'écoles ayant des projets d'éducation au développement durable au cours de l'année.

Mode de calcul

426. On procède par comptage des écoles.

Progrès de l'indicateur

427. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.1.1 : *Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe*

Définition de l'indicateur de la cible

428. C'est l'effectif des pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Mode de calcul

429. On procède par comptage des pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Progrès de l'indicateur

430. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 13.1.2 : *Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*

Définition de l'indicateur de la cible

431. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

432. Le nombre de décès suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Progrès de l'indicateur

433. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 13.1.3 : *Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*

Définition de l'indicateur de la cible

434. Le nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes disparues suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

435. Le nombre de disparus suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

Progrès de l'indicateur

436. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 13.1.4 : *Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes*

Définition de l'indicateur de la cible

437. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

Mode de calcul

438. Le nombre de victimes suite à des catastrophes est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100 000.

Progrès de l'indicateur

439. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

Indicateur 14.2.2 : *Superficie de zones économiques marines*

Définition de l'indicateur de la cible

440. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales.

Mode de calcul

441. L'indicateur est calculé en rapportant au nombre total de zones économiques exclusives nationales, le nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques.

Progrès de l'indicateur

442. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Indicateur 14.2.3 : *Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques*

Définition de l'indicateur de la cible

443. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones

14 VIE AQUATIQUE

économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales.

Mode de calcul

444. Cet indicateur est calculé en rapportant au nombre total de zones économiques exclusives nationales, le nombre de zones économiques nationales exclusives gérées en utilisant des approches éco systémiques.

Progrès de l'indicateur

445. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préservé au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

Indicateur 14.5.1 : *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées*

Définition de l'indicateur de la cible

446. La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime.

Mode de calcul

447. Il s'agit du rapport de la superficie des étendues maritimes couvertes par des aires protégées par la superficie totale maritime multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

448. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Indicateur 15.1.1: Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières

Définition de l'indicateur de la cible

449. La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est la superficie des étendues couverte par des zones forestières exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

Mode de calcul

450. La structure responsable, la DPP/MCVDD calcule cet indicateur en faisant le produit du rapport de la superficie des étendues émergées couverte par des zones forestières et la superficie totale des terres du pays par 100.

Progrès de l'indicateur

451. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 49,55%.

15 VIE TERRESTRE

Indicateur 15.1.2: Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées

Définition de l'indicateur de la cible

452. La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées.

Mode de calcul

453. La DPP/MCVDD calcule cet indicateur en faisant le produit du rapport du nombre de sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées et nombre total de sites couverts par des aires protégées.

Progrès de l'indicateur

454. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 15.1.3: Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées

Définition de l'indicateur de la cible

455. La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées.

Mode de calcul

456. La DPP/MCVDD calcule cet indicateur est en faisant le produit du rapport du nombre de sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées et le nombre total de sites couverts par des aires protégées par 100.



Progrès de l'indicateur

457. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

Définition de l'indicateur de la cible

458. Proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée.

Mode de calcul

459. Le Ministère du Cadre de Vie calcule cet indicateur en faisant le produit du rapport de la superficie des forêts restaurée et de la superficie des forêts par 100.

Progrès de l'indicateur

460. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution du progrès vers la gestion durable des forêts, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 4,5%.

15 VIE TERRESTRE

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

Indicateur 15.3.1 : *Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre*

Définition de l'indicateur de la cible

461. La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées correspond à la superficie totale occupée par des terres dégradées exprimé en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

Mode de calcul

462. La DPP/MCVDD et CENATEL calcule cet indicateur est en faisant le produit du rapport de superficie totale occupée par des terres dégradées et la superficie totale des terres du pays par 100.

Progrès de l'indicateur

463. Il n'y a pas actuellement assez d'information pour apprécier l'évolution de la proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 41,23%.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Indicateur 16.2.1 : Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

Définition de l'indicateur de la cible

464. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier

Mode calcul de l'indicateur

465. Il s'agit du rapport du nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier, par l'effectif de la population de 1 à 14 ans, multiplié par 100.

Progrès des indicateurs

466. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent. La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2015, qui est de 91,1%.

Indicateur 16.2.2 : Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

Définition de l'indicateur de la cible

467. Le nombre de personnes qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants.

Mode calcul de l'indicateur

468. Il s'agit du rapport du nombre d'individus victimes de la traite d'êtres humains par l'effectif de la population multiplié par 100000.

Progrès de l'indicateur

469. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.2.3 : *Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants*

Définition de l'indicateur de la cible

470. Le nombre d'enfants qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants.

Mode calcul de l'indicateur

471. Il s'agit du rapport du nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains par l'effectif de la population multiplié par 100000

Progrès de l'indicateur

472. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.2.4 : *Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans*

Définition de l'indicateur de la cible

473. Le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

Mode calcul de l'indicateur

474. Il s'agit du rapport du nombre de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans victimes avant d'avoir 18 ans de violences sexuelles par l'effectif de la population de 18 à 29 ans multiplié par 100000.

Progrès de l'indicateur

475. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.2.5 : *Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire*

Définition de l'indicateur de la cible

476. C'est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

Mode calcul de l'indicateur

477. Il s'agit du rapport du nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs ayant fait objet de poursuite judiciaire par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs multiplié par 100000.

Progrès des indicateurs

478. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Indicateur 16.3.1 : *Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus*

Définition de l'indicateur de la cible

479. Le pourcentage de personnes de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents et ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

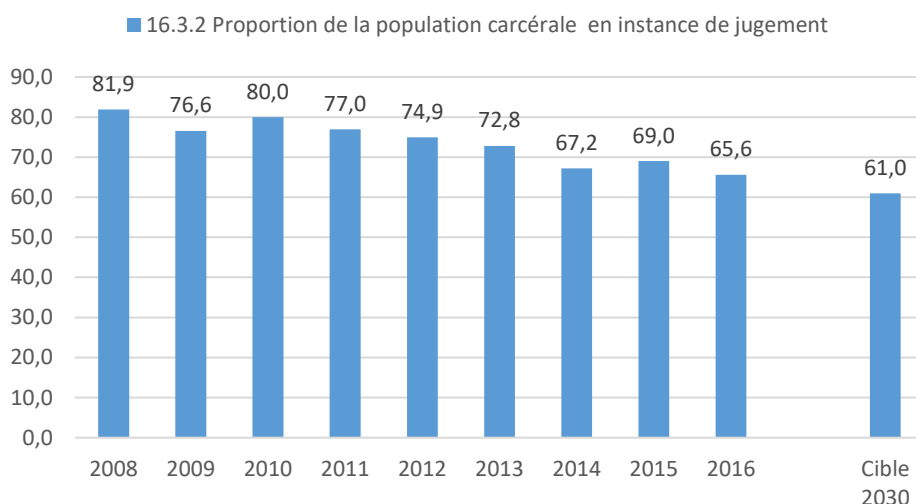
Mode calcul de l'indicateur

480. Il s'agit du rapport du nombre d'individu de 18 ans et plus de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus par l'effectif de la population, par l'effectif de la population, multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

481. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

482. Le pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement.

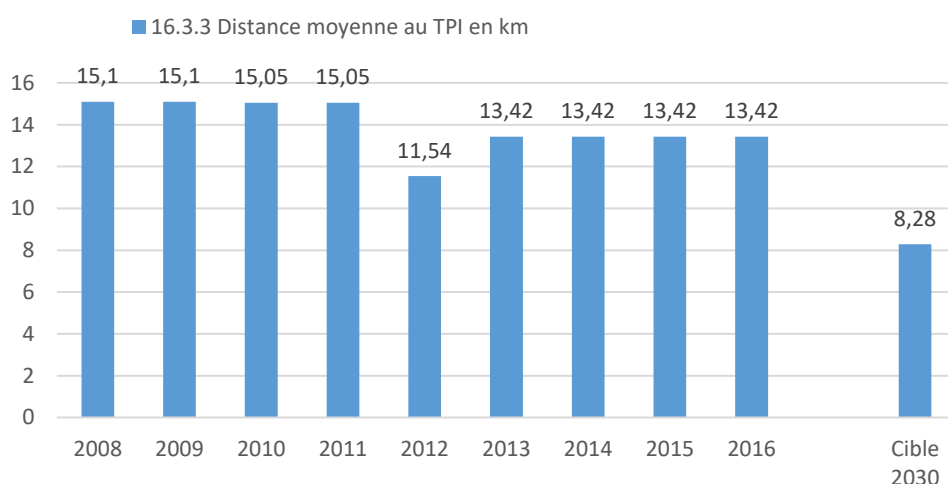
Mode calcul de l'indicateur

483. Il s'agit du rapport de l'effectif de la population carcérale en instance de jugement par l'effectif de la population carcérale multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

484. Entre 2008 et 2016, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a baissé de 16,3 points en passant de 81,9% à 65,6%. En effet, après 2008, elle est passée à 76,6% en 2009 et à 80% en 2010 avant de chuter à 77% en 2011. Elle connaît une baisse progressive jusqu'à 67,2% en 2014 en passant les niveaux de 74,9%, 72,8% respectivement en 2012 et 2013. Elle monte ensuite à 69% en 2015 avant de baisser à nouveau à 65,6% en 2016. Des efforts restent encore à faire pour atteindre la cible de 61% en 2030.

Indicateur 16.3.3 : Distance moyenne au TPI



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

485. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

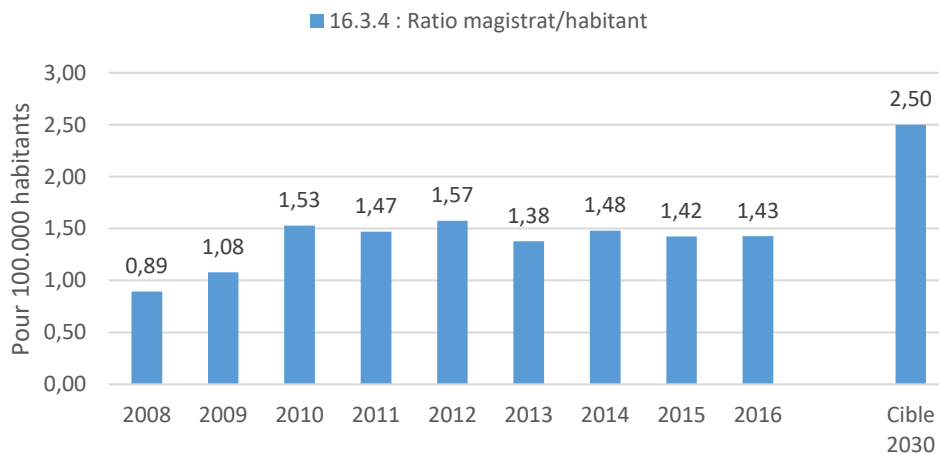
Mode calcul de l'indicateur

486. Il s'agit du rapport de la somme de la distance parcourue par les justiciables par l'effectif de la population carcérale.

Progrès de l'indicateur

487. Entre 2008 et 2016, la distance moyenne au TPI a baissé de 1,7 Km en passant de 15,1 Km à 13,42 Km. En effet, elle est restée presque inchangée de 2009 à 2011, avant de baisser à 11,54 Km en 2012. Elle monte à nouveau et s'établit ensuite à 13,42 Km en 2013, 2014, 2015, 2016. Pour que la cible de 8,28 Km puisse être atteinte en 2030, il faut que la distance baisse entre 2016 et 2030, en moyenne de 0,37 Km chaque année.

Indicateur 16.3.4 : Ratio magistrat/habitant



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MJL, DGCS-ODD, 2018

Définition de l'indicateur de la cible

488. C'est le rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

Mode calcul de l'indicateur

489. L'indicateur est obtenu en divisant l'effectif des magistrats qui sont en service dans un tribunal par l'effectif de la population couverte par le Tribunal de Première Instance, multiplié par 100000.

Progrès de l'indicateur

490. Entre 2008 et 2016, le ratio magistrat/habitant a augmenté de 0,54 pour 100.000 habitants. En 2008, il était au niveau de 0,89. Il est monté à 1,08 et à 1,53 respectivement en 2009 et 2010. Il a baissé ensuite à 1,47 en 2011 avant de monter à 1,57 en 2012. Il baisse ensuite à 1,38 en 2013, et s'établit à 1,48 en 2014. Il baisse à nouveau à 1,42 en 2015, et passe à 1,43 en 2016. Pour que la cible de 2,5 soit atteinte en 2030, il faut qu'entre 2016 et 2030, le ratio augmente en moyenne de 0,076 chaque année.

Indicateur 16.3.5 : Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part

Définition de l'indicateur de la cible

491. C'est le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

Mode calcul de l'indicateur

492. On procède par dénombrement.

Progrès de l'indicateur

493. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part la seule qui existe est inhérente à son niveau en 2015, qui est de 8.

Indicateur 16. 3.7 : Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure

Définition de l'indicateur de la cible

494. Pourcentage des acteurs de justice formés sur les dispositions de code de procédure sur l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité.

Mode calcul de l'indicateur

495. Nombre d'acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure par l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

496. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.3.8: Taux de satisfaction des justiciables

Définition de l'indicateur de la cible

497. C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice au cours des 12 mois précédents.

Mode calcul de l'indicateur

498. Cet indicateur se calcule en rapportant à l'effectif de la population de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice, l'effectif de la population de 18 ans et plus au cours des 12 mois précédents.

Progrès de l'indicateur

499. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.3.9 : Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits

Définition de l'indicateur de la cible

500. C'est le pourcentage de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part.

Mode calcul de l'indicateur

501. C'est le rapport entre le nombre de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part et le nombre de conflits armés en Afrique impliquant l'intervention armée de la communauté internationale.

Progrès de l'indicateur

502. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits, la seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 1127.

Indicateur 16.5.1: *Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents*

Définition de l'indicateur de la cible

503. C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Mode de calcul de l'indicateur

504. Cet indicateur se calcule en rapportant à l'effectif de la population de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public, l'effectif de la population de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Progrès de l'indicateur

505. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.5.2 : *Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.*

Définition de l'indicateur de la cible

506. C'est le pourcentage des entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Mode de calcul de l'indicateur

507. Cet indicateur se calcule en rapportant au nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public, le nombre d'entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

Progrès de l'indicateur

508. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.5.3 : *Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé*

Définition de l'indicateur de la cible

509. C'est le pourcentage de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé.

Mode de calcul de l'indicateur

510. Le calcul de cet indicateur est le rapport entre le nombre de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé et le nombre total de dossiers de corruption transmis à la justice.

Progrès de l'indicateur

511. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 16. 6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Indicateur 16.6.1 : *Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé*

Définition de l'indicateur de la cible

512. La part que représentent les dépenses publiques primaires (fonctionnement et investissement) du secteur dans le budget de l'Etat approuvé.

Mode de calcul de l'indicateur

513. L'indicateur se calcule en rapportant à la valeur du budget de l'Etat approuvé, les dépenses publiques primaires du secteur.

Progrès de l'indicateur

514. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.6.2 : *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante*

Définition de l'indicateur de la cible

515. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics. On entend par services publics, les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés.

Mode de calcul de l'indicateur

516. C'est le rapport de l'effectif de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics par l'effectif de la population de 18 ans et plus multiplié par 100.

Progrès de l'indicateur

517. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Indicateur 16.6.3 : *Indice de perception de la gouvernance*

Définition de l'indicateur de la cible

518. L'Indice de perception de la gouvernance utilisé est l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Il fournit une évaluation annuelle de l'état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d'évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir bien et services publics et l'efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

Mode de calcul de l'indicateur

519. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un indice composite qui propose une mesure statistique de la performance de gouvernance dans les pays africains. L'IIAG s'articule autour de quatre axes (catégories) : Sécurité et état de droit ; Participation et droits de l'homme ; Développement économique durable ; Développement humain. Ces catégories sont constituées de 14 sous-catégories, composées à leur tour de 94 indicateurs.

Progrès de l'indicateur

520. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de l'Indice de perception de la gouvernance. La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 58,8%.

Indicateur 16.6.4 : *Indice de gouvernance Locale*

Définition de l'indicateur de la cible

521. Cet indice a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration.

Mode de calcul de l'indicateur

522. Le calcul de l'IGL est décliné en deux niveaux : la détermination des sous-indices ou indice par domaine et l'agrégation des sous-indices pour obtenir l'indice de Gouvernance Locale.

Progrès de l'indicateur

523. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Cible 16.9 : "D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances"

Indicateur 16.9.1 : *Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil*

Définition de l'indicateur de la cible

524. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil.

Mode de calcul de l'indicateur

525. Cet indicateur est obtenu en multipliant le rapport de l'effectif des enfants de 5 ans enregistrés à l'état civil par l'effectif de la population de moins de 5 ans, par 100.

Progrès de l'indicateur

526. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil. La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2015, qui est de 84,8%.

Indicateur 16.9.2 : *Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil*

Définition de l'indicateur de la cible

Le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil.

Mode de calcul de l'indicateur

527. Il s'agit de multiplier le rapport du nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires, par 100.

Progrès de l'indicateur

528. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil. La seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 53%.

Indicateur 16.9.3 : *Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin*

Définition de l'indicateur de la cible

529. Cet indicateur illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

Mode de calcul de l'indicateur

530. Le rapport de la variation entre le nombre de naissances enregistrées dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin entre deux dates et la valeur à l'origine.

Progrès de l'indicateur

531. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

Résumé sur le niveau des indicateurs

532. Afin de mieux apprécier le niveau des indicateurs des cibles prioritaires ODD, il a été question d'attribuer à chaque indicateur, si possible, l'un des quatre symboles météorologiques ci-après qui donnent une première impression de leur évolution. La manière dont les symboles sont affectés à un indicateur particulier dépend de la formulation de sa valeur cible.

533. Dans la plupart des cas, un indicateur est censé atteindre une valeur cible absolue ou relative pour une année cible (par exemple, l'indicateur 1.2.1 relatif au taux de pauvreté). Dans le cas d'une telle formulation cible, la variation annuelle moyenne sur les cinq dernières années est calculée au moyen des six derniers points de données.

534. Cette valeur est supposée pour le développement annuel futur jusqu'à l'année cible. Sur la base de cette évolution, une valeur cible hypothétique est calculée et comparée à la valeur cible prédéfinie de l'indicateur. Sur la base de la différence résultante entre ces deux valeurs, les indicateurs se voient attribuer l'un des symboles suivants:



Si le développement se poursuit, l'écart par rapport à la valeur cible sera inférieur à 5% de la différence entre la valeur cible et la valeur actuelle ;



Si la tendance se maintient, l'indicateur manquera vraisemblablement d'au moins 5% et au plus 20% de la différence entre la valeur cible et la valeur actuelle ;



L'indicateur évolue dans la bonne direction, mais si la tendance continue, la valeur cible sera manquée de plus de 20% d'ici l'année cible ;



L'indicateur ne se développe pas dans la bonne direction et, par conséquent, l'écart avec la valeur cible se creuse.

535. Si les données ne sont pas disponibles pour chaque année, les six derniers moments pour lesquels des données fiables sont disponibles sont utilisés pour calculer la variation moyenne. Dans le cas de moins de quatre points appropriés et disponibles dans le temps, il n'y aura pas de calcul.

536. Si la cible n'est pas une valeur exacte, mais un intervalle cible prédéfini, la plus faible des cibles, apparaissant dans l'intervalle cible, est adoptée. Si plusieurs valeurs cibles sont prédéfinies pour un indicateur, qui doivent être atteintes au cours d'années variables, le statut est déterminé en utilisant respectivement l'année cible suivante.

537. Sur la base de cette systématique, deux cas particuliers pourraient être traités. Si une valeur cible ou un seuil ne doit pas être atteint à l'avenir, mais chaque année, deux informations sont combinées pour l'évaluation: la dernière valeur atteinte et la variation moyenne des cinq dernières années. Si une valeur cible ou une valeur encore meilleure a été atteinte au cours de la dernière année et que la tendance moyenne n'indique pas un développement dans la mauvaise direction, un soleil est représenté.

538. Si une valeur cible ou une valeur encore meilleure a été atteinte au cours de la dernière année, mais que la tendance moyenne indique un développement dans la mauvaise direction, on voit un soleil qui est cependant partiellement caché par un nuage. Si la valeur cible n'a pas été atteinte, mais que le développement moyen va dans la bonne direction, seul un nuage est représenté. Si la valeur cible est manquée et que l'indicateur s'est développé dans la mauvaise direction en moyenne des changements récents, un orage est illustré. Cette procédure est également utilisée si un indicateur est censé atteindre une valeur cible concrète pour une année cible précise, mais a déjà atteint l'objectif, car la procédure standard ne peut pas fournir de déclarations fiables concernant le développement.
539. Dans le cas où seule la direction du développement voulu est donnée pour un indicateur, mais pas une valeur cible concrète, deux informations sont combinées pour l'évaluation: la variation moyenne des cinq dernières années ainsi que de manière subordonnée le dernier changement annuel. Si la moyenne et le dernier changement annuel sont tous deux dans la bonne direction, le symbole affiché est un soleil. Si le développement moyen va dans la bonne direction, mais que l'année dernière a été marquée par une tendance à la mauvaise direction ou qu'il n'y a pas eu de changement du tout, le soleil est complété par un nuage. Inversement, si la valeur moyenne pointe dans la mauvaise direction ou stagne, mais que la dernière année apparaît comme un tournant dans la direction souhaitée, un nuage est représenté. Lorsque ni la valeur moyenne ni le dernier changement ne se développent dans la bonne direction, le symbole affiché est un orage.
540. Si plusieurs cibles sont définies pour un indicateur, qui doivent être atteintes en même temps, le développement est évalué pour chaque cible. L'évaluation individuelle la plus négative est alors décisive pour le symbole météo affecté à l'indicateur.
541. Le tableau synoptique ci-après fournit également des informations sur l'évaluation d'un indicateur au cours des années précédentes. Ceci indique si un symbole météo pour un indicateur était stable ou volatile au cours des dernières années.

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures				Evaluation actuelle
-----	------------	-------	------------------------------------	--	--	--	---------------------

ODD 1: Pas de pauvreté

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	23,2% en 2030	2006 	2007 	2009 	2011 	2015
1.2.2	Proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté	7,9% en 2030	2006 	2007 	2009 	2011 	2015

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures				Evaluation actuelle
-----	------------	-------	------------------------------------	--	--	--	---------------------

ODD 2: Faim "Zéro"

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.1.3	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	3,6% en 2030	2008 	2011 	2013 	2015 	2017
-------	---	--------------	----------	----------	----------	----------	----------

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.2.1	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	10% en 2030	2006 	2008 	2010 	2014
2.2.2	Prévalence de la malnutrition aigüe définie par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme	1,8% en 2030	2006 	2008 	2010 	2014

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures				Evaluation actuelle	
<i>ODD 3: Bonne Santé et Bien-être</i>								
<i>Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</i>								
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	99% en 2030	2006	2011	2014	2017		
3.1.3	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	69% en 2030	2006	2011	2014	2017		
<i>Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans</i>								
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	86‰ en 2030	2006	2011	2014	2017		
3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	80‰ en 2030	2006	2011	2014	2017		
<i>Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</i>								
3.3.5	Incidence de la tuberculose pour 100.000 habitants	86‰ en 2030	2009	2010	2011	2012	2014	2015
3.3.6	Incidence du paludisme pour 1.000 habitants	80‰ en 2030	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</i>								
3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	25% en 2030	2006	2011	2014	2017		

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures						Evaluation actuelle
ODD 4: Education de qualité									
Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles									
4.1.8	Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	100% en 2030	2010	2011	2013	2014	2015	2016	
4.1.9	Taux brut de scolarisation dans le primaire		2011	2013		2014	2015	2016	2017
4.1.10	Taux brut de scolarisation dans le secondaire		2006	2011		2014	2015		
Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle									
4.5.1	Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire		2011	2013		2014	2015	2016	2017
4.5.5	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants		2010	2011	2012	2013	2014	2016	
ODD 5: Egalité entre les sexes									
Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité									
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	25% d'ici 2030	2011	2012		2013	2015	2016	2017
ODD 7: Energie propre et d'un coût abordable									
Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable									
7.1.2	Taux d'électrification	63,9% en 2030	2012	2013		2014	2015	2016	2017

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures					Evaluation actuelle
ODD 8: Travail décent et croissance économique								
<i>Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</i>								
8.5.2	Taux de chômage	1,26% en 2030	2006	2007	2010	2011	2015	
8.5.3	Taux de sous-emploi visible		2006	2007	2010	2011	2015	

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures							Evaluation actuelle
ODD 9: Industrie, Innovation et Infrastructure										
<i>Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable</i>										
9.1.3	Trafic fret ferroviaire	75000 tonnes en 2030	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
9.1.5	Trafic fret aérien	15000 tonnes en 2030	2012		2013		2014	2015	2016	2017
9.1.6	Transport marchandises au port	15.000.000 tonnes en 2030	2012		2013		2014	2015	2016	2017

No.	Indicateur	Cible	Evaluations des années antérieures										Evaluation actuelle
ODD 16: Paix, Justice et Institutions efficaces													
<i>Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</i>													
16.3.3	Distance moyenne au TPI	8,28 km en 2030	2011	2012			2013	2014	2015	2016			
16.3.4	Ratio magistrat/habitant	2,5 magistrats pour 100.000 habitants en 2030	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017

CONCLUSION

Au total, sur l'ensemble des indicateurs, 29 indicateurs disposent de données pour l'année 2017. La plupart de ces données sont provisoires et concernent les données de sources administratives. De plus, parmi ces dernières, seul les données de l'indicateur relatif à la « *prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience* » sont renseignés à partir de données d'enquête de l'INSAE soit l'AGVSAN ou l'EMICoV.

ANNEXE

1. Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	37,5	33,3		35,2		36,2				40,1		
1.2.2	Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays		7,8		14		13,6				15,3		
1.4.3	Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs	2,2	1,9				3				4,39		

2. Faim « zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
2.1.2	Incidence de pauvreté alimentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,7	22,7

2.1.3	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	-	-	12	-	-	-	-	11	-	-	-	9,6
2.2.1	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	43,1	-	37	-	32	-	-	-	34	-	-	-
2.2.2	Prévalence de la malnutrition aigue	8,4	-	4,7	-	5,2	-	-	-	4,5	-	-	-
2.3.1	Volume de production par unité de travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,61	6,92	7,25

3. Bonne santé et bien- être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-----	------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Pour 100000 naissances

3.1.1	Taux de mortalité maternelle	397	-	-	-	-	-	-	-	347	-	-	-
-------	------------------------------	-----	---	---	---	---	---	---	---	-----	---	---	---

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-----	------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

En Pourcentage %

3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	77,7	-	-	-	-	84,1	-	-	77,2	-	-	-
3.1.3	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	60,5	-	-	-	-	58,2	-	-	58,8	-	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-----	------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En ‰											
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	125	-	-	-	-	70	-	-	115	-	-	-
3.2.2	Taux de mortalité néonatale	32	-	-	-	-	23	-	-	38	-	-	-
		En pourcentage %											
3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	47	-	-	-	-	48	-	-	41,6	-	-	-
		En ‰											
3.2.4	Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,11	0,9	1,6
		En Pourcentage %											
3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3859	3621	3329
		En Pourcentage %											
3.3.3	Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	-	-	-	-	-	-	-	-	7,62	7,36	-	6,7

3.3.4	Taux de couverture en ARV des PVVIH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47	55	61
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Pour 1000 habitants											
3.3.5	Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	31,8	34	44	55	34	37	34	-	31	31	-	-
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
3.3.6	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	13,8	14,9	12,1	13,1	16,1	15,7	17	14,8	16,9	15,5	14,6	16,5
3.3.7	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,4	-	-
3.3.9	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,9	-	-
3.3.10	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47,23	-	-
3.3.11	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,18	-	-

*3.3.11	Prévalence des Schistosomias dans les communes endémiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	91	91
3.3.12	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,75	-	-
*3.3.12	Prévalence des géo helminthiases dans les communes endémiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62,8	62,8	62,8
*3.3.13	Prévalence du Trachome Folliculaires dans les communes endémiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	24	24

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Pour 10000											
3.4.2	Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,7	30,7	20,563
3.4.3	Létalité liée au cancer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32,6	50,9	30,7
3.4.4	Létalité liée au diabète	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,74	28,6	26,6
3.4.5	Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,84	10,7	12,8

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											

3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	7	-	-	-	-	-	9	-	12,5	-	-	-
3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	21,4	-	-	-	-	-	16,5	-	19,6	-	-	-

4. Education de qualité													
<i>Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i>													
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
4.1.1	Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	-	-	-	-	-	-	-	-	90,4	-	-	-
4.1.2	Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	-	-	-	-	-	-	-	-	66,5	-	-	-
4.1.3	Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	-	-	-	-	-	-	-	-	48,3	-	-	-

4.1.4	Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	-	-	-	-	-	-	-	-	60,2	-	-	-
4.1.5	Proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	74,77	67,84
4.1.6	Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	34,39	63,03
4.1.7	Taux net de scolarisation dans le primaire	64,3	-	-	-	-	70,2	-	-	74,9	-	-	-
4.1.8	Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	65	66	61	65	64,07	64,3	71,5	76,8	70,5	79,2	-	-
4.1.9	Taux brut de scolarisation dans le primaire	88,2	-	-	-	-	97	-	96,6	122	116,2	115,4	113,27
4.1.10	Taux brut de scolarisation dans le secondaire	46,8	-	-	-	-	62,8	-	-	61,5	61,5	-	-
4.1.11	Taux net de scolarisation dans le secondaire	33,9	-	-	-	-	44,9	-	-	44	-	-	-
*4.4.3	Proportion d'étudiants en formation technique (ingénierie, industrie de transformation et de construction)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-
4.5.1	Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	87	-	-	-	-	94	-	97	79,7	97,8	93,7	93,3
4.5.2	Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	63	-	-	-	-	78	-	-	-	79,7	-	-

4.5.3	Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire	84	-	-	-	-	90	-	77	-	-	-	-
4.5.4	Indice de parité (Rural /Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	51	-	-	-	-	65	-	-	-	60,9	-	-
4.5.5	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	-	-	35	27	24	20	33	36	32	-	41	-

5. Egalité entre sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

No.	Indicateur	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017
		1= Présence ; 0= Absence									
5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1

No.	Indicateur	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017
		En pourcentage %									
5.1.2	Indice de la Condition de la Femme	-	-	-	-	0,596	-	-	0,607	-	-

No.	Indicateur	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017
-----	------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

		En nombre										
5.1.5	Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge	-	-	-	-	-	-	-	-	856	920	1055

No.	Indicateur	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017
		En pourcentage %									
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	10,8	10,8	10,8	10,8	8,4	8,4	8,4	8,43	8,43	8,43
5.5.2	Proportion de femmes ministres	-	-	-	-	-	-	-	20	14,28	18,18
5.5.3	Proportion de femmes conseillères communales	-	-	-	-	-	-	-	4,45	4,45	4,45
5.5.4	Proportion de femmes occupant des postes de direction	-	-	-	-	-	-	-	11,4		
5.5.5	Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes	-	-	-	-	-	-	-	15,41		

6. Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage%											
6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53	52	53,8	56,8	58,5	61,4	63,4	67,01	72,2	84	56	57

6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	44	46,5	49,9	55,1	57,2	61	63,7	65,7	68,2	45,8	41,4	41,8
6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35

7. Energie propres et d'un cout abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage%											
7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	-	-	-	-	-	41,8	-	-	-	38,8	-	-
7.1.2	Taux d'électrification	24,1	24,7	25,6	26,5	27,4	27,9	28,2	29,2	31	33,18	30	31,92

8. Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-	-	-	-	-	3,7	-	-	-	17,5	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-----	------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

		En FCFA											
8.2.2	Ressource propres de la commune par habitant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2941,2	3200
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En Pourcentage %											
8.3.2	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	-	-	-	-	-	-	-	-	6,5	-	-	-
8.5.2	Taux de chômage	2,1	0,9	-	-	1	2,7	-	-	-	2,3	-	-
8.5.3	Taux de sous-emploi visible	26,1	27	-	-	29,1	31	-	-	-	39	-	-
8.9.5	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,54	-	-
8.9.6	Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	0,13	-	-	-

9. Industrie, Innovation et Infrastructure

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
9.1.2	Indice d'état du réseau routier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73	46	37
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En tonne											
	Trafic fret ferroviaire												

9.1.3

5625	4255	1472	3655	1047	70341	257774	46197	38677	-	-	-
6	6	8	3	76							

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Nombre											
9.1.4	Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	3426 17	3714 12	3912 00	3995 35	4132 02	43259 1	481389	475369	475369	260 555	253670	500602

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Kilogramme											
9.1.5	Trafic fret aérien	5691	7573	7153	6757	6948	6698	6799,4 6	7814,1 3	8613,56	835315 9	6389236	393305 0

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En Tonne											
9.1.6	Transport marchandises au port	5369 144	6152 416	6998 390	6698 365	6959 355	68046 32	743930 6	743930 6	8839019	105474 45	8701403	943993 3

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
9.1.8	Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En jour											
9.1.9	Temps moyen de séjour des navires au port	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,04	6	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En Pourcentage %											
												2 0 1 6	

9.1.13	Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,05	0	-
												,	4
												0	
9.1.14	Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,79	1	15,58
												5	
												,	
												5	
												8	
9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,1	-	-
No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage%											
9.2.2	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48740	-	-

13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2010
		Pour 100 000 personnes			
13.1.2	Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	-	1	5	46
13.1.4	Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	3476	43000	-	680000

14. Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

No.	Indicateur	2011
		En miles marin

14.2.2	Superficie de zones économique marine	200
No.	Indicateur	2011
		En Km ²
14.2.3	Plateau continental	3100
14.5.2	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	27208

15. Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

No.	Indicateur	2000	2010
		En Km ²	
15.3.3	Couverture des sols	83238	68407
15.3.4	Productivité des terres		22129
No.	Indicateur	2000	2010
		En tonne	
15.3.5	Stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol	2511567	2443869

16. Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
16.2.1	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91,1	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En nombre											
16.2.5	Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	3,9	4,2	4,5	3,7	4	3,3	2,9	2,7	2,1	6,9	6,93	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En Km											
16.3.3	Distance moyenne au TPI	49,6	49,6	49,6	49,6	15,05	15,05	11,54	13,42	13,42	13,42	13,42	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Pour 100 000											

16.3.4	Ratio magistrat/habitant	1,05	1,04	1,12	0,92	0,65	0,68	0,63	0,72	1,5	1,4	1,5	-
--------	--------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	---

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En nombre											
16.3.5	Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-
16.3.6	Nombre de participation du Bénin aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
16.3.8	Taux de satisfaction des justiciables	-	-	-	-	-	-	-	-	70	59	-	-

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Homme											
16.3.9	Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	-	-	-	-	-	-	-	-	1 127	-	-	33%

No.	Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage %											
16.6.3	Indice de perception de la gouvernance	-	-	-	-	-	-	-	-	58,8	-	-	-

16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84,8	-	-
16.9.2	Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil	-	-	-	-	-	-	-	-	53	-	-	-
16.9.3	Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-55	-	-	-

COMITE DE REDACTION DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU BENIN, EDITION 2018

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Abdoulaye BIO TCHANE

Représentant de l'UNICEF au Bénin

M. Claudes Kamenga,

COORDINATION TECHNIQUE

Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

Souraya HASSAN HOUSSEIN, Chef de la Section Politique Sociale à l'UNICEF

Narcisse KOUTON, Spécialiste en Planification, suivi et évaluation à l'UNICEF

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Membres :

Marc EKI, Directeur de la Coordination des Politiques ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Toussaint TODEGNON, Chef du Service des Etudes Stratégiques et du Plaidoyer

Coovi AIHONNOU, Chef Division

Pierre OKPEIFA, Chef Division

Landry ZOUNTCHEGNON, Chef Division

Bassitou BELLO, Analyse Programmeur

EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
AFFOGBOLO Innocent	CT-ACMERP/GIZ
ADOKO Thierry	DPP/MASM
AGUEMON Dossa	DPP/MAEP
AGBOMAHENAN A. D. Alexis	DGFD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AHOKPE Ansbert	DAPP/MTFP
AIHONNOU Coovi	DGCS-ODD

ALLAGBE Stanislas	DPP/MDGL
ALAKONON Madeleine	DGCS-ODD
ALI Ousmane	DGCS-ODD
ALINSATO Alastaire	DG/DGCS-ODD
ALOTIN Norbert	PF/MDN
AMOUSSOU Raymond	DPP/MS
ASSOUGNI Grégoire	PDDC/GIZ
ATAYI-GUEDEGBE Marius	DPP/MENC
ATTINSOUNON Roland	DGCS-ODD
AURACHER Tim	PDDC/GIZ
AVOCE Martinien	PF/ME
BEHANZIN A. Claire-Lise	DS/CAA
BEHANZIN Précieux	MCVDD
BELLO Abdou Bassitou	DIP/MPD
BIO DJARA KOUTOUMA Naimatou	DAGCS-ODD
BOSSA Sourou Louis	DAPP/MCVDD
CHIGBLO Wilfried	PAM
CODJO Eliab	PF/MESRS
DAGBA Flavien	CSPEF
DAGBENONBAKIN Erick Damase	DGCS-ODD
DAHOUNTO G. Jonas	PF/MIC
DENAKPO Marcelle	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
DICKO Hamaciré	BAD
DOSSOU Georges	PF/MCVDD
DOSSOU TCHEGBE O. Emilienne	DGPD
EDA Marie-Christine	DGCS-ODD
FAGNINOY Y. Armel	DPP/MEMP
GADO Charaf Dine	DPP/MEM
GANGNON D. Isidore	PDDC/GIZ
GANSINHOUNDE Jacques	BCEAO
GBANGBADE Fadil	JICA
GODONOU Mathias	PF/MS
GOMINA I. Zénabou	PF/MEMP
GOUTON Noukpo	DGAE

GUEDOU V. Chimène	DAPP/MPD
HESSOU Christophe	PF/MENC
HINSON Bignon Spéro Marc	PF/MTFP
HINSON Finagnon Ramanou	PF/MIT
GAYET AHLINVI Armèle	DPP/MJL
HOUETCHENOU Christian	CT-ACMERP/GIZ
HOUETCHENOU BODJRENOU A. R. Bénédicte	DPP/MESRS
HOUETON Brice	BAI/PR
HOUESSOUKPE Clément	PF/ME
HOUNKONNOU D. Marcel	DPP/MIC
IBRAHIM Yasmine	ONUSIDA
ILAYE Boni Moïse	PF/MDGL
KAWABE Ritsuko	JICA
KOKO Alexis	PF/MAEC
KOUTON Narcisse	UNICEF
KPATINDE Gérard	DPP/MDP
KPEHOUNTON D. Immaculée	PF/MDN
KPOCHEME Amour	PF/MESTFP
LAFOUNLOU T. Durand	DGCS-ODD
LAWANI Lawani	INSAE
LIGAN B. Odon	PF/MEF
LOKOSSOU K. Innocent	MCA-Bénin II
MALICK Abdoulazize	DPP/MTFP
MATCHOUDO Salomon	USAID
MENARD KPATOUKPA Dany M.	PF/MJL
METEHOUÉ Oscar	DPP/MAEC
MILOHIN Merleau	PF/ MTCS
M'PO B. Alfred	DAPP/MTCS
MONTCHO M. Hyacinthe	DGFD
MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD
OKPEIFA Pierre	OCS/MPD
OKRY Blandine	DPP/MASM
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
SALIOU A. Latifou	PF/MPMEPE
SAMARY Abdel-Nasser	DPP/MISP

SANNI Abdala	PF/MPD
SEDEMEDI Lionel	DGCS-ODD
SOGBADJI Gabin	DPP/MPMEPE
SOSSOU André-Félix	PASD/PNUD
TAMBAMOU Geronimo	DAPP/MIT
TIDJANI C. M. Habib	DPP/MEF
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	PF/MASM
TOTIN H. Astherve	MIC
VIGNON Armand	MdSC
VIKEY K. Eric	BAI/PR
WINSOU Expédit	DGCS-ODD
YALLA BONI Dorinali	DGCS-ODD
ZANKLAN Rufus	MCA-BENIN II
ZIME Herman	DPP/ME
ZINSOU Germain	UGC-UNDAF/DGFD
ZOCLI K. K. Arsène	DPP/MESTFP
ZOMAHOUN Y. Sabin	PF/MISP
ZOUNTCHEGNON Landry	DGCS-ODD